



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 19/12/19

Reçu en Préfecture le : 24/12/19
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du mercredi 18 décembre 2019
D-2019/531

Aujourd'hui 18 décembre 2019, à 15h07,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Nicolas FLORIAN - Maire

Présidence de Monsieur Fabien ROBERT de 18h30 à 18h35

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Emmanuelle AJON, Madame Anne WALRYCK, Madame Maribel BERNARD, Madame Delphine JAMET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Arielle PIAZZA, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARCH, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Monsieur Alain SILVESTRE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Edouard du PARC, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Mme Laetitia ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Monsieur Gérald CARMONA, Monsieur Olivier DOXARAN, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Chantal FRATTI, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Michèle DELAUNAY, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Vincent FELTESSE, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur François JAY,
Madame Solène COUCAUD-CHAZAL présente jusqu'à 17h00, Madame Anne BREZILLON présente jusqu'à 17h15, Monsieur Vincent FELTESSE présent jusqu'à 18h35

Excusés :

Monsieur Jean-Louis DAVID, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Michel DUCHENE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoît MARTIN, Madame Marie-José DEL REY, Madame Constance MOLLAT, Madame Sandrine RENOU, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Catherine BOUILHET

Rapport d'activité 2018 Urbicité. Information.

Monsieur Fabien ROBERT, Conseiller municipal, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°D-2011/699 du 19 décembre 2011, vous avez approuvé les termes du contrat de partenariat pour la réalisation de la Cité municipale de Bordeaux avec la société de projet Urbicité, filiale de Bouygues Construction, et autorisé le Maire à signer ledit contrat. Ce contrat a été signé le 22 décembre 2011 et notifié le 2 janvier 2012.

Conformément aux dispositions des articles L1414-14 et R1414-8 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.)¹, le cocontractant Urbicité a établi et transmis à la Ville un rapport annuel permettant le suivi de l'exécution du contrat de partenariat pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

1. Rappel des termes du contrat de partenariat

Le contrat de partenariat, signé le 22 décembre 2011, prévoit de confier à la société Urbicité, la maîtrise d'ouvrage des travaux à réaliser pour : la conception, la construction, le financement partiel, le Gros entretien-renouvellement (G.E.R.), l'entretien, la maintenance, et l'exploitation du bâtiment. Etaient également compris le déménagement des services ainsi que la fourniture et la pose du mobilier.

La première phase du contrat correspond à la période de conception et de construction du bâtiment. Cette étape est conjointement financée par Urbicité (35,1 M€) sous la forme de trois crédits et par la Ville de Bordeaux (30 M€) sous la forme de subvention.

La seconde phase du contrat débute à la date de mise à disposition de la Cité municipale, le 22 juillet 2014, pour une durée de 20 ans. A cette date, en contrepartie de la mise à disposition du bâtiment et du début de son l'exploitation, de son entretien et de sa maintenance, la Ville de Bordeaux verse à Urbicité :

- une redevance « Financière » (R1) destinée au remboursement des investissements et financements de la Cité municipale et à leur rémunération et frais afférents. Cette redevance se décompose en une redevance financière cédée -cession de créances- (R1.A) et une redevance financière non cédée (R1.B) ;
- une redevance « Maintenance » (R2) correspondant aux dépenses de conduite, de maintenance préventive et corrective de niveau 1 à 3 des installations ;
- une redevance « G.E.R. programmé » (R3) permettant de couvrir le plan pluriannuel de gros entretien et de renouvellement d'équipements programmés sur la durée du contrat (Programme G.E.R.) ;
- une redevance « G.E.R. non programmé » (R4) correspondant à la prise en charge de toute autre opération non couverte par les redevances R2 et R3. Elle couvre notamment la maintenance corrective et préventive des installations de niveau 4 et 5 non définie dans le plan pluriannuel de travaux et le renouvellement non prévisibles de matériels ;
- une redevance « Propreté-Hygiène » (R5) correspondant à la prestation de propreté et d'hygiène ;
- une redevance « Gestion » (R6) correspondant aux frais de gestion de la Société Projet (R6.A) et aux impôts et taxes (R6.B).

Ce contrat a été complété par cinq avenants et un protocole transactionnel :

- L'**avenant n°1** (délibération n°2014/68 du Conseil municipal du 24 février 2014), relatif à l'adaptation du process de restauration, engendre des dépenses complémentaires pour la Ville de Bordeaux à hauteur de 420 K€ HT pour la modification de la cuisine et de 484 K€ HT pour la réalisation du restaurant d'entreprise de type scramble ou « self éclaté ». (Dans un scramble ou « libre-service éclaté », les aliments sont regroupés par catégories et présentés sur des comptoirs autonomes. Le convive compose son repas en cheminant librement entre les comptoirs.)

¹ Biens qu'abrogés par l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015, il convient de considérer que ces articles du C.G.C.T. demeurent applicables aux contrats de partenariat dont la procédure de consultation a été lancée avant le 01/04/2016, date d'entrée en vigueur de son décret d'application.

- L'**avenant n°2** (délibération n°2014/241 du Conseil municipal du 26 mai 2014) porte sur la modification de la date contractuelle de mise à disposition du bâtiment (14/07/2014). Il est sans impact financier.
- L'**avenant n°3** (délibération n°2014/377 du Conseil municipal du 15 juillet 2014) concerne l'intégration des modifications techniques intervenues sur le bâtiment en phase construction et en écart au contrat signé. Une mission d'expertise a été confiée conjointement par la Ville et Urbicity au Cabinet Moreau experts et à la société d'ingénierie C.C.M.E. en octobre 2014. Des échanges de mémoires ont permis d'exposer les positions respectives. Les experts ont émis des notes d'observations intermédiaires permettant d'approcher une estimation financière.
- Le **protocole transactionnel** a été signé le 20 décembre 2016 (délibération n°2016/477 du Conseil municipal du 12 décembre 2016). Il a mis un terme aux litiges entre Urbicity et la Ville de Bordeaux portant notamment sur la levée des réserves, les réfections pour les réserves ne pouvant être levées, et les conséquences de la découverte d'un caniveau technique utilisé par France Télécom sur le terrain d'emprise de la Cité municipale. Ce protocole, d'un montant de 860 K€ TTC en faveur de la Ville de Bordeaux, a été homologué par le Tribunal administratif le 10 juillet 2017.
- L'**avenant n°4** (délibération n°2018/189 du Conseil municipal du 9 juillet 2018) porte sur la définition des dispositions particulières pour accueillir des équipements supplémentaires nécessaires au rafraîchissement et à la déshumidification du musée des Beaux-arts à travers la liaison existante reliant la centrale d'énergie de la Cité municipale au musée, traversant le cours d'Albret. Les travaux relatifs à l'installation des équipements supplémentaire ont été mis à disposition début juin 2019. Actuellement, le musée est refroidi par les installations supplémentaires installées sur la Cité municipale. L'avenant est sans impact financier.
- L'**avenant n°5** (délibération n°2019/219 du Conseil municipal du 3 juin 2019) a pour objet :
 - ✓ d'augmenter les montants de GER programmé affectés à la création d'espaces et d'aménagements de bureaux et de modifier la redevance R3 (GER Programmé)
 - ✓ et de faire réaliser les travaux d'électricité dans le parking de la Cité municipale.
 L'augmentation du budget de création d'espaces et d'aménagements de bureaux implique un impact financier nul au titre de la redevance R2 et de 111 K€ HT au titre de la redevance R3.
 Quant aux travaux d'électrification du parking, ils induisent une augmentation du R2 au titre de la maintenance des travaux concernés de 2 948,49 € HT / an sur la durée totale du contrat et une augmentation du R3 au titre de la maintenance des travaux concernés de 3 023,56 € HT sur la durée totale du contrat. Par ailleurs, la gestion, le pilotage, le suivi et le conseil du Titulaire impliquent les frais correspondant à 5,1 % du montant de réalisation des travaux de modifications apportés au parking.

2. Rappel du projet de la Cité municipale

D'une superficie de 21 500 m² SHON, ce bâtiment de 8 étages (+ un sous-sol) est conçu avec un volume bas en pierre minérale et un volume haut en verre, assurant une liaison entre le centre historique de Bordeaux et le quartier plus contemporain de Mériadeck.

Sur le plan fonctionnel, les services d'accueil au public sont entièrement développés sur un même niveau, en rez-de-chaussée, dans un espace de 1 500 m², avec un accès principal par la rue Claude Bonnier pour privilégier la proximité du tramway et une ouverture sur la ville.

Les espaces de travail pour les agents offrent la modularité attendue et une grande qualité de lumière naturelle.

Sous le pilotage de la Direction de l'immobilier, la répartition des fonctions et services entre l'Hôtel de Ville, l'Hôtel de Bordeaux Métropole et la Cité municipale cherche à utiliser au mieux les surfaces disponibles au sein des sites municipaux et métropolitains. En effet, les déménagements liés à la mise en place de l'organisation mutualisée de Bordeaux Métropole ont impacté fortement l'occupation de la Cité municipale (50 % d'agents mutualisés).

Cet immeuble regroupe environ 840 agents municipaux et métropolitains auparavant répartis sur une quinzaine de sites, dont les équipes du Centre communal d'action sociale situé cours Saint Louis, et accueille jusqu'à 1 000 visiteurs par jour.

La restauration collective, située au cœur du bâtiment en R+5, apporte la réponse qualitative appropriée à ce service aux agents municipaux et mutualisés. Elle a ouvert le 1^{er} septembre 2014 et réalise en moyenne 766 couverts par jour.

En sous-sol, le parking dispose de 46 emplacements répartis de la manière suivante : 37 places réservées aux véhicules de service, 3 places réservées aux personnes à mobilité réduite et 6 places réservées aux 2 roues motorisées de service et permet d'accueillir également 276 vélos.

Sur le plan technique, ce Bâtiment à énergie positive (B.E.Pos) produit plus d'énergie qu'il n'en consomme grâce à 1 500 m² de panneaux photovoltaïques et une géothermie chaude et froide. L'énergie frigorifique excédentaire permet de rafraîchir le musée des Beaux-arts voisin depuis juin 2019.

Parallèlement, un éco-partenariat est engagé pour accompagner les agents dans leur prise de possession des lieux et la vie du bâtiment, afin de les sensibiliser à l'adoption de comportements éco-responsables, indispensables à l'atteinte des objectifs de performance. Un livret d'accueil actualisé a été élaboré en étroite collaboration avec les partenaires sociaux et a fait l'objet d'une diffusion à tous les agents lors de leur emménagement.

Certaines fonctions sont restées à l'Hôtel de Ville telles que : le Maire et son cabinet, les bureaux des Adjoints, la direction générale des relations internationales, la direction de la communication et de la presse, le Secrétariat général et le secrétariat du Conseil municipal, la direction de l'accueil et de la citoyenneté, la police municipale (dans sa partie administrative et de vidéosurveillance), le service des élections, le standard et les locaux techniques informatiques principaux.

3. Faits significatifs

3.1. Les faits marquants de l'année 2018

L'année 2018 est la quatrième année pleine d'exécution du contrat dans sa deuxième phase, à savoir l'exploitation du bâtiment, son entretien, sa maintenance ainsi que le gros entretien renouvellement.

3.1.1. Signature de l'avenant n°4

Un quatrième avenant a été signé le 11 juillet 2018 -délibération n°2018/189 du Conseil municipal du 9 juillet 2018-. (*Cf. partie 1*).

En effet, afin de satisfaire à l'objectif B.E.Pos., la Cité municipale prévoit de couvrir une partie des besoins de froid pour le rafraîchissement et la déshumidification de l'aile nord du musée des Beaux-arts.

La production de l'eau glacée sera réalisée par les équipements existants (groupes frigorifiques) installés à la Cité municipale de Bordeaux, auxquels s'adjoindront des équipements complémentaires : groupes frigorifiques et stockage de glace.

La mise en œuvre de ces équipements a été réalisée juin 2019.

Cet avenant est sans impact financier.

3.1.2. Suivi du B.E.Pos

I. Objectif

L'objectif est d'obtenir un bilan énergétique global positif au sens du contrat, soit des consommations inférieures à la production avec une tolérance de 10 %, et ce en intégrant le rafraîchissement du musée des Beaux-Arts qui a été finalisé en 2018.

II. Consommations 2018-2019

Les consommations ont baissé cette année (- 3.6 %) alors même que la production a augmenté de 5,1 %. Au global, la consommation normalisée est inférieure à la production réelle de 0,1 MWh, soit -0,03 %. Le bâtiment est donc contractuellement un bâtiment BEPOS.

L'atteinte de cette performance est le fruit d'actions tripartites, avec notamment :

- L'optimisation du pilotage des installations techniques au jour le jour, en fonction notamment des conditions météorologiques annoncées et constatées. Les consommations ont pu être réduites du fait de températures plus clémentes sur une partie de l'année. La production a de même été optimisée grâce à un ensoleillement plus important et une meilleure gestion des équipements.
- Une utilisation plus adaptée du bâtiment par ses usagers, du fait d'une communication efficace et répétée auprès de ces derniers.

III. Perspective d'optimisations 2019-2020

Dans le cadre de la démarche d'amélioration continue, des actions sont envisagées pour continuer à améliorer le bilan énergétique :

- 1) maintien d'un pilotage optimisé des installations techniques avec adaptation des horaires de mise en service des installations et ajustement des consignes de température des équipements de traitement d'air en fonction des conditions météorologiques ;
- 2) continuité de l'action de sensibilisation des occupants sur le bâtiment (plan stratégique intégrant notamment la sensibilisation sur les ouvertures des portes et fenêtres) ;
- 3) renouvellement des campagnes d'identification des appareils inadaptés (équipements personnels) non définis au marché ;
- 4) renouvellement de la campagne d'étalonnage des capteurs de luminosité à 300 Lux sur les postes de travail (campagne annuelle intégrée au plan de maintenance).

3.2. Les événements postérieurs à la clôture

3.2.1. Signature de l'avenant n°5

Un cinquième avenant a été signé le 7 juin 2019 - délibération n°2019/219 du Conseil municipal du 3 juin 2019 -. (Cf. *partie 1*).

4. Le contenu du rapport annuel présenté par Urbicité et les travaux réalisés par les services de la Ville de Bordeaux

Conformément aux dispositions des articles L1414-14 et R1414-8 du C.G.C.T., le rapport annuel de suivi de l'exécution du contrat présenté pour l'année 2018 comprend :

- les données économiques et comptables suivantes
 - le compte annuel de résultat de l'exploitation de l'opération objet du contrat de Partenariat public-privé ;
 - une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique retenus pour la détermination des produits et charges ;
 - un état des variations du patrimoine immobilier et le tableau d'amortissement de ce patrimoine ;
 - un compte-rendu de la situation des autres biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation ;
 - un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année ;
 - les engagements à incidence financière liés au contrat ;
 - les ratios annuels de rentabilité économique et de rentabilité interne du projet ainsi que la répartition entre le coût des fonds propres et le coût de la dette afférents au financement des biens et activités objets du contrat ;
- le suivi des indicateurs suivants
 - les objectifs de performance prévus au c de l'article L1414-12² du C.G.C.T. (articles 9.2 et 9.3 du contrat et annexe 13 du contrat) ;

- la part d'exécution du contrat confiée à des petites et moyennes entreprises et à des artisans (article 15 du contrat) ;
- la part d'exécution du contrat dédiée à la promotion de l'emploi des personnes en insertion professionnelle (article 16 du contrat) ;
- le suivi des recettes annexes perçues par le titulaire du contrat en application du d de l'article L1414-12 du C.G.C.T. ;
- les pénalités demandées au titulaire en vertu de l'article L1414-12 du C.G.C.T. (article 19.1 du contrat et annexe 13 du contrat) ;

- les annexes suivantes

- les rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2018 : rapport sur les comptes annuels et rapport spécial sur les conventions réglementées. Les comptes sociaux ont été certifiés le 7 mai 2019 par le cabinet de Commissaires aux comptes MAZARS (annexe 1 du rapport annuel) ;
- la présentation des travaux de G.E.R. effectués (annexe 2 du rapport annuel) ;
- les dépenses liées aux dégradations (annexe 3 du rapport annuel) ;
- les factures de G.E.R. programmé et non programmé effectuées par Bouygues énergies et services (Bouygues E&S) sur l'année 2018 (annexe 4 du rapport annuel) ;
- le détail des interventions d'entretien, de maintenance et de Gros entretien et renouvellement (G.E.R.) effectuées sur l'exercice 2018 (annexe 5 du rapport annuel) ;
- les justificatifs des prestations confiées aux petites et moyennes entreprises (PME) et artisans, en maintenance et en G.E.R. (annexe 6 du rapport annuel) ;
- les justificatifs des prestations dédiées à la promotion de l'emploi des personnes en insertion professionnelle en période d'exploitation (annexe 7 du rapport annuel).

Les services se sont assurés que :

- le rapport annuel de Urbicité est conforme aux exigences du C.G.C.T. et n'a porté à votre connaissance aucun écart ;
- les comptes annuels de la société Urbicité sont conformes au modèle financier défini dans le contrat et notamment
 - le suivi des immobilisations et le calcul des amortissements ;
 - le suivi des créances d'exploitation (vérification des échéanciers) ;
 - le suivi de la subvention d'exploitation (vérification des échéanciers) ;
 - le suivi des produits constatés d'avance ;
- la facturation des redevances R1 à R6 sur l'année 2018 est réalisée en conformité avec les termes du contrat (échéancier pour les redevances R1 et indexation pour les redevances R2 à R6).

Les ratios annuels de rentabilité économique et de rentabilité interne du projet n'ont pas été mis à jour par Urbicité. Aussi, les services n'ont pas pu s'assurer que ces ratios soient conformes à ceux prévus au contrat (détail au chapitre « 5.2.4 Les ratios de rentabilité » de la présente délibération).

5. Le contrôle et le suivi général de l'exécution du contrat

Le contrôle et le suivi général de l'exécution du contrat sont réalisés conformément à l'article 9.4 du contrat, par les services de la Ville.

5.1. Les observations de la Ville sur les performances 2018

5.1.1. Respect des objectifs de performance en termes de développement durable

L'annexe 13 du contrat de partenariat définit les engagements en matière de développement durable en phase d'exploitation sur les points suivants :

- performance énergétique,
- confort hygrothermique,
- éclairage artificiel,
- éco matériaux,
- qualité de l'air,
- chantier développement durable,
- gestion des déchets,
- confort acoustique.

La mesure de la qualité des prestations effectuées en exploitation par le partenaire mainteneur Bouygues Energies et Services est réalisée à travers 11 réunions mensuelles tripartites (Bouygues Energies et Services -Urbicité- Ville de Bordeaux) et les outils des rapports de performances mis en place depuis le mois de septembre 2014.

5.1.2. Respect des objectifs de performance de production d'énergie

La Ville de Bordeaux souhaite que la Cité municipale respecte les objectifs fixés par l'Agenda 21 de la Ville de Bordeaux en s'inscrivant comme un Bâtiment à énergie positive. Ce bâtiment, conçu pour produire plus d'énergie qu'il n'en consomme est une exemplarité environnementale. Pour cela, l'annexe 34G du contrat de partenariat et la mise en œuvre d'un comité Energie mensuel réunissant les représentants de la Ville de Bordeaux et ses partenaires Bouygues énergies / Gaz de Bordeaux permettent de s'assurer du respect des objectifs de performance et des actions d'éco-partenariat en cours.

Parallèlement à cela, les rapports d'activité transmis mensuellement et les compte- rendus des réunions mensuelles incluant l'application de pénalités financières d'un montant de 21 037 € HT au 31 décembre 2018, permettent de s'assurer de la réalisation des prestations d'entretien, de maintenance, de nettoyage et de pilotage des consommations énergétiques.

5.1.3. Part d'exécution du contrat confiée à des petites et moyennes entreprises (PME) et à des artisans

Conformément à l'article 15 du contrat, Urbicité s'engage à confier une part de l'exécution du contrat à des PME et à des artisans à hauteur de :

- 2 % du coût des prestations d'entretien et de maintenance en phase d'exploitation (redevance R2 maintenance et redevance R5 Propreté-Hygiène) sur une durée de 20 ans à partir de la mise à disposition du bâtiment,
- 10 % des dépenses de G.E.R. payées sur une période de 10 ans (facturation du mainteneur Bouygues E&S, conformément au modèle financier du contrat).

Pour l'année 2018, en cumulé depuis l'exercice 2014, ces objectifs ont été respectés :

- 8 % du coût des prestations d'entretien et de maintenance (soit 273 K€ de coûts sur un chiffre d'affaires cumulé depuis la livraison du bâtiment en 2014 de 3 233 K€) ont été confiés à des PME et à des artisans,
- 16 % des opérations de G.E.R. programmées et non programmées (soit 73 K€ sur un chiffre d'affaires cumulé depuis la livraison du bâtiment en 2014 de 468 K€) ont été confiées à des PME et à des artisans.

5.1.4 Part d'exécution du contrat dédié à la promotion de l'emploi des personnes en insertion professionnelle

Conformément à l'article 16 du contrat, Urbicité s'engage à confier, directement ou indirectement, à des personnes en insertion l'exécution d'au moins 10 % (en volume horaire) des missions de nettoyage définies par le contrat de partenariat.

En 2018, l'objectif a été atteint ; les heures de nettoyage réalisées par des personnes en insertion ont été de 1 060 heures. Ce volume représente 10 % du total de prestation de nettoyage réalisé (10 918 heures) et 9 % du total de prestation de nettoyage prévu au contrat dans son annexe 12-4 (11 616 heures).

5.2. Les observations de la Ville sur les aspects financiers du rapport

5.2.1. Le fonctionnement du modèle financier du contrat de partenariat

Pendant la phase de conception–construction, les travaux ont été financés conjointement par la société Urbicité, dont la maison mère Bouygues Construction a accordé des crédits relais³ (relais fonds propres, relais construction et relais TVA) pour un montant total de 35,1 M€, et par la Ville de Bordeaux sous la forme d'une subvention pour un montant total de 30 M€.

Comme prévu contractuellement, le jour de la mise à disposition du bâtiment, le 22 juillet 2014 :

- Une importante partie des crédits relais construction et TVA a été refinancée via une **cession Dailly**. La créance correspondant à la R1.A (cf. § 1 ci-avant) a été cédée à un établissement bancaire, la Deutsche Pfandbriefbank AG (PBB). En présentation de

³Crédits mis en place dans l'attente d'une recette future qui assurera son remboursement.

bilan pour la société Urbicité, la partie nominale de la créance, c'est-à-dire le capital emprunté (25 799 K€) et les intérêts (7 933 K€) sont comptabilisés en produit constatés d'avance au passif. Ils sont rapportés au résultat au fil de l'échéancier défini pour le paiement de la R1.A, que la Ville règle directement à la banque selon un échéancier défini (redevance R1.A). Le montant correspondant à cette « dette » est soldé au fil de l'échéancier. Seules les créances liées à la TVA et aux intérêts de la cession Dailly figurent à l'actif du bilan. Elles diminuent en fonction de l'échéancier défini (les premières au fur et à mesure du règlement de la Ville directement à Urbicité, les deuxièmes au fur et à mesure du règlement de la Ville directement à la banque.

- Une autre partie des crédits relais est toujours financée par Urbicité (1 259 K€). S'agissant d'une somme qu'Urbicité doit recouvrer de la ville d'ici l'échéance du contrat, elle est qualifiée de « **créance non cédée** », comptabilisée en créances et soldée au fil des règlements de redevance R1.B selon l'échéancier contractuel.
- Une **dette subordonnée actionnaire**⁴ vient compléter le refinancement pour un montant de 601 K€, enregistrée en dettes financières.
- Enfin, la Ville de Bordeaux a remboursé directement à Urbicité le montant des travaux complémentaires correspondant à l'avenant n°1 (904 K€).

Depuis la date de mise à disposition du bâtiment, Urbicité perçoit des loyers, payés par la Ville de Bordeaux, sous forme de redevances afin de couvrir les coûts de son financement (redevances R1.A et R1.B) et la maintenance du bâtiment (R2 à R6). Et ceci, sur une période suffisamment longue (20 ans) pour lui permettre de dégager un Taux de Rentabilité Interne (TRI) du projet nominal⁵ après impôts de 2,57 % et un TRI actionnaires nominal⁶ avant impôts de 11 % défini au moment de la signature du contrat.

L'implication des différentes sociétés du groupe Bouygues Construction, dans le contrat de partenariat sont les suivantes :

- le contrat de partenariat est signé entre Urbicité et la Ville de Bordeaux ;
- Urbicité a sous-traité la conception/réalisation du bâtiment à la société Cirmad qui refacture Urbicité (promotion immobilière) ;
- Urbicité sous-traite la maintenance, le nettoyage et le gros entretien réparation à la société Bouygues E&S, qui refacture Urbicité ;
- Urbicité sous-traite la gestion du projet dans sa globalité à Bouygues E&S SPV Management, qui refacture Urbicité.

L'année 2018 est la quatrième année pleine d'exécution du contrat dans sa deuxième phase, à savoir la phase d'exploitation du bâtiment (y compris son entretien, sa maintenance, son gros entretien et renouvellement).

⁵ Le taux de rentabilité interne d'un projet permet de mesurer la rentabilité intrinsèque d'un projet indépendamment de son mode de financement. « Nominal » signifie au moment du bouclage financier.

⁶ Le TRI actionnaire ou TRI fonds propres permet d'évaluer le taux de rentabilité interne des capitaux investis par les actionnaires dans le projet. Il tient compte des fonds propres apportés par les actionnaires (dont la dette subordonnée actionnaires et les apports en compte-courant) et des flux attendus par les actionnaires sur la durée du contrat (intérêts et dividendes).

5.2.2. Le bilan de la société Urbicité

En K€	Prévisionnel	Réalisé		Ecart Réal./Prévi.		Ecart Réalisé N/N-1	
	2018	2017	2018	2018		2018/2017	
				En valeur	En %	En valeur	En %
Immobilisations	40 754	47 408	44 544	3 790	9%	2 864	-6%
Actif Immobilisé	40 754	47 408	44 544	3 790	7%	2 864	-6%
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-	-
Créances d'exploitation	65	11 576	10 564	10 498	16130%	1 012	-9%
Disponibilités	1 810	1 681	1 745	64	-4%	65	4%
Actif Circulant	1 875	13 256	12 309	10 434	557%	948	-8%
Charges constatées d'avance	-	11	11	11	-	1	-7%
ACTIF	42 628	60 676	56 863	14 235	21%	3 813	-7%
Capital social	200	205	205	5	2%	-	0%
Réserve légale	20	21	21	0	2%	-	0%
Report à nouveau	34	225	237	204	604%	13	6%
Résultat de l'exercice	-	101	115	115	-	14	14%
Subvention Ville	21 737	24 833	23 334	1 597	7%	1 499	-6%
Capitaux propres	21 991	25 384	23 912	1 921	9%	1 472	-6%
Dettes financières	-	-	-	-	-	-	-
Dettes non financières	176	5 929	5 506	5 329	3021%	423	-7%
Produits constatés d'avance	20 461	29 363	27 445	6 984	34%	1 918	-7%
PASSIF	42 628	60 676	56 863	14 235	21%	3 813	-7%

A la mise à disposition de la Cité municipale, le 21 juillet 2014, les coûts de l'ouvrage, enregistrés en immobilisations brutes, s'élevaient à **57 286 K€** et se décomposaient de la manière suivante :

- 55 135 K€ au titre des coûts de contrat de promotion Immobilière entre Urbicité et Cirmad,
- 1 173 K€ de frais de conseil, de pré-exploitation, de management, et de la société de projet (Bouygues E&S SPV Management),
- et 978 K€ de coûts de financement incluant les commissions d'engagement et de financement, ainsi que les intérêts de pré-financement.

Ce coût est supérieur de 1% (soit + 440 K€) par rapport au coût initial prévu au contrat de partenariat. Ce dépassement est la combinaison d'une augmentation du coût de promotion immobilière générée par l'avenant n°1 (+ 904 K€ concernant la modification de la cuisine et la réalisation du restaurant d'entreprise de type « self éclaté »), partiellement compensée par une économie sur les coûts financiers (- 389 K€) et les frais de la société de projet SPV (- 75 K€). La Ville a versé directement à Urbicité le paiement de la cuisine et du scramble.

Au niveau de l'**actif**, au 31/12/2018, les **immobilisations nettes** sont de 44 544 K€. Elles s'amortissent de façon linéaire sur la durée du contrat (20 ans). Le sujet de connaissance, de suivi du patrimoine et de suivi du GER implique des échanges avec Urbicité qui n'est actuellement pas en capacité de donner un état précis de consommation des dépenses réelles de GER par rapport au prévisionnel. Ce point doit être étudié puisque l'article 25.4 du contrat de partenariat prévoit, au terme normal du contrat, la restitution, s'il y a lieu, de la totalité du solde réel positif du compte d'exploitation de la redevance R3.

Les **créances d'exploitation** s'élèvent à 10 564 K€ à fin 2018. Elles sont constituées des intérêts et de la TVA de la créance Dailly cédée, ainsi que de la créance non cédée. Elles se soldent sur la durée du contrat de partenariat.

Au niveau du **passif**, la **subvention d'investissement** versée par la ville de Bordeaux (30 M €) fait l'objet d'une reprise (quote-part de subvention virée au compte de résultat, en produit) au même rythme que l'amortissement des immobilisations, de telle sorte qu'à la fin du contrat, sa valeur sera nulle. Elle s'élève à 23 334 K€ à fin 2018.

Les **produits constatés d'avance** s'élèvent à 27 445 K€ à fin 2018. Ils sont constitués de la créance Dailly cédée et de la créance non cédée au moment de la mise à disposition du bâtiment le 21 juillet 2014, qui se soldent trimestriellement, de telle sorte qu'à la fin du contrat, leur valeur sera nulle.

En conclusion, le bilan 2018 correspond au modèle financier contractuel.

5.2.3. Le compte de résultat de la société Urbicité

En K€	Prévisionnel	Réalisé		Ecart Réalisé / Prévisionnel		Ecart Réalisé N/N-1	
	2018	2017	2018	2018		2018/2017	
				En valeur	En %	En valeur	En %
Chiffre d'affaires (hors méthode globale)	3 465	3 525	3 457	- 8	0%	- 68	-2%
Autre produits	-	7	44	- 44		38	544%
Quote-part subvention	1 754	1 499	1 499	- 255	-15%	-	0%
Produits d'exploitation	5 220	5 031	5 001	- 218	-4%	30	-1%
Autres achats et charges externes	1 175	1 051	1 206	32	3%	156	15%
Impôts et taxes	-	13	32	32		19	145%
Amortissements	3 289	2 864	2 864	- 425	-13%	-	0%
Autre charges	-	0	0	0		0	-69%
Charges d'exploitation	4 464	3 928	4 103	- 361	-8%	175	4%
Résultat d'exploitation	756	1 103	898	142	19%	205	-19%
Produit financiers	16	3	3	- 13	-82%	0	0%
Charges financières	634	677	634	0	0%	43	-6%
Résultat financier	- 618	- 674	- 632	- 13	2%	43	-6%
Ajustement méthode globale	- 87	- 278	- 107	- 19	22%	171	-62%
Résultat courant avant impot	51	151	160	109	216%	9	6%
IS	17	50	45	28	166%	5	-10%
Résultat net	34	101	115	81	242%	14	14%

En préambule, il convient de noter que le modèle financier, comprenant le compte de résultat prévisionnel, a bien été indexé par Urbicité et est ainsi valorisé en euros courants.

Le **chiffre d'affaires** d'Urbicité, d'un montant de **3 457 K€** en 2018 (contre 3 525 K€ en 2017), provient principalement des redevances payées par la Ville de Bordeaux :

- Redevance R1 couvrant les investissements initiaux de construction, leur financement et leur rémunération : 2 038 K€ (dont 1 924 K€ pour R1.A et 113 K€ pour R1.B) ;
- Redevances R2 à R6 correspondant à l'exploitation du bâtiment (les montants incluent les pénalités appliquées sur les redevances R2 et R5) :
 - R2 Maintenance : 425 K€
 - R3 G.E.R. programmé : 375 K€
 - R4 G.E.R. non programmé : 23 K€
 - R5 Propreté-Hygiène : 295 K€
 - R6 Gestion : 177 K€ (dont 156 K€ pour R6.A et 21 K€ pour R6.B).
- Redevance R7 issue de la revente de gaz à Gaz de Bordeaux : 67 K€.
- Le reste du chiffre d'affaires est issu de la refacturation de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE, 12 K€) et des produits constatés d'avance suite au paiement du Scramble et de la cuisine (45 K€).

Les redevances R1 à R6 ont évolué comme suit entre 2017 et 2018 :

En K€								
N° redevance	Nature redevance	Prévisionnel	Réalisé		Ecart Réalisé / Prévisionnel		Ecart Réalisé N/N-1	
		2018	2017	2018	2018		2018/2017	
					En valeur	En %	En valeur	En %
R1.A 1)	Dettes cédées et acceptées / Loyer banque PBB - Principal	1 924	1 290	1 290	-	0%	- 39	-2%
R1.A 2)	Dettes cédées et acceptées / Loyer banque PBB - Intérêts	-	674	634	-		-	
R1.A Cuisine		-	-	-	-		-	
R1.B	Fraction financière non cédée	113	123	113	- 10	-8%	- 9	-8%
R2	Maintenance	467	415	425	- 42	-9%	10	2%
R3	GER programmé	428	368	375	- 53	-12%	7	2%
R4	GER non programmé	27	23	23	- 4	-12%	0	2%
R5	Propreté-Hygiène	321	286	295	- 26	-8%	9	3%
R6.A	Frais de gestion	165	155	156	- 9	-6%	0	0%
R6.B	Impôts et taxes	20	21	21	- 1	-5%	0	0%
Total R1 à R6		3 465	3 355	3 333	- 132	-4%	23	-1%

Le montant des redevances R1 à R6 est déterminé sur les 20 années du contrat. Il correspond à un montant fixé au moment de la mise à disposition du bâtiment et est révisé chaque année avec des indices définis dans le contrat. Les montants 2018 sont conformes aux données contractuelles avec néanmoins un écart de 4 % soit 132 K€ entre le montant total prévisionnel des redevances R1 à R6 de 3 465 K€ et le montant total réalisé de 3 333 K€, dû aux coefficients d'indexation effectivement appliqués.

La **quote-part de la subvention** s'élève à **1 499 K€** en 2018 (comme en 2017) et correspond à l'amortissement, sur la durée du contrat, de la subvention d'investissement de 30 M€ versée par la Ville de Bordeaux. En présentation de compte de résultat, la quote-part a été intégrée au résultat d'exploitation dans la mesure où économiquement, ce produit est récurrent et constitutif du résultat d'exploitation d'Urbicité. L'écart de 255 K€ entre le modèle contractuel (1 754 K€) et le réalisé 2018 provient du mode de calcul :

- dans le modèle, la quote-part de la subvention d'une année N est calculée au prorata de la sommes des redevances prévues sur l'année N par rapport au total des redevances à percevoir sur la durée du contrat ,
- tandis que dans le réalisé 2018, la quote-part de la subvention est calculée plus classiquement en appliquant à la dotation aux amortissements des immobilisations la part de ces dernières financées par subvention.

Ainsi, un écart de méthodologie sur le calcul du montant de la quote-part de la subvention est constaté. Cet écart de méthodologie est toutefois sans conséquence pour la ville.

Les **autres achats et charges externes** s'élèvent à **1 206 K€** en 2018 (contre 1 051 K€ en 2017) et sont composés :

- des facturations de la filiale Bouygues E&S en charge de l'exploitation du bâtiment pour 1 101 K€ (contre 937 K€ en 2017). Elles recouvrent les coûts de maintenance (R2), de gros entretien-réparations et renouvellement programmé et non programmé (R3 et R4), et de nettoyage (R5) ;
- des facturations de la société de projet en charge de la gestion de la société Urbicité correspondant aux frais de fonctionnement pour 106 K€ (contre 113 K€ en 2017). Elles recouvrent les coûts de gestion (70 K€), les frais d'assurances (22 K€), les frais de comptabilité (11 K€) et les honoraires des commissaires aux comptes (3 K€).

Le montant de ces refacturations, entre filiales de Bouygues Construction, est déterminé sur les 20 années du contrat et les montants 2018 sont bien conformes aux données contractuelles (montant total prévisionnel des autres achats et charges externes de 1 175 K€, soit inférieur de 32 K€ au montant total réalisé).

Un zoom particulier est réalisé sur les **prestations de Gros Entretien - Renouvellement (G.E.R.)** programmé et non programmé. Depuis la mise en service du bâtiment, le 22 juillet 2014 :

- **463 K€** ont été facturés à Urbicité par la filiale de Bouygues Construction Bouygues E&S pour le **G.E.R. programmé**. Ceci est conforme au modèle financier contractuel ;
- **5 K€** ont été facturés à Urbicité par la filiale de Bouygues Construction Bouygues E&S pour le **G.E.R. non programmé**.

La facturation pour le G.E.R. a été faite conformément au contrat. De façon réciproque, il est indispensable que les prestations en regard soient réalisées conformément au contrat et que des pénalités soient calculées le cas échéant conformément au contrat. Des réunions mensuelles entre les équipes de Bouygues E&S et les équipes de la Ville de Bordeaux sont réalisées en ce sens.

Pour l'année 2018, **les dotations aux amortissements** s'élèvent à **2 864 K€** (comme tous les ans depuis 2015). Ce montant correspond à 1/20^{ème} de l'investissement initial (57 286 K€). L'écart de 425 K€ entre le modèle contractuel (3 289 K€) et le réalisé 2018 provient du mode de calcul :

- dans le modèle, l'investissement initial est amorti au prorata des revenus de l'année N (somme des redevances) rapportés au total des revenus sur la durée du contrat,
- au réel, l'investissement initial est amorti de façon linéaire sur 20 ans, comme mentionné dans le référentiel comptable du modèle financier.

Ainsi, un écart de méthodologie sur le calcul des amortissements est constaté, là encore sans impact pour la ville.

Le **résultat d'exploitation** est un bénéfice de 898 K€. Les produits d'exploitation s'élèvent à 5 001 K€ et les charges à 4 103 K€. Le résultat d'exploitation a diminué de 205 K€ par rapport à 2017 ; cette baisse est principalement liée à deux raisons :

- diminution du chiffre d'affaires de 68 K€ et plus précisément de la redevance financière R1 conformément à l'échéancier (- 39 K€ sur les intérêts),
- hausse des autres achats et charges externes de 156 K€ et plus précisément du poste de maintenance (+ 71 K€ par rapport à 2017). Cette évolution est conforme aux prévisions.

Les **charges financières** correspondent aux intérêts de la créance Dailly (capital restant dû au 31/12/2018 de 19 994 K€) et de la dette subordonnée actionnaires. Elles s'élèvent à **634 K€** en 2018 conformément aux échéanciers contractuels (contre 677 K€ en 2017).

Une **méthode dite « globale » (détermination du résultat à l'avancement)** est appliquée à ce contrat de partenariat, et a pour effet de lisser le résultat sur la durée du contrat. Cette

méthode se réfère à la définition d'un contrat long terme de l'article 380-1 du Plan comptable général et à la définition de prestations de l'article 38-2 bis du Code général des impôts. Selon cette approche, dans le cadre d'une prestation continue, l'avancement est généralement calculé en fonction de l'écoulement du temps ; la prestation globale pouvant être considérée comme linéaire sur l'ensemble de la période. Les charges et les produits sont ainsi rattachés avec pour conséquence un étalement du résultat.

Les charges et les produits sont lissés en fonction de l'avancement, calculé, pour une année donnée N, comme étant le rapport entre le montant des revenus (redevances) de l'année N sur la totalité des revenus sur la durée du contrat. **L'ajustement méthode globale** pour l'année 2018 vient diminuer le résultat de **107 K€**.

En conclusion, le compte de résultat 2018 suit le modèle financier contractuel à deux exceptions près (quote-part de la subvention et méthode d'amortissement), sans que cela n'impacte le résultat net de façon significative. En effet, l'utilisation de la méthode globale de détermination du résultat induit un lissage des charges et produits.

5.2.4. Les ratios de rentabilité

Conformément aux dispositions des articles L1414-14 et R1414-8 du C.G.C.T., le rapport annuel de suivi de l'exécution du contrat présenté pour l'année 2018 reprend les chapitres concernant les ratios annuels de rentabilité économique et de rentabilité interne du projet ainsi que la répartition entre le coût des fonds propres et le coût de la dette afférents au financement des biens et activités objets du contrat.

5.2.4.1 La rentabilité économique

Ce ratio d'analyse financière est le rapport entre le résultat économique et les capitaux stables :

- le résultat économique se définit comme étant le résultat d'exploitation diminué de l'impôt sur les sociétés appliqué à ce résultat d'exploitation,
- Les capitaux stables sont les capitaux propres et les dettes financières.

Ainsi, la formule du calcul est la suivante :

$$Re = (REX - IS) / (KP + DF)$$

Dans laquelle :

- Re : Rentabilité économique
- REX : Résultat d'exploitation
- IS : Impôt sur les sociétés
- KP : Capitaux propres constitués du capital social, des réserves, du report à nouveau, du résultat de l'exercice et de la subvention
- DF : Dettes financières, incorporant la dette projet (somme du principal du crédit Dailly et de la dette subordonnée actionnaire).

Rentabilité économique (en K€)	2017			2018		
	REALISE - Calcul Urbicité	REALISE - Calcul VB	PREVISIONNEL	REALISE - Calcul Urbicité	REALISE - Calcul VB	PREVISIONNEL
REX	-674	1 103	857	-708	898	756
IS	50	50	18	45	45	17
KP	25 139	25 384	23 801	23 654	23 912	21 991
DF	21 284	21 284	21 284	19 994	19 994	19 994
Re =	-1,56%	2,26%	1,86%	-1,72%	1,94%	1,76%
Ecart Réalisé Calcul VB / Prévisionnel	- 0,40 point			- 0,18 point		

Urbicité, dans son rapport annuel, calcule un taux de rentabilité économique réel, qui ressort à - 1,72 % contre 1,94 % calculé par les services de la Ville de Bordeaux (VB).

Cet écart s'explique par deux différences de méthode de calcul entre la Ville de Bordeaux et Urbicité :

- D'une part, le calcul de la Ville de Bordeaux inclut la quote-part de subvention dans les produits d'exploitation (conformément à l'annexe 17 du contrat de partenariat correspondant au modèle financier) alors qu'Urbicité la considère comme un produit exceptionnel (conformément au Plan Comptable Général),
- D'autre part, le calcul de la Ville de Bordeaux prend des KP constitués du capital social, des réserves, du report à nouveau, du résultat de l'exercice et de la subvention. Tandis que Urbicité n'inclut pas les réserves et le report à nouveau dans les KP au motif de l'utilisation d'une méthode de calcul anglo-saxonne.

La rentabilité économique du modèle financier est de 1,76 %. La réalisation de l'année 2018 est donc très proche du modèle.

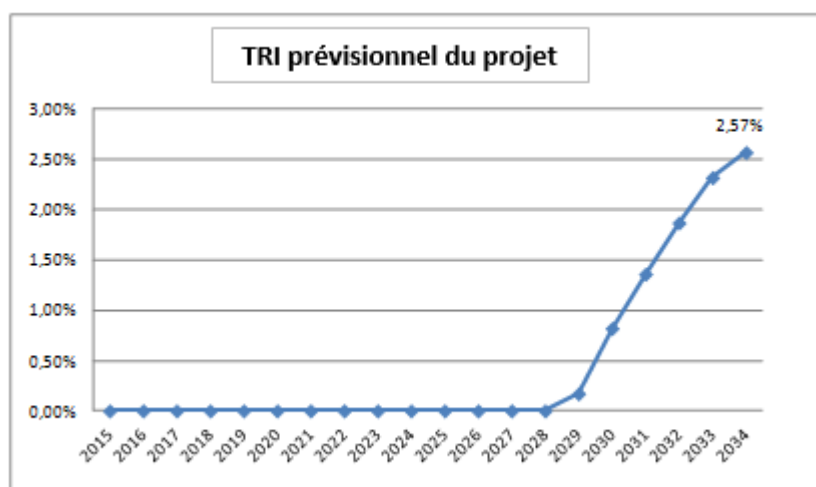
La différence entre le taux de 1,94 % calculé par les services de la Ville de Bordeaux et le taux de 1,76 % du modèle financier provient du chiffre d'affaires (pénalités, redevance R7, méthode globale).

5.2.4.2 Taux de Rentabilité Interne (TRI) du projet

Le TRI se calcule au travers d'une méthode d'actualisation des flux (le flux initial étant l'investissement de départ, les flux futurs représentant généralement les flux de trésorerie dégagés par l'exploitation avant prise en compte des modalités de financement. Le TRI correspond au taux actuariel qui annule la valeur actuelle nette sur la durée du projet.

Le modèle financier du contrat de partenariat a été bâti de façon à obtenir un TRI nominal, après impôts, du projet à 2,57 % sur les 20 années du contrat.

Le TRI réel du projet 2018 est de 0 %.



Urbicité n'a pas actualisé le TRI projet initial, au motif que celui-ci apparaît toujours pertinent. Néanmoins, pour avoir une vision plus complète de la rentabilité du projet pour le groupe Bouygues construction, il faudrait pouvoir consolider, au sein des flux de trésorerie positifs générés par ce projet, les marges dégagées sur les prestations confiées aux filiales du groupe.

5.2.4.3 Coût de la dette

Le coût de la dette, avant impôts, correspond aux charges financières rapportées aux dettes financières.

Ainsi, la formule du calcul est la suivante :

$$Cd = ChF / DF$$

Dans laquelle :

- Cd : Coût de la dette
- ChF : Charges financières, incorporant l'ensemble des charges financières
- DF : Dettes financières, incorporant la dette projet.

Coût de la dette (en K€)	2017			2018		
	REALISE - Calcul Urbicité	REALISE - Calcul VB	PREVISIONNEL	REALISE - Calcul Urbicité	REALISE - Calcul VB	PREVISIONNEL
Charges financières	677	677	677	634	634	634
Cession Dailly	21 284	21 284	21 284	19 994	19 994	19 994
Dette actionnaire	0	0	0	0	0	0
Total Dettes financières	21 284	21 284	21 284	19 994	19 994	19 994
Coût de la dette	3,18%	3,18%	3,18%	3,17%	3,17%	3,17%
Ecart Réalisé Calcul VB / Prévisionnel	0 point			0 point		

Le coût de la dette correspond exactement au modèle financier (3,17 %) puisqu'au moment de la mise à disposition du bâtiment, en juillet 2014, le modèle a été réajusté compte tenu des taux de financement effectivement obtenus.

5.2.4.4 TRI actionnaires

Le TRI actionnaires ou TRI fonds propres, permet d'évaluer le taux de rentabilité interne des capitaux investis par les actionnaires dans un projet. Il tient compte des fonds propres apportés par les actionnaires (dont la dette subordonnée actionnaires) au regard des flux attendus (intérêts et dividendes).

Le modèle financier du contrat de partenariat a été bâti de façon à obtenir un TRI actionnaires nominal, avant impôts, de 11 % sur les 20 années du contrat.

En tenant compte des intérêts sur compte courant d'associés et du versement des dividendes, le coût des fonds propres 2018 est de 10,75 % en prenant en compte les dates réelles des paiements. Il convient de noter que le premier versement de dividendes a été effectué en juillet 2018.

Urbicity n'a pas actualisé le TRI actionnaires initial, au motif que les remboursements réels de la dette subordonnée actionnaire respectent à l'euro l'euro l'échéancier et le modèle financier.

Le TRI nominal du projet et le TRI actionnaires n'ont pas été réactualisés.

En 2018, ils présentent peu de risque de déviation puisque, cette quatrième année pleine d'exploitation respecte globalement le modèle prévisionnel.

6. Conclusion sur l'exercice 2018

L'année 2018 est la quatrième année pleine d'exploitation du contrat de partenariat conclu pour 20 ans.

Les résultats nets sont positifs depuis 2015 (145 K€ en 2015, 108 K€ en 2016, 101 K€ en 2017 et 115 K€ en 2018) et supérieurs aux prévisions (écarts respectivement de 2015 à 2018 : + 114 K€ en 2015, + 76 K€ en 2016, + 68 K€ en 2017 et + 81 K€ en 2018).

7. Perspectives 2019

Le résultat net pour l'exercice à venir prévu dans le modèle est de 33 K€.

Ceci étant exposé, je déclare le débat ouvert.

Vu le rapport annuel et ses annexes présentés par la société Urbicité,
Vu les articles L.1414-14 et R.1414-8 du Code général des collectivités locales,
Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux du 13 décembre 2019,

Entendu le rapport de présentation,

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présentation du rapport annuel rédigé par la société Urbicité pour l'année 2018, figurant en annexe, concernant le suivi de l'exécution du contrat de partenariat avec la société Urbicité pour la réalisation de la Cité municipale de Bordeaux et l'exploitation de celle-ci.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

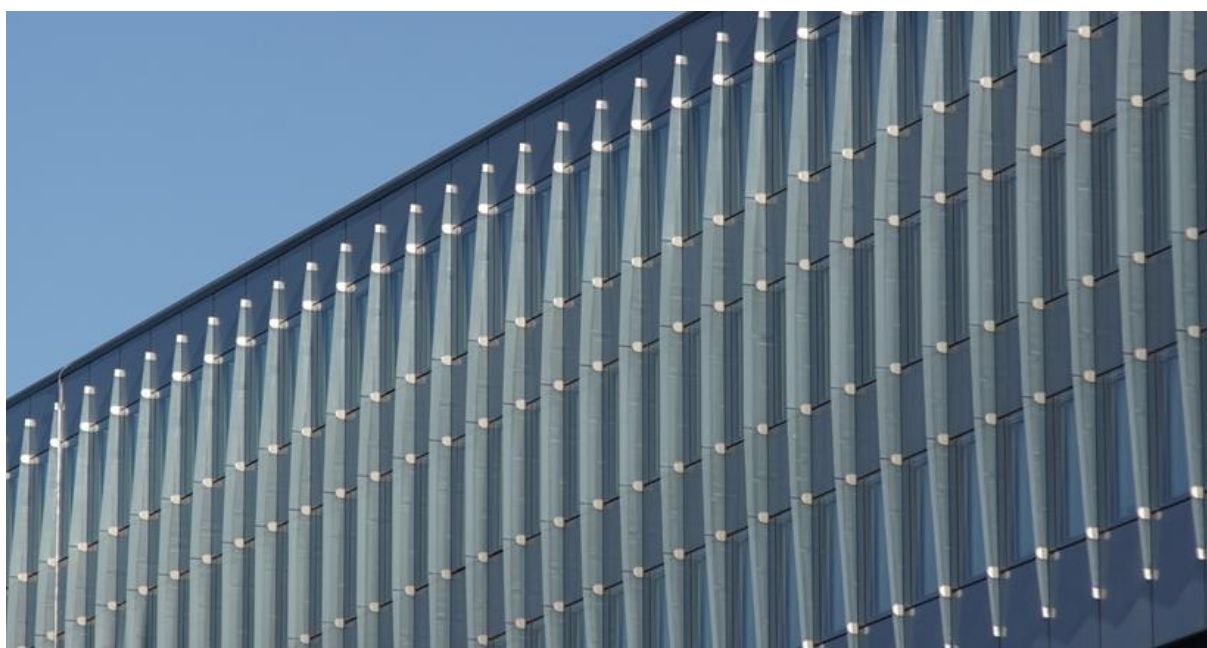
Fait et Délibéré à Bordeaux, le 18 décembre 2019

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Fabien ROBERT

Cité Municipale de Bordeaux

Rapport annuel 2018



1, avenue Eugène Freyssinet

78280 GUYANCOURT

tél : 33 -(0)5 33 65 25 97



Mairie de Bordeaux

Place Pey-Berland

33077 Bordeaux Cedex

tél : 33 - (0)5 56 10 20 30

Table des matières

1.	NOTE PRELIMINAIRE	4
2.	DONNEES ECONOMIQUES ET COMPTABLES	6
2.1.	Compte annuel de résultat de l'exploitation de l'opération objet du contrat.....	6
2.2.	Etat des financements engagés et des valeurs résiduelles financières	7
2.3.	Récapitulatif des Redevances payées sur l'exercice	9
2.4.	Présentation des méthodes et des éléments de calcul économique retenus	11
2.5.	Etat des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat et tableau d'amortissement de ce patrimoine	12
2.6.	Compte rendu de la situation des autres biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation de l'ouvrage, équipement ou bien immatériel objet du contrat	14
2.7.	Etat des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année	14
2.8.	Etat des dépenses liées aux dégradations.....	16
2.9.	Engagements à incidences financières liés au contrat et nécessaires à la continuité du service public	16
2.10.	Ratios annuels de rentabilité économique et de rentabilité interne du projet ainsi que la répartition entre le coût des fonds propres et le coût de la dette afférents au financement des biens et activités objets du contrat	16
2.11.	Synthèse des recettes perçues de tiers	17
3.	SUIVI DES INDICATEURS.....	18
3.1.	Objectifs de performance prévus au c de l'article L. 1414-12 du CGCT	18
	Respect des objectifs de performances en termes de développement durable sur l'exercice écoulé	18
3.2.	Part d'exécution du contrat confiée à des petites et moyennes entreprises et à des artisans	34
3.3.	Part d'exécution du contrat dédiée à la promotion de l'emploi des personnes en insertion professionnelle.....	34
3.4.	Suivi des recettes annexes perçues par le Titulaire du contrat en application du d de l'article L. 1414-12 du CGCT	34
3.5.	Pénalités demandées au Titulaire du contrat en vertu du g de l'article L. 1414-12 du CGCT et acquittées par lui.....	34
4.	ANNEXES	35
	Annexe 1 : Comptes d'URBICITE certifiés de l'exercice 2018.....	35
	Annexe 2 : Présentation des travaux de GER effectués	35
	Annexe 3 : Dépenses liées aux dégradations	35
	Annexe 4 : Factures de GER programmé et non programmé effectuées par Bouygues Energies & Services sur l'exercice	35
	Annexe 5 : Détail des interventions d'entretien, de maintenance et de GER de moyen effectuées sur l'exercice	35
	Annexe 6 : Part d'exécution du contrat confiée à des petites et moyennes entreprises et à des artisans	35
	Annexe 7 : Part d'exécution du contrat dédiée à la promotion de l'emploi des personnes en insertion professionnelle.....	35

1. NOTE PRELIMINAIRE

Le Contrat de Partenariat a été signé par la Ville de Bordeaux et Urbicité le 22 décembre 2011 et notifié le 2 janvier 2012.

La société URBICITE dont les statuts ont été signés par ses actionnaires le 15 novembre 2011, a pour objet directement ou indirectement :

- la conception, le financement, la construction, l'entretien et la maintenance d'un immeuble de bureaux dédié aux services de la Ville de Bordeaux,
- la revente d'énergie,
- la conclusion de toute convention ou avenant à cet effet,
- d'une manière générale, toute opération technique, financière, commerciale, industrielle, mobilière et immobilière pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.
- la réalisation de toute opération technique, financière, juridique ou commerciale concernant le financement, la conception, la construction, l'entretien, la maintenance des outils de production énergétique dans le cadre du projet, y compris, si nécessaire leur revente.

Ce rapport annuel est établi conformément aux dispositions de l'article L 1414-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et du Décret n°2009-242 du 2 mars 2009.

Les événements marquants de cette cinquième année d'exploitation sont :

Procédures administratives :

L'avenant 4 au Contrat de Partenariat (CP) a été signé et mis en œuvre. Conformément à l'article 9.3.3 du CP, le Titulaire fournit à la Ville l'énergie calorifique et frigorifique produite pour couvrir les besoins énergétiques de la Cité municipale.

L'objet de l'avenant n°4 est la définition des dispositions particulières pour accueillir des équipements supplémentaires nécessaires au rafraîchissement du Musée des beaux-arts à travers la liaison existante reliant la centrale d'énergie de la Cité Municipale au Musée, traversant le cours d'Albret.

Les travaux relatifs à l'installation des équipements supplémentaire ont été mis à disposition début juin 2019.

Actuellement, le Musée est refroidi par les installations supplémentaires installées sur la Cité.

Recours :

Recours contre le Contrat de Partenariat

Le 16 février 2012, le SNSO a déposé un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux contre la délibération autorisant le Maire à signer le Contrat de Partenariat de la Cité municipale.

Le SNSO demandait l'annulation de la délibération et donc l'annulation du contrat, avec astreinte journalière.

Le 11 février 2015, le Tribunal Administratif de Bordeaux a annulé la délibération du Conseil municipal et enjoint la ville de résilier le Contrat de Partenariat à compter du 1er octobre 2015. Le Tribunal a suivi les recommandations du rapporteur public qui niait la complexité technique, urbanistique, financière et juridique de l'opération.

Le 8 avril 2015, la commune de Bordeaux (et Urbicité) a interjeté appel de ce jugement et assorti son appel d'une demande de sursis à exécution, afin de bloquer la résiliation du contrat au 1er octobre 2015.

La Ville a déposé ses deux mémoires, centrés autour de la défense de la complexité de l'opération. Urbicité a également déposé deux mémoires afin de corroborer son analyse sur la complexité. Le SNSO a, de son côté, déposé également un mémoire auquel Urbicité et la Ville ont répondu en juin.

Le Tribunal Administratif a rejeté le 15 septembre 2015 cette décision. Le SNSO a effectué un pourvoi en cassation le 1^{er} décembre 2015. Le SNSO s'est ensuite désisté de son pourvoi devant le Conseil d'Etat, le Conseil d'Etat a donné acte de ce désistement au SNSO par acte daté du 24 mars 2016.

Le contentieux est donc éteint.

Financement :

Apports de la Ville

Versement du 3^{ème} apport de la Ville de Bordeaux à la fin de la mise hors d'eau de bâtiment, encaissé par Urbicité le 15 avril 2014 : 6 000 k€

Versement du 4^{ème} apport de la Ville de Bordeaux à finalisation de la mise hors d'air du bâtiment, encaissé par Urbicité le 16 juin 2014 : 3 000 k€

Versement du 5^{ème} apport de la Ville de Bordeaux à la Mise à Disposition, encaissé par Urbicité le 31 août 2014 : 9 000 k€

La facturation unique de la dette R1.A cédée et acceptée, a été adressée à la Ville le 22 juillet 2014.

Fixation des taux effectuée le 22 juillet 2014.

La facturation d'exploitation et de maintenance a débuté le 21 juillet 2014. Les facturations sont effectuées trimestriellement 45 jours avant la fin du trimestre. La Ville effectue le paiement trimestriellement à termes échus.

2. DONNEES ECONOMIQUES ET COMPTABLES

2.1. Compte annuel de résultat de l'exploitation de l'opération objet du contrat

Vous trouverez en **Annexe 1** le rapport des Commissaires aux comptes, attestant du bilan et le compte de résultat audité de la société Urbicité arrêtés au 31 décembre 2018 portant sur l'exercice comptable 2018. L'exercice comptable porte sur une période de 12 mois allant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018. .

URBICITE		RESULTAT DE LA SOCIETE AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES		
NATURE DES INDICATIONS		2016	2017	2018
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE:				
Capital social		205 000	205 000	205 000
Nombre d'actions ordinaires existantes		20 500	20 500	20 500
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes				
Nombre maximal d'actions futures à créer :				
. Par conversion d'obligations				
. Par exercice de droits de souscription				
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE:				
Chiffres d'affaires hors taxes		3 217 923	3 247 315	3 350 852
Impôt sur les bénéfices – hors contribution additionnelle		58 853	51 098	44 770
Participation des salariés due au titre de l'exercice				
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions		108 334	101 049	115 148
Résultat distribué				
Précompte				
RESULTAT PAR ACTION:				
Dividende net attribué à chaque action				
PERSONNEL:				
Effectif moyen des salariés employés au cours de l'exercice				
Montant de la masse salariale de l'exercice				
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice				

Le chiffre d'affaires, hors taxes, est issu :

- des Produits constatés d'Avance des facturations uniques de l'Avenant n°1 et des loyers R1A et R1B (2 037 k€ HT),
- de la facturation des loyers d'exploitation R2 à R6 et de leurs pénalités (1 295 k€ HT),
- de la refacturation de la vente d'énergie de Gaz de Bordeaux (67,2 k€ HT),
- de la refacturation des impôts et des taxes (hors IS) 12K k€),
- des Produits constatés d'avance suite au paiement du Scramble et de la cuisine (45,2 k€)

Les charges, hors taxes, sont issues :

- de la facturation de l'exploitation maintenance R2, du nettoyage R5 et du GER programmé R3 et non programmé R4 et de leurs pénalités ainsi que la facturation de Gaz de Bordeaux (1 030,5 k€ HT), en transparence avec les loyers
- des frais de fonctionnement de la société de projet (175,5 k€)

Les flux présents dans la société reflètent les flux prévisionnels du modèle financier.

Une méthode globale est appliquée afin de lisser le résultat sur la durée du Contrat (Cf. paragraphe d).

2.2. Etat des financements engagés et des valeurs résiduelles financières

Tableau d 'emplois et ressources mis à jour après la fixation des taux incorporant l'avenant n°1 de la réalisation de la cuisine et du scramble, (904 k€) ainsi que les 5 k€ du capital social en août 2014 :

PRODUCTION IMMOBILISEE	
EMPLOIS	
Coûts de Contrat de Promotion Immobilière	55 135 320,02
Frais de conseil	415 878,88
Frais de pré-exploitation	294 500,00
Frais de management	258 000,00
Frais de SPV	204 791,89
Coûts Financiers Intercalaires	977 829,38
S/ Total correspondant aux immobilisations	57 286 320,17
Besoin en fonds de roulement	222 879,39
Emplois	57 509 199,56
RESSOURCES	
Capital Social	205 000,00
Avances Actionnaires (Dettes subordonnées)	601 000,00
Subvention à la Mise à Disposition	9 000 000,00
Subvention en construction	21 000 000,00
Dettes A (cédées et acceptées)	25 798 879,54
Paieement direct avenant 1 Cuisine	420 083,88
Paieement direct avenant 1 Scramble	484 236,14
Ressources	57 509 199,56
ECART Ressources - Emplois	-

2.2.1. Financement jusqu'à la mise à disposition

A la mise à disposition, au 21 juillet 2014, les différents moyens de financements ont été les suivants :

(En €)	Crédit Total	Fin Tirage au 22 juillet 2014	Fin Décembre 2013
Crédit Relais Fonds Propres	784 000,00	730 000,00	440 000,00
Crédit Relais Construction	35 802 000,00	33 640 000,00	19 940 000,00
Crédit Relais TVA	3 500 000,00	730 000,00	1 053 000,00
Apports Ville	30 000 000,00	30 000 000,00	12 000 000,00
TOTAL	70 086 000,00	65 100 000,00	33 433 000,00

Les caractéristiques des 3 Crédits avant la mise à disposition sont les suivantes :

- Banque = Bouygues Construction Relais (Crédit Relais Fonds Propres, Crédit Relais Construction et Crédit Relais TVA)
- Marge de Crédit = 1,40 %
- Commissions d'engagement = 0,25 %
- Période de disponibilité= de la date de signature du Contrat de Partenariat, 22 décembre 2011, jusqu'à sept jours ouvrés après la Date Effective de Mise à Disposition de l'Ouvrage, le 28 juillet 2014.

Le Crédit Relais Fonds Propres, sur un crédit total de 784 000€ avec 11 344,48€ d'intérêts, s'est élevé, à la fin du tirage au 22 juillet 2014, à un montant de 730 000€ avec des intérêts de 6 324,32€.

Le Crédit Relais Construction, sur un crédit total de 35 802 000€ avec 521 011,90€, s'est élevé, à la fin du tirage au 22 juillet 2014, à un montant de 33 640 000€ avec 258 541,88€.

Le Crédit Relais TVA se rembourse au fur et à mesure des remboursements de TVA par l'administration fiscale. Sur un Crédit total de 3 500 000€ avec des intérêts de 50 750€, il s'est élevé, à la fin du tirage au 22 juillet 2014, à un montant de 730 000€ avec des intérêts de 11 324,08€.

L'ensemble de ces crédits de la période de construction a été refinancé lors de la Mise à Disposition de l'Ouvrage et suite à la fixation des taux, le 22 juillet 2014.

2.2.2. Financement en phase exploitation

URBICITE intègre des charges financières liées au Crédit de refinancement long terme qui ont été mis en place à la mise à disposition dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Banque = P.B.B (Crédit Dailly)
- Montant notionnel à la mise à disposition = 25 798 879,54€
- Montant total des intérêts sur la durée du Contrat : 7 932 691,81€
- Taux d'intérêt = 3,05%
- Marge de Crédit = 1,15%
- Commissions d'engagement = 0,30 %
- Commission d'arrangement = 0,50%
- Période de disponibilité = 20 ans

URBICITE intègre en direct le remboursement de la dette subordonnée des actionnaires qui possède les caractéristiques suivantes :

- Banque = Challenger Investissement (Dettes subordonnées)
- Montant notionnel à la mise à disposition = 601 000€
- Montant total des intérêts sur la durée du Contrat = 74 419,87€
- Taux d'intérêt de la dette subordonnée = 4%
- Période de disponibilité = 3 ans

(En €)	Crédit Total	Fin Décembre 2016	Fin Décembre 2017	Fin Décembre 2018
Crédit Dailly en cours	25 798 879,54	22 574 019,64	21 284 075,68	19 994 131,72
Intérêts Crédit Dailly payés	7 932 691,81	713 097,16	673 753,86	634 410,58
Remboursement actionnaires	601 000,00	89 609,55	0,00	0,00
Intérêts Remboursement actionnaires	74 419,87	14 569,43	3 481,50	0,00
TOTAL	34 406 991,22	23 391 295,78	21 961 311,04	20 628 542,30

2.3. Récapitulatif des Redevances payées sur l'exercice

L'actualisation des loyers a eu lieu à la date de mise à disposition soit le 21 juillet 2014. La révision des loyers a été effectuée le 9 février 2018. URBICITE transmet, depuis le 1^{er} trimestre 2017, les facturations sur la plateforme de la Ville de Bordeaux CHORUS.

La facturation unique du loyer financier R1.A, du 17 juillet 2014 au 30 juin 2034, a été effectuée le 22 juillet 2014 suite à une demande de la Ville, d'un montant total de 33 731 571,38€ HT (dont 25 799 k€ de capital et 7 933 k€ d'intérêts). La Ville de Bordeaux paie trimestriellement à termes échus le loyer financier directement à PBB, conformément à la cession de créance acceptée et paie la TVA à la SAS Urbicité (dont 5 160 k€ de TVA sur le capital et 1 587 k€ de TVA sur les intérêts). Comptablement, cette facturation est traitée à travers des Produits Constatés d'Avance lissés selon l'échéancier fixé dans le modèle financier après la fixation des taux.

En présentation de bilan, la cession totale du loyer R1.A, cession sans recours de la part de l'établissement bancaire PBB, a fait l'objet d'une compensation entre la créance client HT à l'actif du bilan et la dette financière Dailly au passif.

Seules les créances liées à la TVA et aux intérêts figurent à l'actif du bilan. La première diminuera au fur et à mesure du règlement de la ville directement à URBICITE, la deuxième diminuera par compensation avec les avis de PBB signifiant les intérêts trimestriels, soit pour 2018 un montant de 634 k€ en charges financières dans le compte de résultat d'URBICITE.

De même, la facturation unique du loyer financier non cédé R1.B, du 17 juillet 2014 au 21 juillet 2034, a été envoyée le 22 juillet 2014, d'un montant de 1 259 498,91€ HT (dont 801 k€ de capital et 458,5 k€ d'intérêts). La Ville paie trimestriellement à termes échus. Comptablement, cette facturation est traitée à travers des Produits Constatés d'Avance lissés selon l'échéancier fixé dans le modèle financier après la fixation des taux.

Conformément à l'annexe 15 au Contrat de Partenariat, les formules de révision sont les suivantes :

R1. Redevance Financière, Terme non indexé.

R2. Maintenance

$R2_n = R2_m * [0,70 * ICHT-IME_n / ICHT-IME_m + 0,20 * FSD2_n / FSD2_m + 0,10]$

R2_m : valeur actualisée de la redevance R2 en année de la Date Effective de Mise à Disposition de l'Ouvrage

R2_n : valeur de la redevance R2 en année n

ICHT-IME_m : valeur du dernier indice connu lors de l'actualisation en année de la Date Effective de Mise à Disposition de l'Ouvrage

ICHT-IME_n : valeur du dernier indice connu en année n

FSD2_m : valeur du dernier indice connu lors de l'actualisation en année de la Date Effective de Mise à Disposition de l'Ouvrage

FSD2_n : valeur du dernier indice connu en année n

R3. GER programmé

R4. GER non programmé

$$RX_n = RX_m * [0,90 * (BT50_n/BT50_m) + 0,10]$$

RX_n : valeur actualisée de la redevance RX en année n

RX_m : valeur actualisée de la redevance RX à la date de Mise à Disposition Effective de l'Ouvrage

BT50_n : valeur du dernier indice connu lors de l'actualisation en année n

BT50_m : valeur du dernier indice connu lors de l'actualisation à la date de mise à disposition effective de l'Ouvrage

R5. Propreté-Hygiène

$$R5_n = R5_m * [0,81 * ((S_n + CS_n) / (S_m + CS_m)) + 0,09 * (FSD2_n / FSD2_m) + 0,10]$$

R5_m : valeur actualisée de la redevance R5 en année de la Date Effective de Mise à Disposition de l'Ouvrage

R5_n : valeur de la redevance R5 en année n

S_m : valeur du dernier indice connu lors de l'actualisation en année de la Date Effective de Mise à Disposition de l'Ouvrage

S_n : valeur du dernier indice connu en année n

CS_m : valeur du dernier indice connu lors de l'actualisation en année de la Date Effective de Mise à Disposition de l'Ouvrage

CS_n : valeur du dernier indice connu en année n

FSD2_m : valeur du dernier indice connu lors de l'actualisation en année de la Date Effective de Mise à Disposition de l'Ouvrage

FSD2_n : valeur du dernier indice connu en année n

R6. Gestion

$$R6_n = R6_m * [0,70 * (ICT-N_n / ICT-N_m) + 0,30]$$

R6_n : valeur actualisée de la redevance R6 en année n

R6_m : valeur actualisée de la redevance R6 à la date de Mise à Disposition Effective de l'Ouvrage

ICT-N_n : valeur du dernier indice connu lors de l'actualisation en année n

ICT-N_m : valeur du dernier indice connu lors de l'actualisation à la date de mise à disposition effective de l'Ouvrage

Les valeurs des indices utilisés dans le calcul de révision au 21 juillet 2014 ont été les suivants :



Indices	Valeur 01/07/2011 (Indice 0)	Valeur 21/07/2014 (Indice m)	Date de mise en ligne	Rapport 2014	Valeur 01/01/2018 (Indice n)	Date de mise en ligne	Rapport 2018
ICT-IME (hors CICE)	105,1	115,6	08/07/2014	1,09990	122,5	06/10/2017	1,05969
FSD2	123,7	125,8	30/06/2014	1,01698	126,6	22/12/2017	1,00636
Salaire professionnel (S)	9,22	9,75	01/01/2014	1,05748	10,11	01/01/2018	1,03692
Charges sociales (CS) gelé	65,17%	65,17%	01/07/2011	1,00000	65,17%	01/07/2011	1,00000
FSD1	127,4	128,7	30/06/2014	1,01020	128,4	22/12/2017	0,99767
ICT-N (hors CICE)	107,8	118,5	08/07/2014	1,09926	120,2	06/10/2017	1,01435
BT50	177,0	183,7	11/07/2014	1,03785	188,7	22/12/2017	1,02704

Loyers	Coef de révision		Coef de révision
Maintenance	1,07333		1,04305
GER	1,03407		1,02433
Propreté Hygiène	1,04502		1,02861
Gestion et Taxes	1,06948		1,01004

Etant donné la difficulté de trouver une publication légale de l'indice de charge sociale CS, les parties ont convenu d'effectuer une facturation en figeant cet indice depuis 2014.

Afin de synchroniser les dates issues de l'article 10.4.1 du Contrat, indiquant une révision chaque 1^{er} janvier, et les dates issues de l'annexe 15, indiquant la date anniversaire, il a été convenu entre les parties d'une révision annuelle le 1^{er} janvier de chaque année (le Contrat primant sur les annexes).

Conformément à l'article 9.3.3 et 10.3 du Contrat de Partenariat, l'énergie calorifique et frigorifique est refacturée à la Ville de Bordeaux au travers de la redevance R7. Les modalités de révisions étant définies dans l'annexe 16 du Contrat de Partenariat.

Récapitulatif des redevances payées par la Ville à Urbicity sur l'exercice et des éventuelles pénalités imputées :

Redevance encaissées par URBICITE	Montant en € HT				
	1eT	2eT	3eT	4eT	TOTAL
Redevance R1.B (Fraction financière non cédée)	31 972,93 €	34 431,88 €	22 265,84 €	24 724,79 €	113 395,44 €
Redevance R2 (Maintenance)	111 253,98 €	111 253,98 €	111 253,98 €	111 253,98 €	445 015,92 €
Pénalités sur la Redevance R2	-3 852,00 €	-3 317,00 €	-11 393,00 €	-1 425,00 €	-19 987,00 €
Redevance R3 (GER programmé)	93 717,90 €	93 717,90 €	93 717,90 €	93 717,90 €	374 871,60 €
Redevance R4 (GER non programmé)	5 861,16 €	5 861,16 €	5 861,16 €	5 861,16 €	23 444,64 €
Redevance R5 (Propreté Hygiène)	74 034,98 €	74 034,98 €	74 034,98 €	74 034,98 €	296 139,92 €
Pénalités sur la Redevance R5			-450,00 €	-600,00 €	-1 050,00 €
Redevance R6.A (Gestion)	38 887,83 €	38 887,83 €	38 887,83 €	38 887,83 €	155 551,32 €
Redevance R6.B (Impôts et taxes)	5 266,06 €	5 266,06 €	5 266,06 €	5 266,06 €	21 064,24 €
Redevance R7 (Recettes annexes) - GdB				67 282,65 €	67 282,65 €
Recettes annexes - revenus facturés (CFE - CVAE)			12 161,00 €		12 161,00 €
TOTAL	357 142,84 €	360 136,79 €	351 605,75 €	419 004,35 €	1 487 889,73 €

La Ville paya à la banque PBB le loyer R1.A HT, conformément à l'acte de cession de la créance Dailly, de 1 924 k€ (1 290 k€ de principal et 634 k€ d'intérêts). La Ville de Bordeaux paya la TVA correspondante à URBICITE d'un montant de 393 k€.

2.4. Présentation des méthodes et des éléments de calcul économique retenus

La méthode comptable utilisée est la « méthode globale » telle qu'utilisée dans le Modèle Financier (Annexe 17 du Contrat de Partenariat) et validée par le Conseil comptable et fiscal KPMG lors de l'audit du modèle initial le 07 décembre 2011. Le calcul est effectué sur la base du pourcentage d'avancement des produits, mis à jour des données depuis 2014 avec la mise à jour des indexations. L'année 2018 a eu 5,16% d'avancement des produits sur la durée du contrat. Ce pourcentage est ainsi répercuté sur chaque poste des charges (amortissement, frais de SPV, GER programmé et non programmé, produits financiers, charges financières et charges opérationnelles - détails onglet Ph2_Calcul, ligne 2719 à 2841).

Les charges (hormis l'impôt sur les sociétés) dans le compte de résultat sont retraitées via des comptes de régularisation à l'actif et au passif du bilan, de façon à obtenir un taux de résultat courant avant impôts, rapporté aux redevances correspondantes, constant sur la durée du projet.

Les charges et produits inclus dans le calcul de ce retraitement sont les suivants :

- Loyers versés par la Ville de Bordeaux
- Frais d'exploitation en exploitation (coût de maintenance, de nettoyage, de Gros Entretien Renouvellement et Services Associés, déduction faite des pénalités y ayant trait),
- Frais de gestion de la société de projet en exploitation (assurances, commissaires aux comptes, gestion de la société, comptabilité, etc.)
- Taxe Organic,
- Dotations aux amortissements,
- Intérêts de la dette projet,
- Intérêts de la Dailly PBB,
- Produits financiers : ceux en lien avec les comptes de GER et avec le compte courant d'exploitation
- Amortissement des coûts immobilisés

Les charges d'un trimestre sont déduites des produits de cette même période donnant un résultat courant avant ajustement. Le résultat sur la durée totale du projet est linéarisé, un résultat à atteindre trimestriel est ainsi calculé. Le montant du produit constaté d'avance ou de la facture à établir est calculé par différence entre le résultat courant avant ajustement et le résultat à atteindre.

Le montant de la méthode globale est de 165 k€ sur l'exercice 2018 (dénommée « autres charges d'exploitation » dans les charges du compte de résultat et « crédit divers charges à payer » dans le Bilan). Conformément aux articles 536 et 543 du LEFEVRE Comptable, cette méthode a impacté les produits sur l'exercice 2018, en augmentant les charges dans le compte de résultat, contrairement à l'année 2014, sur laquelle la méthode globale venait baisser les produits.

2.5. Etat des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat et tableau d'amortissement de ce patrimoine

Au 31 décembre 2014, le montant des immobilisations en cours s'élevait à 56 001 294,23 €.

Après la mise à disposition (MàD), le 21 juillet 2014, les immobilisations s'élevaient à 57 286 320,17€ (sans le Besoin en fonds de renouvellement), incorporant l'avenant n°1 au Contrat de Partenariat des travaux de la cuisine (420 083,88€ HT) et du scramble (484 236,14€ HT) ainsi que l'augmentation effective du capital, et ont été amorties de 2 864 k€ durant l'exercice 2017.

Ci-après la décomposition des immobilisations reprenant la présentation du modèle financier de closing après fixation des taux. L'écart significatif sur les coûts de Contrat de Promotion Immobilière est dû à la modification de la cuisine et la réalisation du scramble.

	Compta	Modèle	Rappel
	Montant HT en k€ effectif après la MÀD et la réalisation de l'avenant n°1 en août 2014	Montant HT en k€ prévisionnel dans le modèle financier d'origine	Montant en k€ effectif au 31/12/13
Coûts de Contrat de Promotion Immobilière	55 135	54 231	42 306
Frais de conseil	416	415	385
Frais de pré-exploitation	295	295	121
Frais de management	258	258	258
Frais de SPV	205	280	178
Sous Total Investissements initiaux	56 308	55 479	43 248
Besoin en fonds de roulement	223	127	0
Total Investissements initiaux	56 531	55 606	43 248
Commission d'engagement Crédit Relais BYCN (y compris TVA)	160	154	160
Intérêts préfinancement Crédit Relais BYCN (y compris TVA)	472	891	268
Commission d'arrangement financement LT Dailly	134	134	134
Commission d'engagement financement LT Dailly	211	188	163
Commission d'arrangement financement LT Projet	0	0	0
Commission d'engagement financement LT Projet	0	0	0
Total coûts Financiers Intercalaires	978	1 367	726
Total	57 509	56 973	43 974

Pour mémoire, le modèle a été mis à jour, après la fixation des taux, uniquement de l'intégration des taux EURIBOR 1 mois constatés durant la période de construction (défini dans le Contrat de Partenariat en Annexe 18).

Au 31 décembre 2018, les immobilisations nettes étaient de 44 545 k€.

Les immobilisations s'amortissent de façon linéaire, ainsi qu'il est détaillé ci-dessous :

	Période		VO	Taux	Amortissement	Cumul	VNC
0	21/07/2014	31/12/2014	57 286 320,17	5,00%	1 285 025,94	1 285 025,94	56 001 294,23
1	01/01/2015	31/12/2015	57 286 320,17	5,00%	2 864 316,01	4 149 341,95	53 136 978,22
2	01/01/2016	31/12/2016	57 286 320,17	5,00%	2 863 137,40	7 012 479,35	50 273 840,82
3	01/01/2017	31/12/2017	57 286 320,17	5,00%	2 864 316,01	9 876 795,36	47 409 524,81
4	01/01/2018	31/12/2018	57 286 320,17	5,00%	2 864 316,01	12 741 111,37	44 545 208,80
5	01/01/2019	31/12/2019	57 286 320,17	5,00%	2 864 316,01	15 605 427,37	41 680 892,80
6	01/01/2020	31/12/2020	57 286 320,17	5,00%	2 863 137,40	18 468 564,78	38 817 755,40
7	01/01/2021	31/12/2021	57 286 320,17	5,00%	2 864 316,01	21 332 880,78	35 953 439,39
8	01/01/2022	31/12/2022	57 286 320,17	5,00%	2 864 316,01	24 197 196,79	33 089 123,38
9	01/01/2023	31/12/2023	57 286 320,17	5,00%	2 864 316,01	27 061 512,80	30 224 807,37
10	01/01/2024	31/12/2024	57 286 320,17	5,00%	2 863 137,40	29 924 650,20	27 361 669,97
11	01/01/2025	31/12/2025	57 286 320,17	5,00%	2 864 316,01	32 788 966,21	24 497 353,96
12	01/01/2026	31/12/2026	57 286 320,17	5,00%	2 864 316,01	35 653 282,22	21 633 037,95
13	01/01/2027	31/12/2027	57 286 320,17	5,00%	2 864 316,01	38 517 598,23	18 768 721,94
14	01/01/2028	31/12/2028	57 286 320,17	5,00%	2 863 137,40	41 380 735,63	15 905 584,54
15	01/01/2029	31/12/2029	57 286 320,17	5,00%	2 864 316,01	44 245 051,64	13 041 268,53
16	01/01/2030	31/12/2030	57 286 320,17	5,00%	2 864 316,01	47 109 367,64	10 176 952,53
17	01/01/2031	31/12/2031	57 286 320,17	5,00%	2 864 316,01	49 973 683,65	7 312 636,52
18	01/01/2032	31/12/2032	57 286 320,17	5,00%	2 863 137,40	52 836 821,05	4 449 499,12
19	01/01/2033	31/12/2033	57 286 320,17	5,00%	2 864 316,01	55 701 137,06	1 585 183,11
20	01/01/2034	21/07/2034	57 286 320,17	5,00%	1 585 183,11	57 286 320,17	0,00
	TOTAL		57 286 320,17		57 286 320,17	57 286 320,17	0,00

Il est à noter que les amortissements et la subvention sont amortis de façon linéaires, conformément aux règles comptables en vigueur.

2.6. Compte rendu de la situation des autres biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation de l'ouvrage, équipement ou bien immatériel objet du contrat

Sans objet.

2.7. Etat des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année

Au cours de l'exercice 2018, sur la période 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, des opérations de GER ont été réalisées pour les affectations et les montants suivants :

- GER programmé (R3) : 2 784,5 €
- GER non programmé (R4) : 0 €

Le compte de GER est provisionné de la manière suivante :

- Réception de l'ensemble des redevances payées par la Ville sur le compte principal, toutes taxes comprises (TTC),

- Virement du compte principal vers le compte de GER en HT après réception de chaque loyer par URBICITE
- Paiement des facturations reçues du mainteneur, en TTC, depuis le compte principal qui reçoit le remboursement des taxes.

Une facturation de 236,3 k€ a été effectuée par le mainteneur de GER programmé sur l'année, conformément à l'échéancier de facturation prévue dans le modèle financier après fixation des taux, actualisé à la date de mise à disposition, soit le 21 juillet 2014. Les taux actuels ne permettent pas de produits financiers importants sur les comptes.

En euros	
Solde cumulé du compte d'exploitation R3 du 21/07/2014 au 31/12/2018	1 180 587,61 €
Loyer HT R3 facturé	1 635 792,74 €
Dépenses HT de GER programmé facturées	- 462 983,69 €
Produits financiers	7 778,56 €

Références des facturations des dépenses de GER programmé (**Annexe 3**):

GER Programmé HT

Facture N° 1285153880	27 647,38 €
Facture N° 1285153882	8405,05 €
Facture N° 1285162694	36 052,43 €
Facture N° 1285170976	82 127,65 €
Facture N° 1285179685	82 127,65 €

TOTAL **236 360,16 €**

Une facturation de 1 k€ a été effectuée par le mainteneur de GER non programmé, conformément à l'échéancier de facturation prévue dans le modèle financier après fixation des taux, actualisé à la date de mise à disposition, soit le 21 juillet 2014. Les taux actuels ne permettent pas de produits financiers importants sur les comptes.

En euros	
Solde cumulé du compte d'exploitation R4 du 21/07/2014 au 31/12/2018	98 625,66 €
Loyer HT R4 facturé	102 303,28 €
Dépenses HT de GER non programmé facturées	- 4 668,34 €
Produits financiers	990,72 €

Références des facturations des dépenses de GER non programmé (**Annexe 4**):

GER non Programmé HT

Facture N° 1285153881	297,95 €
Facture N° 1285162697	297,95 €
Facture N° 1285170980	781,61 €
Facture N° 1285179691	781,61 €
TOTAL	2 159,12 €

2.8. Etat des dépenses liées aux dégradations

Au cours de l'exercice 2018, des travaux ont été engagés suites à des dégradations pour un montant de 7 659,56 € HT soit 9 191,47 € TTC.

Le détail de la facturation est annexé au présent.

2.9. Engagements à incidences financières liés au contrat et nécessaires à la continuité du service public

Sans objet.

2.10. Ratios annuels de rentabilité économique et de rentabilité interne du projet ainsi que la répartition entre le coût des fonds propres et le coût de la dette afférents au financement des biens et activités objets du contrat

Rentabilité économique

Le ratio de rentabilité économique est calculé à l'aide de la formule suivante: $Re = (REX - IS) / (KP + DF)$

Dans laquelle :

- Re : Rentabilité économique
- REX : Résultat d'exploitation
- IS : impôt sur les sociétés payé au titre de l'exercice
- KP : capitaux propres constitués du capital social, du résultat de l'exercice et de la subvention
- DF : dettes financières, incorporant la dette projet (somme du principal du crédit Dailly et du remboursement actionnaire)

$$Re = (-707\,753,39 - 44\,770) / ((205\,000 + 115\,148,08 + 23\,333\,789,76) + 19\,994\,131,72) = -1,72\%$$

La rentabilité économique est de **-1,72 %** au 31 décembre 2018. Ce ratio compare le résultat aux ressources mises à la disposition du projet. Etant donné les premières années d'exploitation, le ratio de Re est négatif en corrélation avec le REX et est proche de 0% suite à la mise à disposition des fonds dont la subvention.

Rentabilité interne du projet :

Le taux de rentabilité interne (TRI) du projet est celui qui rend nulle la Valeur Actuelle Nette (VAN) de base. Il est calculé à partir de l'actualisation des flux issus du projet, sur toute la durée de celui-ci.

Le TRI du projet sur l'exercice 2018 est de **0%**. Le taux de rentabilité interne nominal du projet du modèle après la fixation des taux au 21 juillet 2014 est de 2,57%. Le détail du calcul de ce taux est disponible dans le modèle financier ayant servi à la fixation des taux, du 22 juillet 2014.

Ce taux prend en compte les flux d'exploitation effectués depuis le début de l'exploitation. Etant donné la mise à disposition du bâtiment le 21 juillet 2014, le taux est donc nul.

URBICITE n'a pas modifié le TRI cible de ce projet de long terme (20 ans d'exploitation) compte tenu :

- des premières années d'exploitation post mise à disposition qui apparaissent en ligne avec les prévisions financières intégrées dans le modèle financier post cristallisation des taux d'intérêt ;
- de l'absence d'événement ou de situation identifiés de nature à impacter les prochains exercices en dehors de la baisse constatée de la rémunération de la trésorerie dans le contexte économique actuel (structure atypique des taux d'intérêt avec des taux Euribor négatifs susceptible d'impacter à la baisse le TRI si cette situation devait perdurer) ;
- du caractère non significatif des écarts constatés à ce stade entre le réalisé et le modèle financier post-cristallisation des taux ;
- de l'horizon lointain de fin du contrat (15 années d'exploitation résiduelles contre 5 années d'exploitation écoulées) qui laissent des aléas à la hausse et à la baisse bien supérieurs aux écarts marginaux constatés les premières années entre les prévisions initiales et le réalisé.

Compte tenu de ces éléments, le TRI initial apparaît toujours pertinent. Les écarts constatés avec le modèle initial sont transparents pour la société en termes de trésorerie, les modifications constatées sur les recettes étant répercutées sur les charges après intégration de l'indexation réelle.

Coût de la dette :

Il est calculé par la formule suivante : $Cd = ChF / DF$

Où :

Cd : coût de la dette

ChF : Charges financières, incorporant l'ensemble des charges financières

DF : dettes financières, incorporant la dette projet

$634\,410,58 / 19\,994\,131,72 = 3,17\%$

Le coût de la dette est donc de **3,17%** sur l'exercice 2018, intégrant la dette cédée.

Coût des fonds propres :

En tenant compte des intérêts sur compte courant d'associés et du versement des dividendes, le coût des fonds propres est de **10,75%** au 31 décembre 2018 en prenant en compte les dates réelles des paiements. Le coût des fonds propres nominal du modèle après la fixation des taux au 21 juillet 2014 est de 11% sur les 20 années d'exploitation. Le détail du calcul de ce taux est disponible dans le modèle financier ayant servi à la fixation des taux, du 22 juillet 2014.

2.11. Synthèse des recettes perçues de tiers

Sans objet.

3. SUIVI DES INDICATEURS

3.1. Objectifs de performance prévus au c de l'article L. 1414-12 du CGCT

Respect des objectifs de performances en termes de développement durable sur l'exercice écoulé

L'annexe 13 du Contrat de Partenariat définit les engagements en matière de développement durable en phase chantier et en phase exploitation :

Exigences en matière de développement durable

Thème DD	Objectifs/Indicateur	Moyens de résultats
Performance énergétique	- $C_{ef} \leq 0 \text{ kWh}_{et}/\text{m}^2 \text{ SHON}_{RT,an}$ sur postes « Module BEPOS » (§ III 3.1)	- L'engagement énergétique - Comptage
	- Isolement des postes Process suivant « Module BEPOS » (§ III.7)	- Protocole de gestion de la performance
	- Isolation performante suivant coeff U et Psi (§ III 2.1.1)	- Thermographie
	- $I_4 \leq 0,8 \text{ m}^3/\text{h.m}^2$ (§ III 2.1.1)	- Test d'étanchéité chantier et réception
	- Ascenseurs économes (§ III 3.2.3) (§ III.7)	FTM/Comptage
Confort hygrothermique	- Protections solaires performantes par façade (§ III 2.2.2)	- FTM vitrages et protections - Mesures au luxmètre
	- $V < 0,15 \text{ m/s}$ sur 0,2 m (§ III 4.4.2)	- Mesures in situ
	- Température de consigne (§ III 4.5.4)	- Mesures in situ à 1,5 m de la façade
	- Bureaux : 40h/an $< 27^\circ\text{C}$ (§ III 4.6.1) - Restaurant : 20h/an $< 27^\circ\text{C}$ (§ III 4.6.1)	- Sondes/enregistreurs
Eclairage artificiel	- 150 lux ambiant / 300 lux postes de travail / $U > 0,5$ (§ III 4.2.1)	- Mesures au luxmètre - Etudes d'éclairage
	- $3000 \text{ K} \leq T_c \leq 5000 \text{ K}$ / IRC ≥ 85 (§ III 4.2.2)	- FTM
Eco-matériaux	- Projet de matériaux écologiques ou social pour limiter l'impact environnemental de l'ouvrage (§ II 3.3)	- Fiches matériaux / indicateurs chiffres (m^2 , m^3) - Visite de site
	- Bois eco-certifié (§ III 5.1.2)	- FTM
Qualité de l'air	- Débits d'air neuf (§ III 4.4.1)	- Mesures in situ
	- Réseaux aérauliques classe C (§ III 4.4.1)	- FTM
	- Concentration formaldéhydes $\leq 10 \mu\text{g}/\text{m}^3$ (§ III 5.1.2)	- Mesures in situ 3 mois après la livraison
	- 50% des matériaux (§ III 5.1.2) : • TVOC $< 1000 \mu\text{g}/\text{m}^3$ • Formaldéhydes $< 125 \mu\text{g}/\text{m}^3$ • Cancérogène $< 5 \mu\text{g}/\text{m}^3$	- FTM

Thème DD	Objectifs/Indicateur	Moyens de résultats
Chantier DD	- 50% des déchets valorisés (§ III 4.2.1) - 100% des déchets tracés (§ III 4.2.1) - Niveau de bruit ≤ 80 dB(A) (§ III 4.2.2) - Chantier propre (§ III 4.2)	- SOGED/PAE - Bilan déchets / Bilan comptage - Visite usine déchets - Rapport de mesures de bruit - Visite de chantier du maître d'ouvrage - Charte chantier vert
Gestion des déchets	- Recyclage des déchets (papier, piles, cartouches,...) (§ III 4.3.1)	- Contrôle visuels des poubelles dans le local déchet
Confort acoustique	- Isolement de façade (§ III 4.3.2) - Bruit d'équipement (§ III 4.3.2) - Acoustique interne (§ III 4.3.2) - Bruit aérien entre locaux (§ III 4.3.2) - Bruits de chocs (§ III 4.3.2)	- Mesures in situ

Application des objectifs sur la période 2018 en phase exploitation

L'article 9.2 et l'annexe 13 du Contrat de Partenariat définissent les engagements en matière de développement durable en phase chantier et en phase exploitation.

Les outils du rapport des performances ont été mis en place de façon effective, en accord avec les représentants de la Ville de Bordeaux. Les objectifs de performance pour l'exercice 2017 ont débuté en janvier 2017. Ces derniers servent à mesurer, en période d'exploitation, la qualité de la prestation effectuée par le mainteneur.

Les rapports d'activité et d'énergie fournis mensuellement ainsi que les comptes rendus des réunions mensuelles, incluant l'application éventuelles de pénalités, permettent de contrôler les prestations d'entretien, de maintenance, de nettoyage et de pilotage de l'énergie.

Ci-après les indicateurs de performance sur l'année 2018 (OT signifiant Ordre de Travail), les comptes rendus des interventions sont annexés au rapport, **Annexe 5**.

Synthèse du rapport d'activité de la Cité Municipale de Bordeaux sur l'exercice écoulé

Ce document est établi sur base des 12 rapports mensuels qui ont été régulièrement émis et commentés à la Cité Municipale de Bordeaux. Il a pour objectif de faire ressortir les éléments clefs de la mission exercée par BOUYGUES Energie et Service.

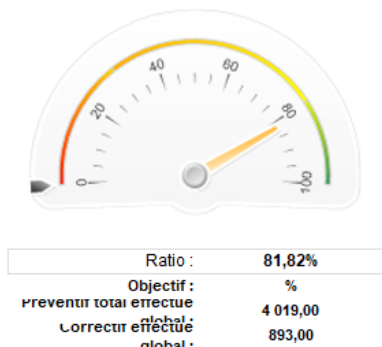
Contrôles réglementaires

L'ensemble des contrôles réglementaires exigible a été effectué en temps et heure et ne fait pas ressortir de réserves majeures. Le suivi est produit mois par mois par BOUYGUES Energie et Service à la Cité Municipale de Bordeaux. Les rapports des Organismes de Contrôle sont régulièrement communiqués.

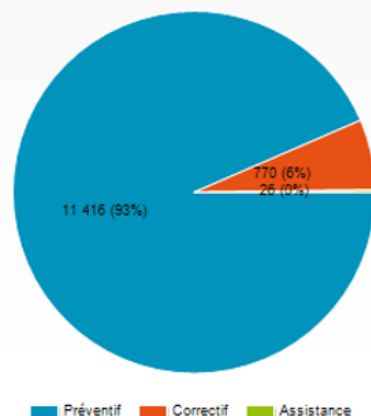
Sécurité

Aucun Accident du Travail n'est à déplorer sur le site. BOUYGUES Energie et Service place le thème de la santé/sécurité de ses collaborateurs et sous-traitants/partenaires en objectif prioritaire. Les salariés sont régulièrement sensibilisés, formés et audités. Le plan de prévention a été signé pour 2018

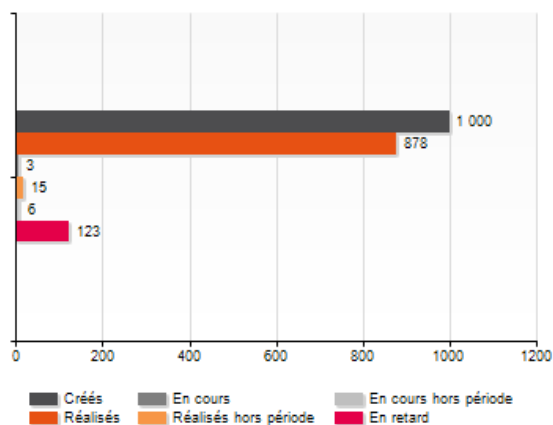
Ratio Préventif/Correctif en nbre d'OT hors assistance



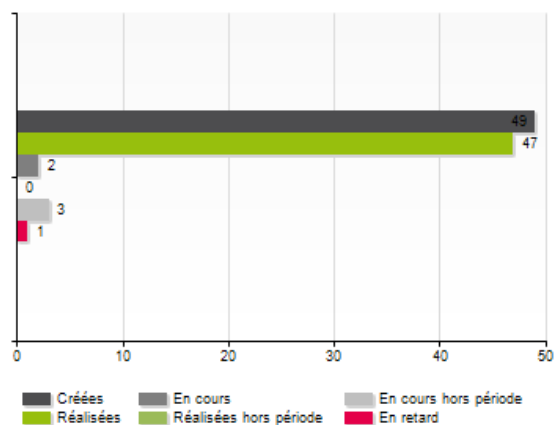
Répartition Préventif, Correctif, Assistance (en Heures)



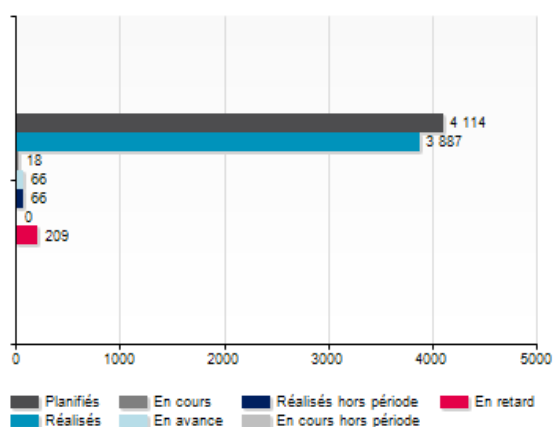
Analyse OT Correctifs (en Nb d'OT)



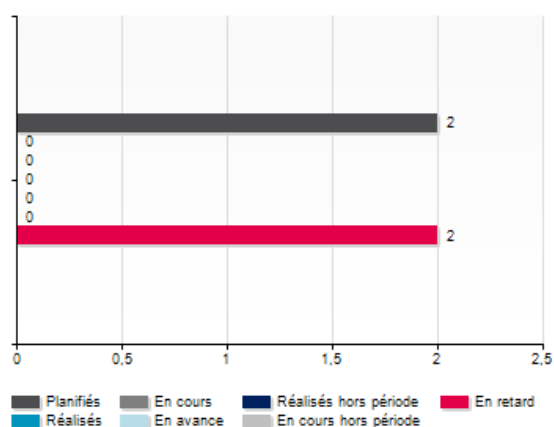
Analyse OT Assistanes (en Nb d'OT)



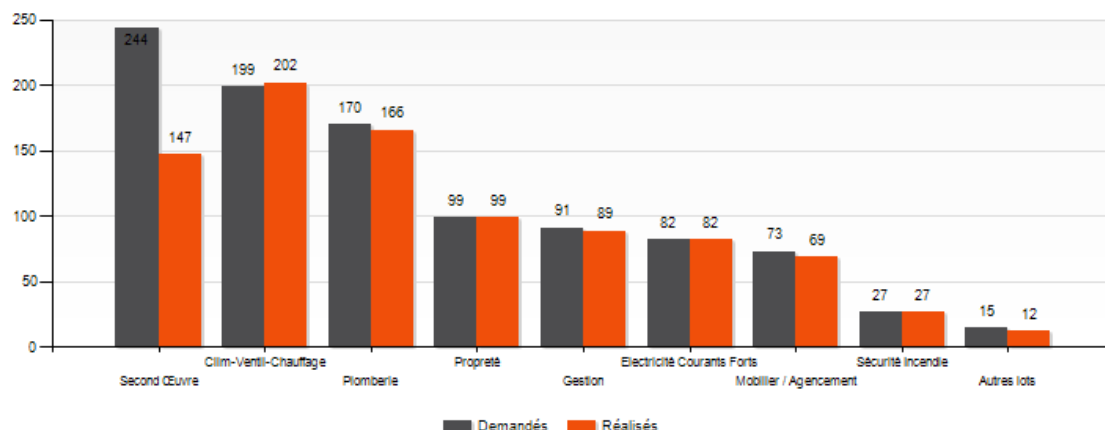
Analyse OT Préventifs (en Nb d'OT)



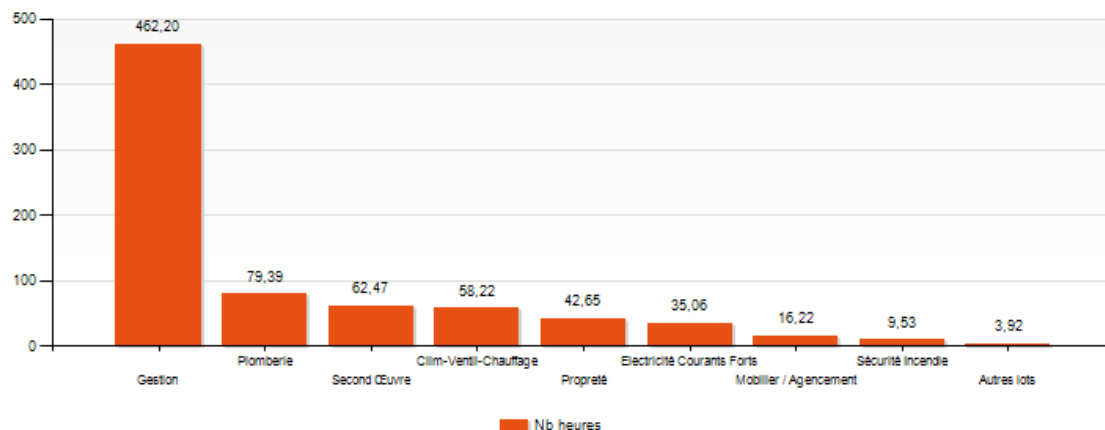
Analyse OT Contrôles réglementaires (en Nb d'OT)



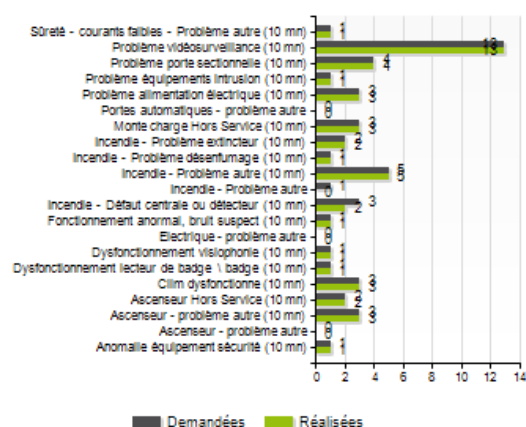
Correctifs demandés et réalisés par lot



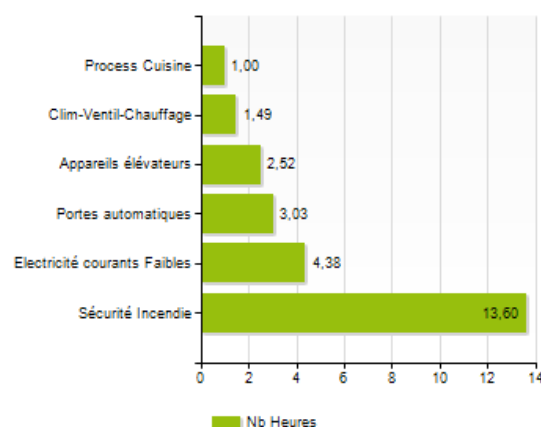
Correctifs réalisés par lot (en heures)



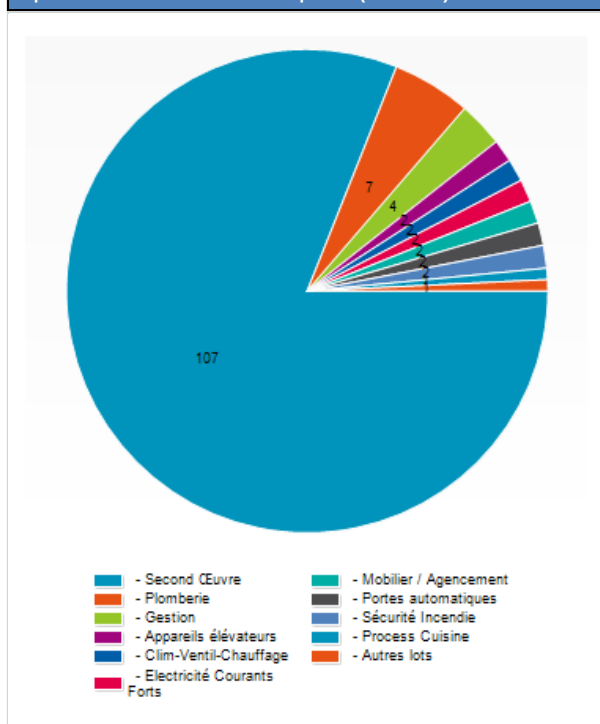
Assistances créées et réalisées par lot (en nb OT)



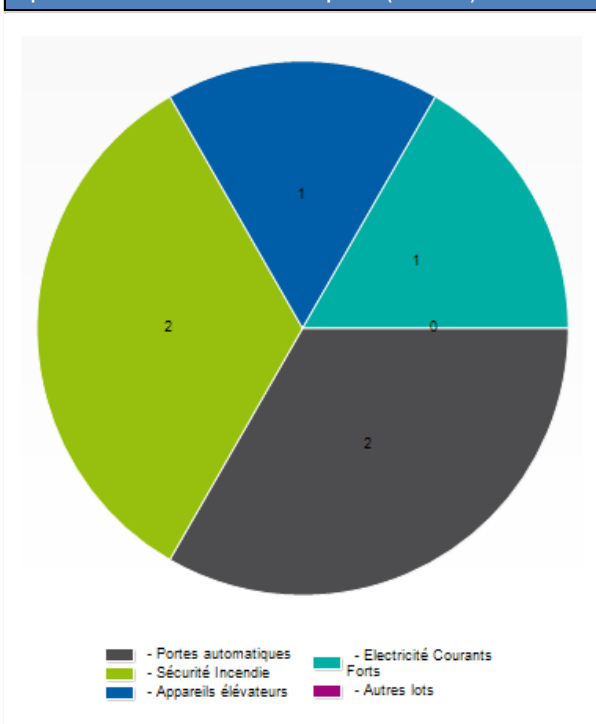
Assistances réalisées par lot (en heures)



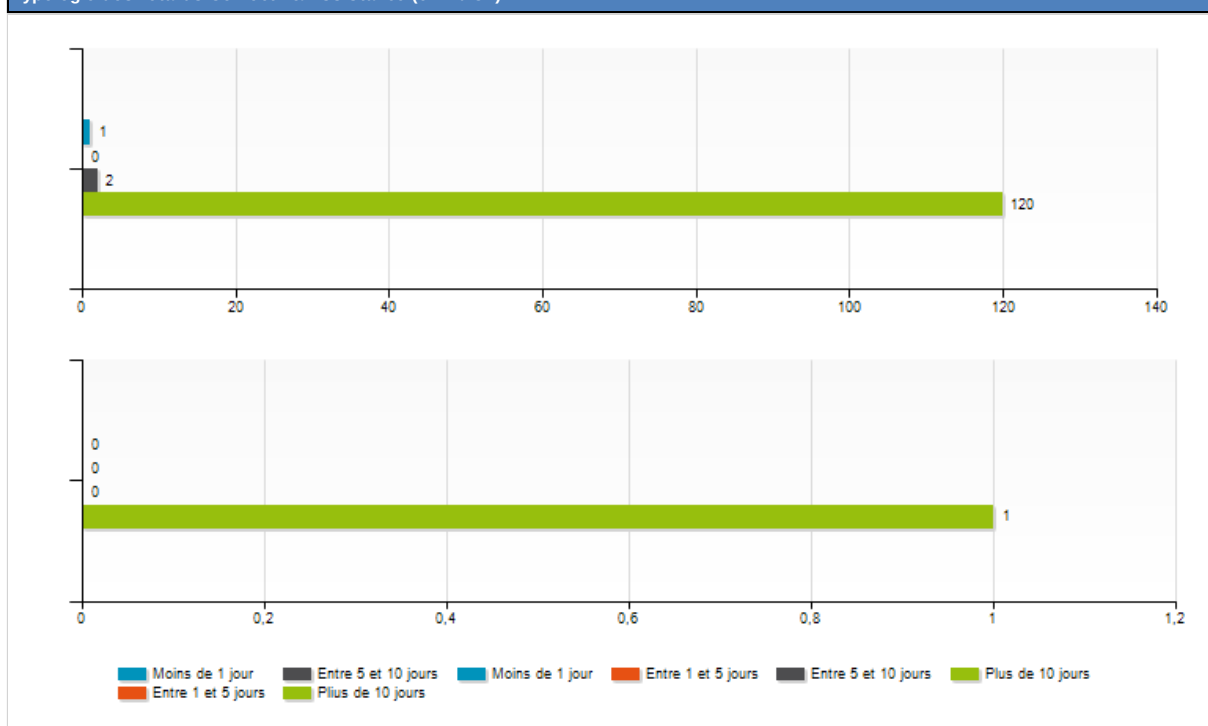
Répartition du correctif en cours par lot (en nb OT)



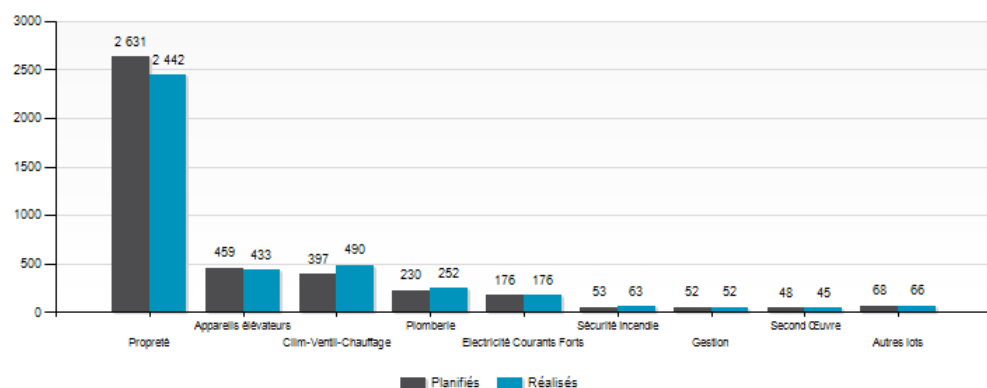
Répartition de l'assistance en cours par lot (en nb OT)



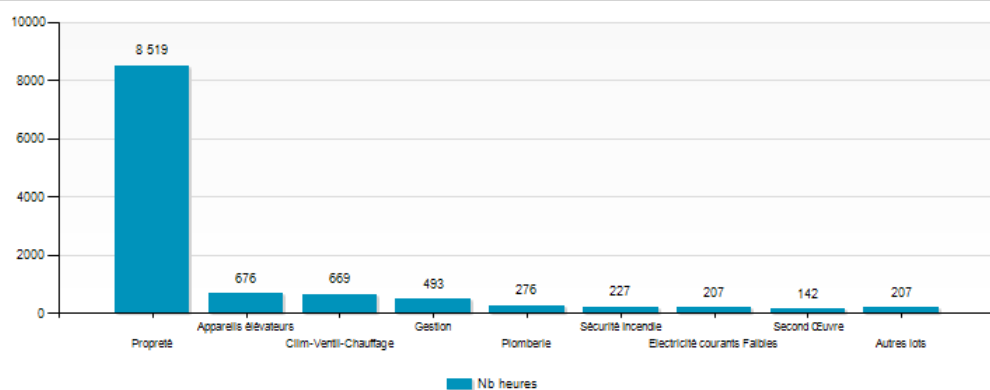
Typologie des retards Correctif & Assistance (en nb OT)



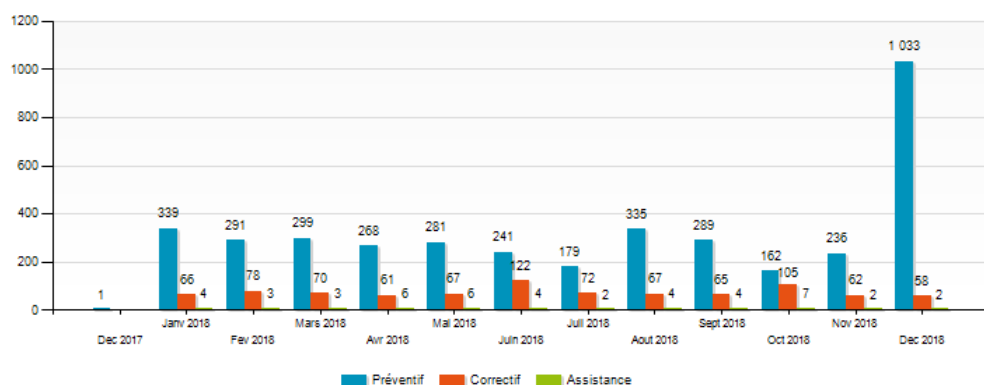
Préventifs planifiés et réalisés par lot (en nb OT)



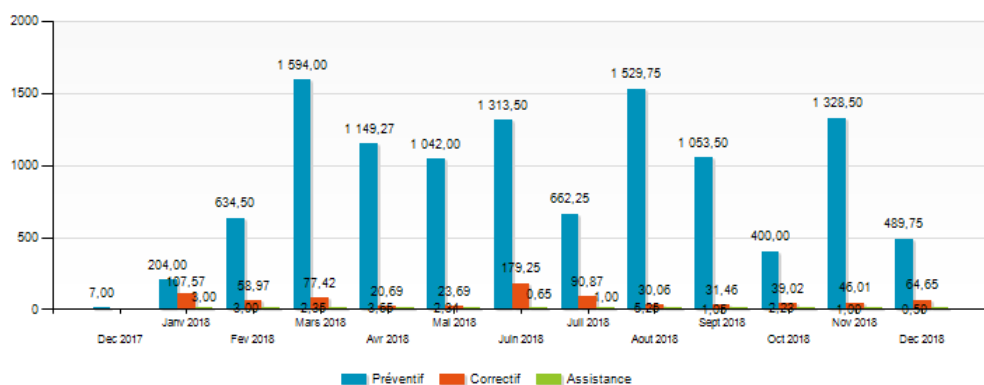
Préventifs planifiés et réalisés par lot (en Heures)



Volumétrie du réalisé sur 12 mois glissants (en nb OT)

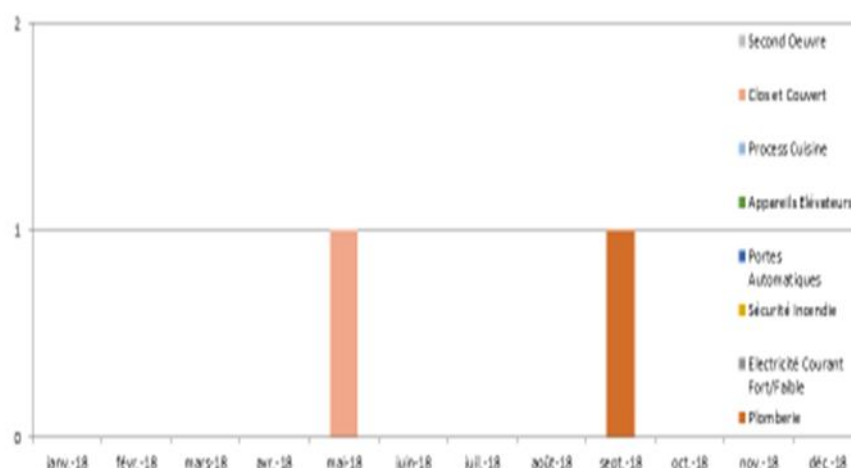


Volumétrie du réalisé sur 12 mois glissants (en heures)



Deux sorties en astreinte sur l'année 2018 :

26/05/2018	Clos Couvert	Fuite sur EP suite à orage de grêles	18H20	19H00	01H30	06:30
21/09/2018	Plomberie	Flotteur récupération de pluie bloqué plus d'eau dans les sanitaires Ouest.	20H35	20H50	21H50	01:00



Suite aux violent orages du 26 Mai, situation de crise, présence de 3 techniciens

Flotteur bloqué, sur système récupération de pluie.



Synthèse des faits marquants de l'exercice écoulé

- Sécurité de trois vitrages du 1er au RDC suite à une dégradation extérieure.
- Remise en service de la porte sectionnelle.
- Changement des luminaires sous l'atrium.
- Travaux de la 7eme modification de la distribution électrique de bureau 767 avec création d'une cloison.
- Dégradation du couloir Glastile au 1er
- Modification du programme horaire CVC avec coupure prod.
- Maintenance du Bac a graisse.
- Dégradation du couloir rapide du RDC.
- Porte sectionnelle hors service.
- Détection incendie au RDC (cigarette électronique bureau agents)
- Traitement fosse relevage => « moucheron zone vestiaire »
- Maintenance du Bac a graisse.
- Dégradation du couloir rapide du RDC.
- Remise en service de la Porte sectionnelle.
- Evacuation du bâtiment alerte à la bombe.
- Installation d'un nouveau luminaire type mat LED attente retour des agents.
- Contrôles des PIRL et Escabeaux du site

- Prescription de la fiche pour l'utilisation des escabeaux
- Signature du Plan de Prévention 2018
- Signature du Politique Sécurité 2018 FM M.A.S.E
- Maintenance du bac a graisse.
- Vérifications des disconnecteurs.
- Sécurisation des 4 premiers vitrages du RDC
- Lancement des décapages de bureau.
- Maintenance du SSI.
- Travaux gaz de Bordeaux / fuite sur échangeur/ Dépannages.
- Remplacement des deux vitrages Gunnebo sur RDC et 1er Etages suite à dégradation.
- Coupure électrique lié au Robot 7eme sur serveur et baie du 6eme Etages.
- Maintenance FOSSE et Bac graisse.
- Dépannage de la passerelle de synchronisation par SEMSAT
- Intervention des cordistes sur les vitrages.
- Maintenance FOSSE et Bac graisse.
- Plan canicule.
- Travaux BYES Box 38 et 37 en respectant les délais.
- Mise en place de l'adoucisseur au 5eme étage (non prévu au GER, pas de maintenance BYES).
- Mise en place à nouveau d'un système de vidéo surveillance provisoire.
- Travaux BYES : Médecine du travail zone R+1.
- Sortie en astreinte pour flotteur bloquer sur récupérateur eau de pluie.
- Maintenance : Fosse et Bac à Graisse
- BYes rappelle l'importance des fermetures de fenêtre et portes de bureaux
- e grosse dérive sont constatées chaque jours sur tous les étages malgré nos sensibilisation quotidienne auprès des agents de bureaux ou aux correspondants FMAO.
- L'équipe du PCS ainsi que l'équipe BYes luttent chaque jour sur ce comportement qui nous pénalise sur notre résultat BEPOS commun.
- Nous pilotons nos installations tous les jours en fonction des conditions climatique de plus en plus variable et non prévisible.
- Ainsi, le moindre écart d'usage, la moindre dérive d'utilisation va générer un pourcentage de hausse de consommations significatives, puisque la consommation de base est faible.
- Accompagnement du bureau de contrôle Veritas.
- Travaux gaz de Bordeaux / Raccordement musée.
- Maintien du système de vidéo surveillance provisoire.
- Maintenance : Fosse et Bac à Graisse
- Maintenance des réseaux aéraulique en restauration.
- Maintenance Groupe électrogène.
- Action BYes / Iss traitement des sanitaires du sous-sol
- (Aérosol transmis par service hygiène de la Ville).
- Mise en chauffe du bâtiment (anticipation prévisions froid annoncé le 29 Octobre)
- Un nettoyage complet de la terrasse a été réalisé le 16 février 2018 – retrait des mousses sur couverture et du mur. Byes FM prévoit un prochain passage prévu début 2019.
- En complément une intervention a été réalisée en septembre 2018 – nettoyage du patio (retrait des débris divers papiers, mouchoirs,...)
- 2016-007 2017-002 2017-003 Stores : Garantie constructeur acquise.
- BSO:
 - Réception des 96 BSO changés dans le cadre de la DO. Reste 11 unités en défaut d'alimentation hors DO.
 - 132 BSO à changer : Travaux de changement en cours par INASUS. Pose semaines 42 à 43 et contrôles électriques des inversions de sens semaine 44. Réception semaine 45.

- STORES VENITIENS: étanchéité des châssis R+5 à R+8 terminée depuis Mai 2018. Intervention FERMOTOR en cours suivant protocole transmis .Contrôles électriques hors DO pris en charge par BBCSO .Réception à programmer
- Réparation de l'armoire de l'accueil par ARTRIUM.
- S2017-005 – Dommage 3 – Décollement et gonflement des sols R+5 restauration: Garantie constructeur acquise.
- Zone de changement de sol étendue .Chiffrages en cours .Difficulté à traiter les dessous de meubles non démontables sans interruption de la cuisine.
- Fissures cloisons: Garantie constructeur non engagée. Pas de raison structurelle.
- Sols bureau : Garantie constructeur non engagée.
- Réparation prise en charge par le fabricant
- Local Archives 881 : Cause traitée en mesure conservatoire. Intervention reportée à la demande de la ville.
- Actions BYES FM pour provoquer passage le 3 juillet du fabricant TARKETT (prise d'échantillons, contrôle humidité car le revêtement est constitué de particules de bois), le retour verbal de l'usine
- Sol souple: TARKETT accepte de prendre à sa charge le remplacement des revêtements de sol qui présentent une usure anormale (6 bureaux).
- Proposition d'un évènement annuel commun sur 2019 Geste Action Energie sur CMBX.
- Ajustement des programmes horaires d'enclenchement des CTA et terminaux en fonction des températures (prévisions météo) conformément au carnet de pilotage.
- Suivi des températures d'ambiance (en relation avec les éventuelles ouvertures de fenêtres/portes)
- Travaux gaz de Bordeaux / Raccordement musée.
- Maintien du système de vidéo surveillance provisoire.
- Maintenance toiture.
- Passage control règlementaire électrique par Bureau Veritas.
- Travaux BYES : reprographie / Glastint bureau 338.
- Maintenance Adoucisseur / Analyse d'eau.
- Intervention Urgente suite à un problème de maintenance du broyeur donc le local a déchet (périmètre hors BYES).
- Maintenance Bac graisse et Fosse.
- Travaux BYES reprographie.
- Maintenance du SSI.
- Nettoyage de la verrière (accès filet).

SYNTHESE DES CONSOMMATIONS D'ÉLECTRICITÉ

SYNTHESE ELEC (

SYNTHESE ELEC CMB

SYNTHESE ELEC CMB

SYNTHESE ELEC CMB

SYNTHESE ELEC CMB

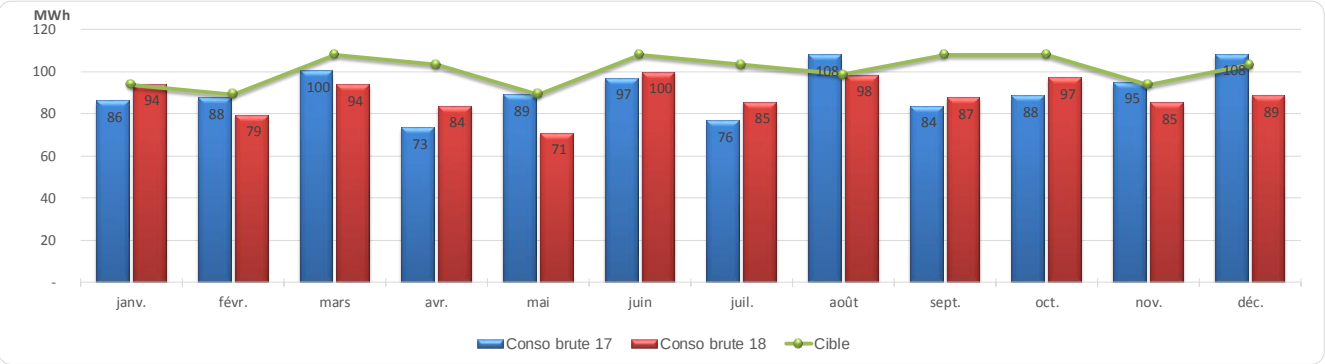
Données transmises par la mairie ayant un impact sur les consommations d'électricité

OCCUPATION	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	Total
Jours ouvrés 17	21	21	26	20	23	22	22	24	24	24	21	25	273
Jours ouvrés 18	23	20	23	23	21	24	21	26	20	23	25	27	276
% Différence	10%	-5%	-12%	15%	-9%	9%	-5%	8%	-17%	-4%	19%	8%	
Restauration 17	18 542	16 158	19 336	14 586	15 821	16 996	12 770	11 814	16 726	17 070	17 190	13 406	190 415
Restauration 18	17 116	15 479	18 526	15 189	15 837	17 140	14 834	11 743	16 136	18 199	16 768	12 493	189 460
% Différence	-8%	-4%	-4%	4%	0%	1%	16%	-1%	-4%	7%	-2%	-7%	-1%
Bageages 17	556	526	561	514	579	378	310	397	579	564	582	517	6 063
Bageages 18	559	564	613	549	612	622	508	413	613	607	615	512	6 787
% Différence	1%	7%	9%	7%	6%	65%	64%	4%	6%	8%	6%	-1%	12%

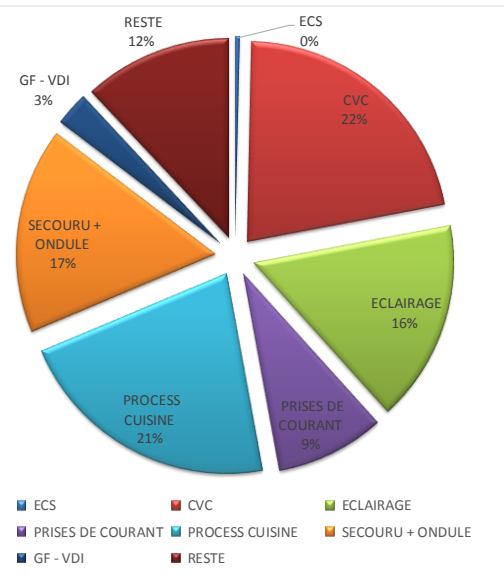
Evolution de la consommation brute tarif vert (MWh) et de la facture d'électricité (€.HT)

CONSUMMATIONS	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	Total
Conso brute 17	86	88	100	73	89	97	76	108	84	88	95	108	1 092
Conso brute 18	94	79	94	84	71	100	85	98	87	97	85	89	1 063
% Différence	9%	-9%	-6%	14%	-21%	3%	12%	-9%	5%	10%	-10%	-18%	-3%
Cible	94	89	108	103	89	108	103	99	108	108	94	103	1 207
% Ecart Cible	0%	-11%	-13%	-19%	-21%	-8%	-17%	-1%	-19%	-10%	-9%	-14%	-12%
Facture 17	12 526	10 780	11 901	8 137	8 624	-	8 468	8 876	8 820	13 085	12 424	10 790	114 430 €
Facture 18	12 052	11 175	11 851	8 673	8 545	-	-	-	-	-	-	-	52 296 €
% Différence	-4%	4%	0%	7%	-1%	-	-	-	-	-	-	-	-54%

Evolution de la consommation électrique : tarif vert (MWh)



Répartition de la consommation du mois en cours sur les principaux postes de consommation :



Evolution et analyse de la consommation électrique ajusté de la période (principaux postes) par rapport à la période précédente :

ECS	p.15	-5,2%	Les consommations d'ECS restent très faibles sur la période. Elles s'élèvent à 297 kWh, contre 290 kWh l'année précédente.
CVC	p.15	-47,6%	Les consommations CVC s'élèvent à 19,4 MWh sur la période. Ce poste est en évolution de -47,6 % par rapport à la même période de l'année précédente.
ECLAIRAGE	p.15	-6,2%	Les consommations d'éclairage s'élèvent à 14,6 MWh. Elles sont en évolution de -6,2 % par rapport à la même période de l'année précédente.
PRISES DE COURANT	p.15	-27,7%	Les consommations des prises de courant s'élèvent à 7,9 MWh.
PROCESS CUISINE	p.13	-6,3%	La consommation du process cuisine s'élève à 19,3 MWh sur la période. Ce poste représente 20 % des consommations du bâtiment.
SECOURS + ONDULE	p.13	-9,4%	Ce poste a consommé 14,9 MWh sur la période. Évolution de -9,4 % en comparaison à l'année passée.
GF - VDI	p.13	-10,6%	Les GF à destination des VDI ont consommé 2,5 MWh sur la période.

SYNTHESE DES CONSOMMATIONS DE CALORIES

SYNTHESE CA

SYNTHESE CALORIES CMB

SYNTHESE CALORIES CMB

SYNTHESE CALORIES CMB

SYNTHESE CALORIES CMB

Données météo ayant un impact sur les consommations de calories

OCCUPATION	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	Total
DJU 17	415	232	190	166	66	13	-	-	60	82	270	347	1 841
DJU 18	265	361	255	126	83	16	-	-	32	119	217	258	1 733
% Différence	-36%	56%	34%	-24%	26%	23%			-47%	46%	-20%	-26%	-6%

Evolution de la consommation brute (MWh)

CONSUMMATIONS	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	Total
Conso brute 17	145,0	92,0	55,0	18,0	4,0	-	-	-	-	0,1	75,9	159,0	549
Conso brute 18	94,0	122,0	89,0	15,0	-	-	-	-	-	28,0	75,0	98,0	521
% Différence	-35%	33%	62%	-17%						27900%	-1%	-38%	-5%
Cible	22	24	4,8	0,7	0,0	0,0	-	-	-	0,0	0,7	26,5	78
% Ecart Cible	335%	415%	1744%	2018%						474476%	10138%	270%	-153333%

Evolution de la consommation de calories

Month	Conso brute 17 (MWh)	Conso brute 18 (MWh)	Cible (MWh)
janv.	145	94	22
févr.	92	122	24
mars	55	89	4.8
avr.	18	15	0.7
mai	4	0	0.0
juin	0	0	0.0
juil.	0	0	-
août	0	0	-
sept.	0	0	-
oct.	0.1	28	0.0
nov.	75.9	75	0.7
déc.	159	98	26.5

Répartition de la consommation du mois en cours sur les principaux postes de consommation :

Poste	Pourcentage
Plancher chauffant	21%
CTA - S-O	20%
Poutres S-O [RDC - R+4]	16%
Poutres N-E [R+6 - R+8]	10%
Reste	21%
Poutres N-E [RDC - R+4]	2%
Poutres S-O [R+6 - R+8]	8%
CTA - N-E	2%

Evolution et analyse de la consommation de calories de la période (principaux postes) par rapport à la période précédente :

Poutres N-E [RDC - R+4]	p.17	-0,78	Ce poste a consommé 10 MWh sur la période.
Poutres N-E [R+6 - R+8]	p.17	0,0%	Ce poste a consommé 53 MWh sur la période.
Poutres S-O [RDC - R+4]	p.17	1,2%	Ce poste a consommé 85 MWh sur la période.
Poutres S-O [R+6 - R+8]	p.17	13,9%	Ce poste a consommé 41 MWh sur la période.
CTA - N-E	p.17	-44,5%	Ce poste a consommé 11 MWh sur la période.
CTA - S-O	p.17	-29,1%	Ce poste a consommé 105 MWh sur la période.
Plancher chauffant	p.17	0,9%	Ce poste a consommé 109 MWh sur la période.
Reste	p.17	93,9%	Le reste est de 107 MWh sur la période.

29

SYNTHESE DES CONSOMMATIONS DE FRIGORIES 2018

SYNTHESE FRIGORIES CMB

SYNTHESE FRIGORIES CMB

SYNTHESE FRIGORIES CMB

SYNTHESE FRIGORIES CMB

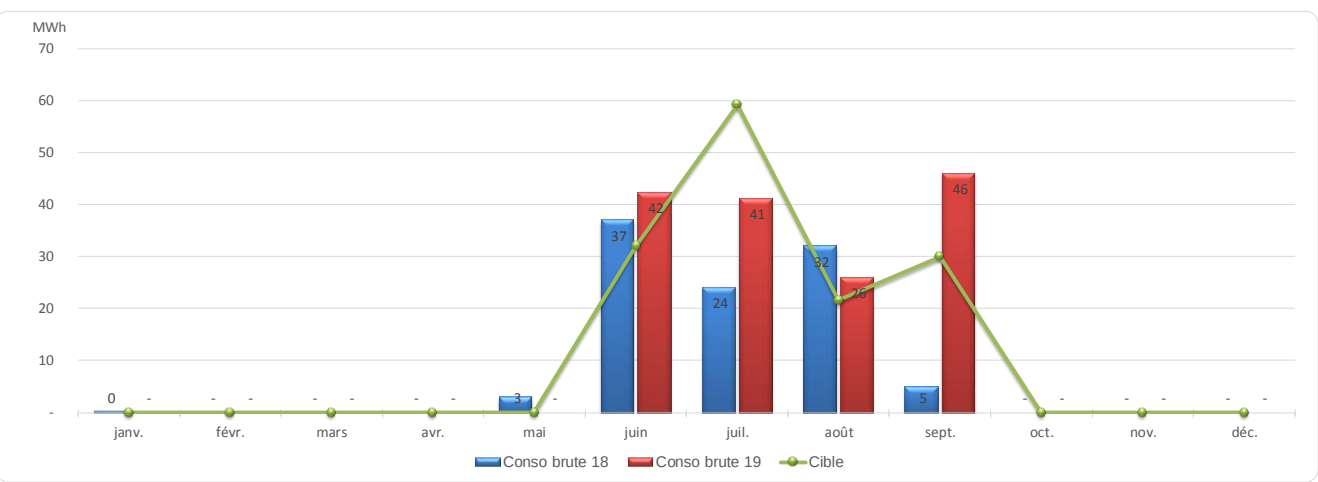
Données météo ayant un impact sur les consommations de frigories

OCCUPATION	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	Total
DJF 18	-	-	8	16	71	135	137	153	42	36	3	-	600
DJF 19	-	0	1	23	44	113	177	190	108	32	1	-	687
% Différence			-94%	45%	-38%	-16%	29%	24%	157%	-12%	-83%		15%

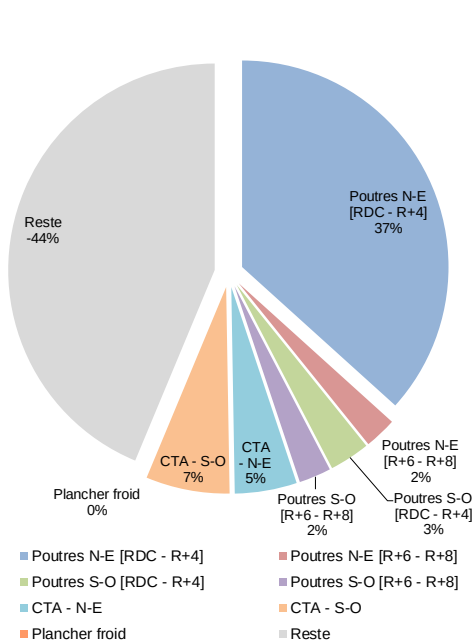
Evolution de la consommation brute (MWh)

CONSOMMATIONS	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	Total
Conso brute 18	0	-	-	-	3	37	24	32	5	-	-	-	101
Conso brute 19	-	-	-	-	-	42	41	26	46	-	-	-	155
% Différence						14%	71%	-19%	820%				53%
Cible	-	-	-	-	-	32	59	22	30	-	-	-	143
% Ecart Conso/Cible						32%	-31%	21%	53%				26639%

Evolution de la consommation de frigories:



Répartition de la consommation de la période sur les principaux postes de consommation :



Evolution et analyse de la consommation de frigories de la période (principaux postes) par rapport à la période précédente :

Poutres N-E [RDC - R+4]	p.18	436,7%	Ce poste a consommé 453 MWh sur la période.
Poutres N-E [R+6 - R+8]	p.18	-68,1%	Ce poste a consommé 31 MWh sur la période.
Poutres S-O [RDC - R+4]	p.18	117,0%	Ce poste a consommé 39 MWh sur la période.
Poutres S-O [R+6 - R+8]	p.18	46,3%	Ce poste a consommé 31 MWh sur la période.
CTA - N-E	p.18	30,0%	Ce poste a consommé 60 MWh sur la période.
CTA - S-O	p.18	28,8%	Ce poste a consommé 81 MWh sur la période.
Plancher froid	p.18	-100,0%	Ce poste a consommé 0 MWh sur la période.
Reste	p.18	135,5%	Le reste est de -539,6 MWh.

SYNTHESE DES CONSOMMATIONS D'EAU

SYNTHESE EAU C

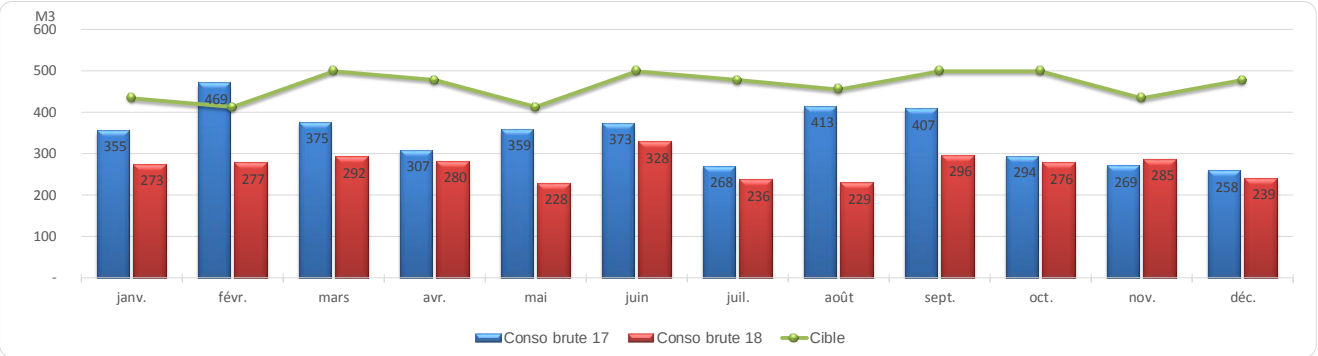
Données transmises par la mairie ayant un impact sur les consommations d'eau

OCCUPATION	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	Total
Restauration 17	18 542	16 158	19 336	14 586	15 821	16 996	12 770	11 814	16 726	17 070	17 190	13 406	190 415
Restauration 18	17 116	15 479	18 526	15 189	15 837	17 140	14 834	11 743	16 136	18 199	16 768	12 493	189 460
% Différence	-8%	-4%	-4%	4%	0%	1%	16%	-1%	-4%	7%	-2%	-7%	
Jours ouvrés 17	21	21	26	20	23	22	22	24	24	24	21	25	273
Jours ouvrés 18	23	20	23	23	21	24	21	26	20	23	25	27	276
% Différence	10%	-5%	-12%	15%	-9%	9%	-5%	8%	-17%	-4%	19%	8%	

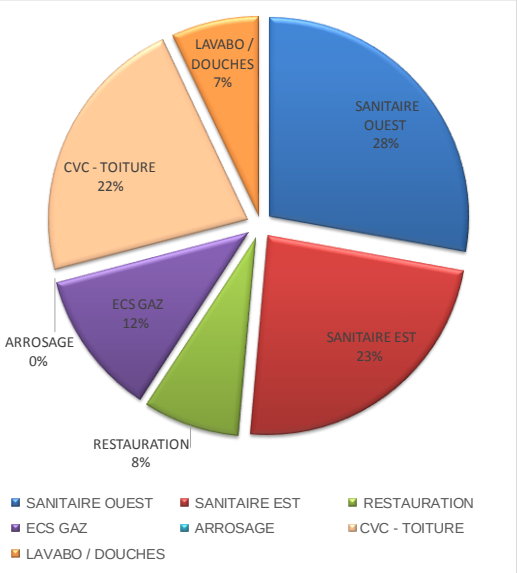
Evolution de la consommation (m3) et de la facture d'eau (€ HT)

CONSUMMATIONS	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	Total
Conso brute 17	355	469	375	307	359	373	268	413	407	294	269	258	4 147
Conso brute 18	273	277	292	280	228	328	236	229	296	276	285	239	3 239
% Différence	-23%	-41%	-22%	-9%	-36%	-12%	-12%	-45%	-27%	-6%	6%	-7%	-22%
Cible	434	412	499	477	412	499	477	456	499	499	434	477	5 575
% Ecart Cible	-37%	-33%	-41%	-41%	-45%	-34%	-51%	-50%	-41%	-45%	-34%	-50%	-42%
Facture 17	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- €
Facture 18	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- €
% Différence													

Evolution de la consommation d'eau :



Répartition de la consommation du mois en cours sur les principaux postes de consommation :



Evolution et analyse de la consommation normalisée d'eau de la période par rapport à la même période de l'année précédente (principaux postes)

SANITAIRE OUEST	p.16	215,7%	Ce poste a consommé 1236m3 . Il est composé du volume d'eau de pluie récupéré de 257 m3 et du volume d'appoint d'eau ville de 979 m3.
SANITAIRE EST	p.16	20,1%	Ce poste a consommé 1046m3 .
RESTAURATION	p.16	-30,2%	Ce poste a consommé 346m3 .
ECS GAZ	p.16	-33,1%	Ce poste a consommé 522m3 .
ARROSAGE	p.16	-100,0%	Ce poste a consommé 0 m3 cette année.
CVC - TOITURE	p.16	226,9%	Ce poste a consommé 979 m3 d'eau sur cette année, contre 299,5 m3 d'eau l'année précédente.
LAVABO / DOUCHES	p.16	520,3%	Ce poste à consommé 311 m3 d'eau cette année.

SYNTHESE EAU CMB

SYNTHESE EAU CMB

SYNTHESE EAU CMB

SYNTHESE EAU CMB

Performances de production d'énergie

Rappel des objectifs contractuels

L'objectif est d'avoir un bilan énergétique globalement positif (consommations < production, avec une tolérance contractuelle de 10%), sur l'ensemble intégrant la nouvelle Cité Municipale et le rafraîchissement du musée des Beaux-Arts.

Résultats

Sur la période analysée allant d'août 2017 à juillet 2018, les consommations ont dépassé de 6,95% la production d'énergie. Le bilan est donc conforme contractuellement, puisqu'il reste dans le tunnel de tolérance de plus ou moins 10%.

Les consommations, contrairement à la production, font préalablement l'objet d'un réajustement vis-à-vis des différents facteurs influents, tels que les conditions d'usage ou les conditions climatiques.

En effet, en se basant uniquement sur le réajustement des consommations via les formules établies par la STD, le bilan énergétique de l'année contractuelle 2017-2018 atteint un écart de 9,05%, mais c'est sans prendre en compte les cas particuliers non intégrés dans la modélisation numérique.

Notamment :

- Périodes de forte chaleur :

L'été 2018 comprenait plusieurs périodes de forte chaleur pendant lesquelles le choix a été fait par l'exploitant de **privilégier le confort des occupants** malgré une température extérieure supérieure à 32°C (Température limite contractuelle de maintien du confort dans le bâtiment). Cette option a engendré le maintien en fonctionnement des équipements de production et de distribution de froid dans le bâtiment certaines nuits et certains week-ends. Le volume associé de ces périodes supplémentaires de fonctionnement des installations représente 10,5 MWh. La neutralisation de ce volume impacte le bilan énergétique de 2,1% soit : bilan brute 9,05% - 2,1% = 6,95%.

Toutefois, ce constat intègre le cas particulier de fonctionnement qui pénalise le bilan énergétique :

- Ouverture des fenêtres :

A partir du suivi des contacts de feuillure, qui permettent de savoir si les fenêtres du bâtiment sont ouvertes ou fermées, le constat a été établi que ces dernières étaient ouvertes environ 23,5% du temps (contre une considération initiale dans les calculs de 15%). Ces ouvertures supplémentaires représentent un volume de déperditions énergétiques estimé à hauteur de 10,5 MWh sur l'année. La neutralisation de ce volume impacterait le bilan énergétique de 2,1% soit : bilan 6,95% - 2,1% = 4,85%.

Au total, la neutralisation de ce volume de surconsommation ramènerait le bilan énergétique global du bâtiment à 4,9% de dépassement de la consommation vis-à-vis de la production (soit une consommation de 525,6 MWh pour une production de 501,2 MWh).

De plus, pour rappel, un élément non négligeable vient influencer les consommations énergétiques du projet : le dimensionnement des équipements de chauffage et de rafraîchissement. A savoir que ces postes (chauffage et rafraîchissement) représentent environ 25% des consommations considérées dans le cadre du bilan BEPOS contractuel de la Cité Municipale de Bordeaux. A l'origine du projet, le bâtiment a été conçu pour fonctionner avec les consignes de température de 19°C en hiver et de 27°C en été, et ce avec des espaces de bureaux fermés (portes et fenêtres closes). Mais les consignes actuellement demandées, et par conséquent appliquées, sont de 21°C en hiver et 25°C en été, ce qui pour autant ne fait pas la satisfaction de tous (mais c'est un autre débat). De plus, les portes et fenêtres des bureaux sont ouvertes, engendrant le chauffage/rafraîchissement d'espaces, initialement non traités thermiquement. La modification de ces usages engendre certes des surconsommations logiques, intégrées dans le cadre des formules de réajustement des volumes de consommation, mais aussi des surconsommations liées au dimensionnement des installations techniques. En effet, les installations ont été conçues pour fournir un dit confort mais ne s'avèrent pas disposer forcément d'une puissance nécessaire pour fournir un confort à 2°C de décalage, et ce dans des volumes plus importants. Cela engendre par conséquent des surconsommations liées à des temps de sollicitation supplémentaires pour compenser le manque de puissance des équipements.

Les actions d'amélioration du bilan énergétique évoquées l'année passée n'ont pas été aussi satisfaisantes qu'escomptées, du fait notamment de l'utilisation du bâtiment dans des conditions en inadéquation avec la conception de ce dernier : En effet, les consignes de température en hiver comme en été sont à 2°C des consignes initialement prévues, ce qui engendre une sollicitation soutenue des équipements non dimensionnés pour ces conditions.

Nous continuons pour autant de travailler à améliorer le bilan énergétique pour le rendre strictement positif.

Ainsi, pour l'année à venir, les actions suivantes seront à considérer :

- Considération d'une valeur forfaitaire nette de 215 MWh (égale à l'énergie externalisée vers le Musée moins les consommations électriques nécessaires à la production de cette quantité d'énergie) ;
- Prise en compte de la récupération de calories des groupes froids dans les consommations BEPOS, limitée à 10% des consommations électriques totales annuelles de chauffage de la Cité Municipale: Economie potentielle de 13 MWh ;
- Mise en place d'une production d'énergie par biogaz : Economie envisagée de 14 MWh ;
- Poursuivre la sensibilisation des occupants aux éco-gestes (plan stratégique intégrant notamment la sensibilisation sur les ouvertures des portes et fenêtres).

Dans ce cadre, il nous semble donc tout à fait possible, avec l'engagement de l'ensemble des acteurs, d'obtenir un bilan énergétique qui respecte l'engagement du BEPOS contractuel.

Bilan de la consommation et de la production d'énergie

Période de référence : août 2017 à juillet 2018

- Consommation :

	Consommation réelle brute (MWh)	Consommation réelle ajustée selon calcul STD (MWh)	Consommation réelle ajustée (MWh)
Chauffage	141,0	53,7	53,7
Rafraîchissement	83,9	81,3	70,8
Eclairage	154,2	154,2	154,2
Auxiliaires	283,3	254,5	254,5
ECS	2,9	2,9	2,9
Total	665,3	546,6	536,1

- Production :

	Production (MWh)
Vente PV	236,4
Autoconsommation PV	49,6
Externalisation Frigories	215
Récupération ECS Cuisine	0,2
Total	501,2

3.2. Part d'exécution du contrat confiée à des petites et moyennes entreprises et à des artisans

L'objectif contractuel des prestations à confier aux PME en phase d'exploitation, suivant l'article 15 du Contrat, est de 2% du coût des prestations d'entretien et de maintenance, soit 14,8 k€ sur les 741 k€ de chiffre d'affaire (CA), sur la base des redevances R2 exploitation maintenance et R5 nettoyage.

Il a déjà été confié 9,3% du CA sur les prestations suivantes, à hauteur de 69 k€, décomposés en Annexe 6 du présent rapport.

L'objectif contractuel des prestations à confier aux PME en phase d'exploitation, suivant l'article 15 du Contrat, est de 10% des dépenses de GER programmé et non programmé, soit 40 k€ sur les 398k€ hors taxe de facturation depuis le début de l'exploitation, sur la base des facturations RG1 GER programmé et RG2 non programmé.

Il a déjà été confié depuis le début de l'exploitation 16 % du CA sur les prestations de GER programmé et de GER non programmé qui représentent sur cette période 73 K€. Ces dépenses de GER représentent au titre de l'exercice 2018 sont de 17,2 k€ décomposé en Annexe 6 du présent rapport.

3.3. Part d'exécution du contrat dédiée à la promotion de l'emploi des personnes en insertion professionnelle

Conformément à l'article 16 du Contrat de Partenariat, le Titulaire s'est, par ailleurs, engagé à confier, directement ou indirectement, à des personnes en insertion l'exécution de 10% (en volume horaire) des missions de nettoyage définies par le Contrat de Partenariat.

Le mainteneur assure une prestation de nettoyage pour un total annuel de 10 918 heures soit un engagement de 1 092 h d'insertion pour l'exercice 2018.

Le total d'heures réalisées par ISS, depuis le 1er janvier 2018, dans ces conditions se monte à 1 060 heures soit 9,8%. Le détail étant disponible en Annexe 7.

3.4. Suivi des recettes annexes perçues par le Titulaire du contrat en application du d de l'article L. 1414-12 du CGCT

Sans objet.

3.5. Pénalités demandées au Titulaire du contrat en vertu du g de l'article L. 1414-12 du CGCT et acquittées par lui

Des pénalités ont été appliquées, selon l'article 19.1 du contrat et à l'annexe 13, sur les facturations de 2018 décomposées comme suit :

- 19 987,00 € au titre de la maintenance,
- 1 050, 00 € au titre du nettoyage.

Ainsi, des pénalités de 21 037, 00€ HT ont été appliquées par la Ville sur l'exercice 2018 sans impact sur les comptes d'URBICITE compte tenu de la refacturation au mainteneur en transparence.

4. ANNEXES

Annexe 1 : Comptes d'URBICITE certifiés de l'exercice 2018

Annexe 2 : Présentation des travaux de GER effectués

Annexe 3 : Dépenses liées aux dégradations

Annexe 4 : Factures de GER programmé et non programmé effectuées par Bouygues Energies & Services sur l'exercice

Annexe 5 : Détail des interventions d'entretien, de maintenance et de GER de moyen effectuées sur l'exercice

Annexe 6 : Part d'exécution du contrat confiée à des petites et moyennes entreprises et à des artisans

Annexe 7 : Part d'exécution du contrat dédiée à la promotion de l'emploi des personnes en insertion professionnelle

URBICITE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018



MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92075 PARIS LA DÉFENSE CEDEX

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE - SOCIETE INSCRITE SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATTACHEE A LA CRCC DE VERSAILLES

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153

URBICITE

Société par actions simplifiée au capital de 205 000 euros

1, avenue Eugène Freyssinet – 78280 GUYANCOURT

538 284 191 RCS VERSAILLES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux associés de la société URBICITE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société URBICITE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Ces appréciations ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, sur la présentation d'ensemble des comptes ainsi que sur la pertinence de l'information fournie dans les notes de l'annexe notamment pour ce qui concerne le point suivant :

- Comme indiqué dans la note « Méthode de comptabilisation » de l'annexe, votre société comptabilise le contrat de partenariat à l'avancement pendant la phase d'exploitation. Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère approprié de cette méthode comptable et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et à vérifier leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris La Défense, le 7 mai 2019

Le Commissaire aux comptes,

M A Z A R S

OLIVIER THIREAU

URBICITE

BILAN AU 31/12/2018

ACTIF	Brut	Amort. - Dépréciat°	Net au 31/12/2018	Net au 31/12/2017
Capital souscrit non appelé (I)	-	-	-	-
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de développement	-	-	-	-
Concessions, brevets et droits similaires	-	-	-	-
Fonds commercial (1)	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Avances sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Total immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Terrains	-	-	-	-
Constructions	57 286 320,17	12 742 562,94	44 543 757,23	47 408 141,48
Installations techniques, matériel	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Total immobilisations corporelles	57 286 320,17	12 742 562,94	44 543 757,23	47 408 141,48
Autres participations	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations (2)	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts (2)	-	-	-	-
Autres immobilisations financières (2)	-	-	-	-
Total immobilisations financières	-	-	-	-
Total Actif Immobilisé (II)	57 286 320,17	12 742 562,94	44 543 757,23	47 408 141,48
Matières premières, approvisionnements	-	-	-	-
En cours de production de biens	-	-	-	-
En cours de production de services	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
Total Stock	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés (3)	10 418 214,08	-	10 418 214,08	11 504 278,58
Autres créances d'exploitation (3)	113 617,80	-	113 617,84	62 996,77
Créances d'exploitation	10 531 831,88	-	10 531 831,92	11 567 275,35
Créances diverses (3)	31 633,75	-	31 633,75	8 394,00
Total Créances	10 563 465,63	-	10 563 465,67	11 575 669,35
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
dont actions propres:				
Disponibilités	1 745 316,03	-	1 745 316,03	1 680 561,89
Total Disponibilités	1 745 316,03	-	1 745 316,03	1 680 561,89
Charges constatées d'avance (3)	10 497,27	-	10 497,27	11 315,54
Total Actif Circulant (III)	12 319 278,93	-	12 319 278,97	13 267 546,78
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (3) (IV)	-	-	-	-
Prime de remboursement des obligations (3) (V)	-	-	-	-
Ecart de conversion actif (VI)	-	-	-	-
Total Général (I à VI)	69 605 599,10	12 742 562,94	56 863 036,20	60 675 688,26

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

9 225 244,87

10 304 550,90

URBICITE

BILAN AU 31/12/2018

PASSIF			Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Capital social ou individuel	dont versé :	205 000,00	205 000,00	205 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport,			-	-
Ecart de réévaluation			-	-
Réserve légale (2)			20 500,00	20 500,00
Réserves statutaires ou contractuelles			-	-
Réserves réglementées (2)			-	-
Autres réserves			-	-
Total Réserves			20 500,00	20 500,00
Report à nouveau			237 417,45	224 518,11
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			115 148,08	101 049,34
Acompte sur dividende			-	-
Subventions d'investissement			23 333 789,76	24 832 968,28
Provisions réglementées			-	-
Total capitaux propres (I)			23 911 855,29	25 384 035,73
Produit des émissions de titres participatifs			-	-
Avances conditionnées			-	-
Total autres fonds propres (II)			-	-
Provisions pour risques			-	-
Provisions pour charges			-	-
Total provisions pour risques et charges (III)			-	-
Emprunts obligataires convertibles			-	-
Autres emprunts obligataires			-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)			-	-
Emprunts et dettes financières divers			-	-
Total Dettes financières (3)			-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			324 363,13	328 168,87
Dettes fiscales et sociales			5 179 701,02	5 600 608,39
Autres dettes d'exploitation			-	-
Dettes d'exploitation			5 504 064,15	5 928 777,26
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			-	-
Dettes fiscales hors exploitation			1 846,00	-
Autres dettes			-	-
Dettes diverses			1 846,00	-
Total Dettes d'exploitation (3)			5 505 910,15	5 928 777,26
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques (3)			-	-
Produits constatés d'avance (3)			27 445 270,76	29 362 875,27
Total dettes (IV)			32 951 180,91	35 291 652,53
Ecart de conversion Passif (V)			-	-
Total général (I à V)			56 863 036,20	60 675 688,26
(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital				
(2) Dont réserves réglementées des PV à LT				
(3) Dont dettes à moins d'un an			2 870 455,91	2 962 031,05

URBICITE

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2018

	France	Exportation	au 31/12/2018	au 31/12/2017
Ventes de marchandises	-	-	-	-
Production vendue de biens	-	-	-	-
Production vendue de services	3 350 852,56	-	3 350 852,56	3 247 315,30
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	3 350 852,56	-	3 350 852,56	3 247 315,30
Production stockée			-	-
Production immobilisée			-	-
Subventions d'exploitation			-	-
Reprises sur amortissements et provisions			-	-
Transferts de charges			-	-
Autres produits			44 484,86	6 906,79
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			3 395 337,42	3 254 222,09
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			-	-
Variation de stock (marchandises)			-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de			-	-
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-	-
Autres achats et charges externes			1 206 418,02	1 050 833,95
Consommations de l'exercice en provenance de tiers			1 206 418,02	1 050 833,95
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations			-	-
Autres impôts et taxes			32 288,12	13 198,84
Impôts, taxes et versements assimilés			32 288,12	13 198,84
Salaires et traitements			-	-
Charges sociales			-	-
Charges de personnel			-	-
Dotations d'exploitation aux amortissements sur immobilisations			2 864 384,25	2 864 384,25
Dotations d'exploitation aux dépréciations sur immobilisations			-	-
Dotations d'exploitation aux dépréciations sur actif circulant			-	-
Dotations d'exploitation aux provisions pour risques et charges			-	-
Dotations d'exploitation aux amortissements, dépréciations et prov.			2 864 384,25	2 864 384,25
Autres charges			0,42	1,34
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			4 103 090,81	3 928 418,38
Bénéfices attribués ou pertes transférées (III)			-	-
Pertes supportées ou bénéfices transférés (IV)			-	-
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I à IV)			(707 753,39)	(674 196,29)

URBICITE

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2018

	au 31/12/2018	au 31/12/2017
Produits financiers de participations (1)	-	-
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (1)	-	-
Autres intérêts et produits assimilés (1)	2 903,53	2 910,47
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	2 903,53	2 910,47
Dotations financières aux amortissements et provisions	-	-
Intérêts et charges assimilées (2)	634 410,58	677 235,36
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Transfert de produits financiers	-	-
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	634 410,58	677 235,36
RÉSULTAT FINANCIER (V et VI)	(631 507,05)	(674 324,89)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	(1 339 260,44)	(1 348 521,18)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 499 178,52	1 499 178,52
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	1 499 178,52	1 499 178,52
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-	-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	-	-
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	-	-
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)	1 499 178,52	1 499 178,52
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	-	-
Impôts sur les bénéfices (X)	44 770,00	49 608,00
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	4 897 419,47	4 756 311,08
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	4 782 271,39	4 655 261,74
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	115 148,08	101 049,34

(1) Dont produits concernant les entreprises liées

(2) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS

URBICITE

ANNEXE DES COMPTES INDIVIDUELS

Règles et Méthodes

URBICITE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Principes, règles et méthodes comptables

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2018.
Les comptes annuels ont été établis suivant les principes résultant du Plan Comptable Général et conformément aux règles comptables énoncées par le Plan Comptable Professionnel du Bâtiment et des Travaux Publics.

Méthode de Comptabilisation

La méthode globale préconise la comptabilisation globale des prestations de l'opérateur à l'avancement. La prestation est définie comme une prestation globale continue. Cette méthode se réfère à la définition d'un contrat long terme de l'article 380-1 du PCG et à la définition de prestations de l'article 38-2 bis du CGI. Selon cette approche, dans le cadre d'une prestation continue, l'avancement est généralement calculé en fonction de l'écoulement du temps, la prestation globale pouvant être considérée comme linéaire sur l'ensemble de la période. Les charges et les produits sont ainsi rattachés avec pour conséquence un étalement du résultat.

La détermination des résultats à l'avancement (la méthode dite "globale") constitue une pratique de place constatée sur de nombreux projets de contrats de partenariat.

Méthodes d'évaluation

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de revient, hors taxes déductibles. Les frais accessoires non représentatifs d'une valeur vénale sont exclus et portés directement en charges d'exploitation de l'exercice.

Le cout de l'ouvrage en construction figurant en immobilisations corporelles à l'actif du bilan est constitué par :

- les dépenses de travaux et prestations exécutés par des tiers,
- les honoraires des architectes et autres techniciens,
- les frais de conseil et les autres frais liés à la construction,
- les frais financiers encourus depuis le début de la construction.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le plan suivant :

- Constructions - durée : 20 ANS
- Mode : linéaire

Si la règle établie met en évidence une diminution durable de la valeur, une dépréciation est comptabilisée.

Créances

Les créances figurent au bilan pour leur valeur nominale, sous déduction des dépréciations estimées nécessaires en fonction de leur probabilité de recouvrement.

Dettes financières et trésorerie

Par homogénéité avec la présentation des comptes consolidés, la trésorerie placée ou empruntée auprès des sociétés de compensation de trésorerie du Groupe BOUYGUES, est présentée en disponibilités ou en concours bancaires courants.

Au 31 décembre 2018, la trésorerie nette s'élève à 1 745 M€.

ANNEXE DES COMPTES INDIVIDUELS

Règles et Méthodes

URBICITE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Subvention

Les subventions d'investissements font l'objet d'une reprise correspondant à un montant égal à la dotation aux amortissements affectés du rapport : Subventions/Immobilisations, afin de tenir compte du caractère partiel de la subvention. Leur reprise se fait par l'intermédiaire d'un compte de produit exceptionnel.

La subvention est amortie au même rythme que l'immobilisation qu'elle finance, soit jusqu'au 21 juillet 2034.

Evenements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'événements postérieurs à la clôture de nature à remettre en cause les comptes tels qu'ils sont présentés.

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Au titre de l'exercice 2018, le montant des honoraires des commissaires aux comptes s'élèvent à 2 740 € au titre de la mission de contrôle légal des comptes.

URBICITE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Faits caractéristiques

Aucun fait significatif n'est à signaler au cours de cet exercice.

URBICITE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Changements de méthode

Au cours de l'exercice, aucun changement de méthode n'est intervenu ; par conséquent les exercices sont comparables sans retraitement.

URBICITE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Immobilisations

Cadre A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute au début de l'exercice	Autres variations	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice
				Réévaluation	Acqu. et apports	Virement	Cessions	
	Frais d'établissement et de développement (I)	-	-	-	-	-	-	-
	Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)	-	-	-	-	-	-	-
	Terrains	-	-	-	-	-	-	-
Constructions	Sur sol propre	-	-	-	-	-	-	-
	Sur sol d'autrui	56 382 000	-	-	-	-	-	56 382 000
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	904 320	-	-	-	-	-	904 320
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-	-	-	-
	Matériel de transport	-	-	-	-	-	-	-
	Matériel de bureau et mobilier informatique	-	-	-	-	-	-	-
	Emballages récupérables et divers	-	-	-	-	-	-	-
	Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-	-
	Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-	-
	TOTAL (III)	57 286 320	-	-	-	-	-	57 286 320
	Participations évaluées par mise en équivalence	-	-	-	-	-	-	-
	Autres participations	-	-	-	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-	-	-
	Prêts et autres immobilisations financières	-	-	-	-	-	-	-
	TOTAL (IV)	-	-	-	-	-	-	-
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	57 286 320	-	-	-	-	-	57 286 320

URBICITE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Amortissements

SITUATION ET MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE						
Immobilisations amortissables		Début d'exercice	Autres Variations	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement (I)		-	-	-	-	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		-	-	-	-	-
Terrains		-	-	-	-	-
Constructions	Sur sol propre	-	-	-	-	-
	Sur sol d'autrui	9 723 964	-	2 819 100	-	12 543 064
	Installations générales, agencements	154 215	-	45 284	-	199 499
Installations techniques, matériels et outillages		-	-	-	-	-
Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements divers	-	-	-	-	-
	Matériel de transport	-	-	-	-	-
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	-	-	-	-	-
	Emballages récupérables et divers	-	-	-	-	-
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (III)		9 878 179	-	2 864 384	-	12 742 563
TOTAL GENERAL (I + II + III)		9 878 179	-	2 864 384	-	12 742 563

URBICITE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etats des échéances des créances et des dettes

Cadre A	Etat des créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
	Créances rattachées à des participations	-	-	-
	Prêts	-	-	-
	Autres immobilisations financières	-	-	-
	TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE	-	-	-
	Clients et comptes rattachés	10 418 214	1 192 969	9 225 245
	Autres créances	145 044	145 044	-
	TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT	10 563 258	1 338 013	9 225 245
	Charges constatées d'avance	10 497	10 497	-
	TOTAL DES CREANCES	10 573 755	1 348 510	9 225 245

Cadre B	Etat des dettes	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
	Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
	Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
	Emprunts auprès des établissements de crédits	-	-	-	-
	Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
	Dettes financières	-	-	-	-
	Fournisseurs et comptes rattachés	324 363	324 363	-	-
	Dettes fiscales et sociales	5 181 339	526 434	1 467 862	3 187 043
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
	Autres dettes	-	-	-	-
	Dettes non financières	5 505 702	850 797	1 467 862	3 187 043
	Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	-	-	-	-
	Produits constatés d'avance	27 445 271	2 019 659	7 520 449	17 905 162
	TOTAL DES DETTES	32 950 973	2 870 456	8 988 312	21 092 205
	Emprunts souscrits en cours d'exercice	-	Emprunts auprès des associés		-
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	-	personnes physiques		-

URBICITE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Charges à payer

	Montant du poste	dont Charges à payer
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Dettes Financières	-	-
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	324 363	249 702
Dettes fiscales et sociales	5 181 547	-
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	-	-
Autres dettes	-	-
Dettes non financières	5 505 910	249 702
Total	5 505 910	249 702

Produits à recevoir

	Montant du poste	dont Produits à recevoir
Créances rattachées à des participations	-	-
Autres immobilisations financières	-	-
Créances de l'actif immobilisé	-	-
Créances clients et comptes rattachés	10 418 214	113 663
Autres créances	145 252	84 220
Créances de l'actif circulant	10 563 466	197 883
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités	1 745 316	-
Total	12 308 782	197 883

URBICITE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	31/12/2018
Charges d'exploitation	10 497
Charges financières	-
Charges exceptionnelles	-
TOTAL	10 497

Produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	31/12/2018
Produits d'exploitation	27 445 271
Produits financiers	-
Produits exceptionnels	-
TOTAL	27 445 271

URBICITE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Capital social

	Nombre au début de l'exercice	Créées au cours de l'exercice	Remboursées au cours de l'exercice	Nombre au 31/12/2018	Valeur nominale
Nombre d'actions	20 500			20 500	10,00

URBICITE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Variation des capitaux propres

CAPITAUX PROPRES	Ouverture	Augment.	Diminut.	Distribut. Dividendes	Affectation du résultat N-1	Apports et fusions	Clôture
Capital social ou individuel	205 000						205 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	-						-
Ecart de réévaluation	-						-
Réserve légale	20 500						20 500
Réserves statutaires ou contractuelles	-						-
Réserves réglementées	-						-
Autres réserves	-						-
Report à nouveau	224 518	101 049		88 150			237 417
Résultat de l'exercice	101 049	115 148	101 049				115 148
Subventions d'investissement	24 832 968		1 499 179				23 333 790
Provisions réglementées	-						-
dont : Provision pour investissement	-						-
dont : Amortissements dérogatoires	-						-
dont : Autres provisions réglementées	-						-
TOTAL CAPITAUX PROPRES	25 384 036	216 197	1 600 228	88 150	-	-	23 911 855

Engagements hors bilan

		Engagements donnés au profit de :				
ENGAGEMENTS DONNES	Total	dirigeants	filiales	participations	autres entreprises liées	autres
Engagements pris en matière de retraite	-					-
Cautions	-	-	-	-	-	-
Garanties	-	-	-	-	-	-
Autres engagements contractuels	5 560 500					5 560 500
TOTAL	5 560 500	-	-	-	-	5 560 500

		Engagements reçus de :				
ENGAGEMENTS RECUS	Total	dirigeants	filiales	participations	autres entreprises liées	autres
Cautions	200 000	-	-	-	-	200 000
Garanties	-	-	-	-	-	-
TOTAL	200 000	-	-	-	-	200 000

URBICITE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Ventilation du chiffre d'affaires

Ventilation du chiffre d'affaires	2018	2017	Variation
Répartition par secteurs d'activité			
Ventes de marchandises	-	-	0%
Production vendue de biens	-	-	0%
Production vendue de services	3 350 853	3 247 315	3%
Répartition par marché géographique			
Chiffre d'affaires net-France	3 350 853	3 247 315	3%
Chiffre d'affaires net-Export	-	-	0%
Chiffres d'affaires nets	3 350 853	3 247 315	3%

URBICITE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Impôt sur les bénéfices

	Montant au 31/12/2018 avant impôt	Montant de l'impôt dû	Montant au 31/12/2018 après impôt
Résultat courant	(1 339 260)	454 956	(884 304)
Résultat exceptionnel à court terme	1 499 179	(499 726)	999 453
Résultat exceptionnel à long terme			-
TOTAL	159 918	(44 770)	115 148

Travaux réalisés par anticipation
Travaux réalisés par anticipation
pas de code 60 sur ce moteur : simplement : Remplacement batteries de démarrage + liquide refroidissement>
Pian GER : 14849.4051090879
Remplacement dijs G3A et vigi dans le TD cuisine
reconditionnement têtes SSi



Donneur d'ordre

-
MAIRIE DE BORDEAUX
PLACE ROHAN
33000 bordeaux

Facturé à

-
MAIRIE DE BORDEAUX
PLACE ROHAN
33000 bordeaux

Date de facture 15/05/2019
Nos références 40015720/529X.500000
Vos réf. Commande Dégradations

Références à rappeler lors du règlement

Opération URBICITE Facture N° 1334000098
Demandeur GAUTREAU Bernard Donneur d'ordre MAIRIE DE BORDEAUX
Rédacteur LAURENT Ophélie Nos références 40015720/529X.500000

N° d'identification TVA client FR95213300635
Client 113536/MAIRIE DE BORDEAUX

Devise: EUR Facture N° 1334000098

Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire HT	Montants Hors Taxe
Revêtement pierre <i>Devis 20105500</i>	1,00	PC	1 524,00	1 524,00
Fourniture et pose 3 rideaux de porte <i>Devis 20108041</i>	1,00	PC	456,84	456,84
Signalétique regul <i>Devis 20106758</i>	1,00	PC	2 288,92	2 288,92
Pose de film <i>Devis 20111658</i>	1,00	PC	349,00	349,00
Adoucisseur restauration <i>Devis 20103236</i>	1,00	PC	1 240,80	1 240,80
Revêtement pierre <i>Devis 20106379</i>	1,00	PC	1 800,00	1 800,00

Bases	Taux	TVA
7 659,56	20,00%	1 531,91

Total HT	7 659,56
Total TVA	1 531,91
Total TTC	9 191,47

Date d'échéance: 30/06/2019

Mode de règlement: VIREMENT CLIENT

Urbicite

SAS au capital de 205 000 € - RCS Versailles 538 284 191

Siège social : Challenger – 1, av.Eugène Freyssinet – Guyancourt – 78061 Saint-Quentin-en-Yvelines Cedex – France

☎ 01.80.61.69.39 - 📠 01 30 60 31 16

PROCES-VERBAL DE RECEPTION

*Ce procès-verbal doit être conservé pendant toute la durée des garanties dues par les constructeurs
(Article 1792 et suivants, et l'article 2270 du Code Civil)*

DATE : 26/07/2018 N° du PV : PV

Entre : VILLE DE BORDEAUX
REPRESENTANT : Monsieur Sébastien LESCAUT
Déclare accepter l'ouvrage réalisé à : Cité Municipale de Bordeaux – 4 rue Claude Bonnier, 33000 Bordeaux
et : URBICITE
Représentée par : Monsieur Julien SUZANNE

Selon le devis/commande N° :
Validé le : et dont l'objet est : Dégradation
Fourniture revêtement pierre de façade

Cette réception est faite ☒ SANS RESERVE

☐ AVEC LES RESERVES SUIVANTES :

Pour lesquelles l'entreprise s'engage à effectuer les travaux nécessaires au plus tard le : _____

Ce document comprend (.....) pages d'annexes.

Faits en exemplaires.

URBICITE	VILLE DE BORDEAUX
 c/o BOUYGUES Energies & Services SPV Management Immeuble AUSTRALIA 19 Rue Stephenson - CS 20734 78063 SAINT QUENTIN EN YVELINES Cedex	 Sébastien Lescaut Chef de Centre Nom, date, cachet et signature Cité Municipale 21/01/2019

PROCES-VERBAL DE RECEPTION

*Ce procès-verbal doit être conservé pendant toute la durée des garanties dues par les constructeurs
(Article 1792 et suivants, et l'article 2270 du Code Civil)*

DATE : 11/05/2018 N° du PV : PV

Entre : VILLE DE BORDEAUX
REPRESENTANT : Monsieur Sébastien LESCAUT
Déclare accepter l'ouvrage réalisé à : Cité Municipale de Bordeaux – 4 rue Claude Bonnier, 33000 Bordeaux
et : URBICITE
Représentée par : Monsieur Julien SUZANNE

Selon le devis/commande N° :
Validé le : et dont l'objet est : Fourniture et pose
de trois rideaux de porte.

Cette réception est faite ☒ SANS RESERVE

☐ AVEC LES RESERVES SUIVANTES :

Pour lesquelles l'entreprise s'engage à effectuer les travaux nécessaires au plus tard le :

Ce document comprend (.....) pages d'annexes.

Faits en exemplaires.

URBICITE	VILLE DE BORDEAUX
URBICITE c/o BOUYGUE Energies & Services SPV Maintenance Immeuble AUBERGERIE 19 Rue Stephenson - CS 220734 78063 SAINT QUENTIN YVRES Cedex Nom, date et signature <u>Julien SUZANNE</u>	 Sébastien Lescaut Nom, date, Cachet et signature Cité Municipale <u>21/01/2019</u>

PROCES-VERBAL DE RECEPTION

*Ce procès-verbal doit être conservé pendant toute la durée des garanties dues par les constructeurs
(Article 1792 et suivants, et l'article 2270 du Code Civil)*

DATE : 27/07/2018 N° du PV : PV.....

Entre : VILLE DE BORDEAUX
REPRESENTANT : Monsieur Sébastien LESCAUT
Déclare accepter l'ouvrage réalisé à : Cité Municipale de Bordeaux – 4 rue Claude Bonnier, 33000 Bordeaux
et : URBICITE
Représentée par : Monsieur Julien SUZANNE

Selon le devis/commande N° :

Validé le : et dont l'objet est : Regul Signetique

Cette réception est faite ☒ SANS RESERVE

☐ AVEC LES RESERVES SUIVANTES :

Pour lesquelles l'entreprise s'engage à effectuer les travaux nécessaires au plus tard le :

Ce document comprend (.....) pages d'annexes.

Faits en exemplaires.

URBICITE	VILLE DE BORDEAUX
URBICITE c/o BOUYGUES Travaux & Services SPV Management Immeuble AUSTRALIA 19 Rue Stephenson - CS 20734 78063 SAINT QUENTIN EN YVELINES Cedex Nom, date, cachet et signature <u>Julien Suzanne</u>	BORDEAUX NOM, DATE, CACHET ET SIGNATURE <u>Sébastien Lescaut</u> Chef de Centre Cité Municipale 31.12.2018

PROCES-VERBAL DE RECEPTION

*Ce procès-verbal doit être conservé pendant toute la durée des garanties dues par les constructeurs
(Article 1792 et suivants, et l'article 2270 du Code Civil)*

DATE : 12/11/2018 N° du PV : PV

Entre : VILLE DE BORDEAUX
REPRESENTANT : Monsieur Sébastien LESCAUT
Déclare accepter l'ouvrage réalisé à : Cité Municipale de Bordeaux – 4 rue Claude Bonnier, 33000 Bordeaux
et : URBICITE
Représentée par : Monsieur Julien SUZANNE

Selon le devis/commande N° :

Validé le : et dont l'objet est : Pose d'un filon en
urbicite selon la méthode de travail

Cette réception est faite ☒ SANS RESERVE

☐ AVEC LES RESERVES SUIVANTES :

Pour lesquelles l'entreprise s'engage à effectuer les travaux nécessaires au plus tard le :

Ce document comprend (.....) pages d'annexes.

Faits en exemplaires.

URBICITE	VILLE DE BORDEAUX
URBICITE c/o BOUYGUE Energies & Services SPV Matériaux Immeuble AUSTRALIA 19 Rue Stephenson - CS 20734 78063 SAINT CLOUD Cedex <i>Julien Suzanne</i>	 Nom, date, cachet et signature <i>Sébastien Lescaut</i> Chef de Centre Cité Municipale <i>21/01/2019</i>

PROCES-VERBAL DE RECEPTION

*Ce procès-verbal doit être conservé pendant toute la durée des garanties dues par les constructeurs
(Article 1792 et suivants, et l'article 2270 du Code Civil)*

DATE : 20/08/2018 N° du PV : _____ PV _____

Entre : VILLE DE BORDEAUX
REPRESENTANT : Monsieur Sébastien LESCAUT
Déclare accepter l'ouvrage réalisé à : Cité Municipale de Bordeaux – 4 rue Claude Bonnier, 33000 Bordeaux
et : URBICITE
Représentée par : Monsieur Julien SUZANNE

Selon le devis/commande N° : _____

Validé le : _____ et dont l'objet est :
Installation Ascenseurs - Restauration
(dégradation de l'équipement cuisine)

Cette réception est faite ☒ SANS RESERVE
☐ AVEC LES RESERVES SUIVANTES : _____

Pour lesquelles l'entreprise s'engage à effectuer les travaux nécessaires au plus tard le : _____

Ce document comprend (.....) pages d'annexes.

Faits en exemplaires.

URBICITE	VILLE DE BORDEAUX
 c/o BOUYGUES Energies & Services SFV Management Immeuble AUSTRALIA Nom, date, cachet et signature 19 Rue de la Pêcherie - PC3-20734 78063 SAINT QUENTIN EN YVELINES Cedex 	 Nom, date, cachet et signature Sébastien Lescaut Chef de Centre Cité Municipale  21.12.2018

PROCES-VERBAL DE RECEPTION

*Ce procès-verbal doit être conservé pendant toute la durée des garanties dues par les constructeurs
(Article 1792 et suivants, et l'article 2270 du Code Civil)*

DATE : 09/08/2018 N° du PV : PV :

Entre : VILLE DE BORDEAUX
REPRESENTANT : Monsieur Sébastien LESCAUT
Déclare accepter l'ouvrage réalisé à : Cité Municipale de Bordeaux – 4 rue Claude Bonnier, 33000 Bordeaux
et : URBICITE
Représentée par : Monsieur Julien SUZANNE

Selon le devis/commande N° :

Validé le : et dont l'objet est : Pose de piéces de
facade suite a dégradation électrique
.....
.....

Cette réception est faite ☒ SANS RESERVE

☐ AVEC LES RESERVES SUIVANTES :

Pour lesquelles l'entreprise s'engage à effectuer les travaux nécessaires au plus tard le :

Ce document comprend (.....) pages d'annexes.

Faits en exemplaires.

URBICITE	VILLE DE BORDEAUX
 Nom, date, URBICITE et signature c/o BOUYGUES Energie Services SEA Management Immeuble AUSTRALIA 19 Rue Stephenson - CS 20734 78063 SAINT-QUENTIN EN YVELINES	 Sébastien Lescaut Nom, date, Centre et signature Cité Municipale 21/01/2014

**Donneur d'ordre**

Société
URBICITE - 529X
SIEGE A GUYANCOURT AU
1 AVENUE EUGENE FREYSSINET
BOITE POSTALE 90429
44823 ST HERBLAIN CEDEX

Facturé à

N° SIRET
Société
URBICITE - 529X
CS 90429
SIEGE SOCIAL : 1 AVENUE EUGENE FREYSSINET-GUYANCOURT
44823 SAINT HERBLAIN CEDEX

Date de facture 30.04.2018
Nos références 40020451/548X.F1733I
N° engagement juridique CMB
Code service exécutant
Opération CMB GER
Demandeur MOUNIER Alexandre
Rédacteur MAMADOU SYLLA

Références à rappeler lors du règlement

Facture N° 1285153880
Donneur d'ordre URBICITE - 529X
Nos références 40020451/548X.F1733I

N° d'identification TVA client FR000000000000
Client G0D0079301/URBICITE - 529X

Devise : EUR

Facture N° 1285153880

Page 1 / 1

Contrat du 21.07.2016 au 20.07.2034
CITE MUMICIPALE DE BORDEAUX
ANNEE 4 TRIMESTRE 1

Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire HT	Montant Hors Taxe
548X.F1733I / CMB GER GER 1 ANNEE 4 Echéance du 21.01.2018 au 20.04.2018	1,00	PC	26.567,24	26.567,24
529X.500000.DP.GE.P RG1 GER 1 Année 4 REVISION Echéance du 21.01.2018 au 20.04.2018	1,00	PC	1.080,14	1.080,14

BASES	TAUX	TVA
27.647,38	20,00 %	5.529,48

Total HT	27.647,38
Total TVA	5.529,48
Total TTC	33.176,86

Date d'échéance : 15.06.2018

Mode de règlement : VIREMENT CLIENT

IBAN : FR76 3000 4015 2900 0202 3237 748

Facture régie par nos conditions générales de vente, consultables sur <http://www.bouyguesenergieservices.com/conditions-generales-de-vente>.

Aucun escompte n'est pratiqué en cas de paiement anticipé.

Pénalités de retard : marché privé, taux de refinancement BCE + 10%, sauf disposition contractuelle contraire / marché public, intérêt moratoire au taux prévu par la loi.

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40 euros.

Lieu Dit Terlon - 1 allée de L BP : CS 90003 - 31850 Montrabé
Tel : 05-33-65-01-00 Fax : 05 62 89 18 90

Facility Management France - Australia - 19, rue Stephenson - CS 20734 - 78063 Saint-Quentin-en-Yvelines Cedex
Tél. +33 (0)1 80 61 57 70

Bouygues E&S FM France - SAS au capital de 13 300 000 Euros - 381 762 038 R.C.S. Versailles

TVA Intracommunautaire FR 45 381 762 038 - NAF 4322 B



**Donneur d'ordre**

Société
URBICITE - 529X
SIEGE A GUYANCOURT AU
1 AVENUE EUGENE FREYSSINET
BOITE POSTALE 90429
44823 ST HERBLAIN CEDEX

Facturé à

N° SIRET
Société
URBICITE - 529X
CS 90429
SIEGE SOCIAL : 1 AVENUE EUGENE FREYSSINET-GUYANCOURT
44823 SAINT HERBLAIN CEDEX

Date de facture 30.07.2018
Nos références 40020451/*****
N° engagement juridique CMB
Code service exécutant
Opération
Demandeur MOUNIER Alexandre
Rédacteur BARBARA LAFFONT

Références à rappeler lors du règlement

Facture N° 1285162694
Donneur d'ordre URBICITE - 529X
Nos références 40020451/*****

N° d'identification TVA client FR00000000000
Client GOD0079301/URBICITE - 529X

Devise : EUR

Facture N° 1285162694

Page 1 / 1

Contrat du 21.07.2016 au 20.07.2034
CITE MUMICIPALE DE BORDEAUX
ANNEE 4 TRIMESTRE 1

Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire HT	Montant Hors Taxe
548X.F1733I / CMB GER GER 1 ANNEE 4 Echéance du 21.04.2018 au 20.07.2018	1,00	PC	26.567,24	26.567,24
529X.500000.DP.GE.P RG1 GER 1 Année 4 REVISION Echéance du 21.04.2018 au 20.07.2018	1,00	PC	1.080,14	1.080,14
548X.F1733G.17 / GER Cloison 17/18 GER 1 ANNEE 4 CL Echéance du 21.04.2018 au 20.07.2018	1,00	PC	8.076,68	8.076,68
GER 1 Année 4 CL REVISION Echéance du 21.04.2018 au 20.07.2018	1,00	PC	328,37	328,37

BASES	TAUX	TVA
36.052,43	20,00 %	7.210,49

Total HT	36.052,43
Total TVA	7.210,49
Total TTC	43.262,92

Date d'échéance : 15.09.2018

Mode de règlement : VIREMENT CLIENT

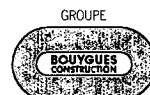
IBAN : FR76 3000 4015 2900 0202 3237 748

Facture régie par nos conditions générales de vente, consultables sur <http://www.bouyguesenergieservices.com/conditions-generales-de-vente>.

Aucun escompte n'est pratiqué en cas de paiement anticipé.

Pénalités de retard : marché privé, taux de refinancement BCE + 10%, sauf disposition contractuelle contraire / marché public, intérêt moratoire au taux prévu par la loi.

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40 euros.



**Donneur d'ordre**

Société
URBICITE - 529X
SIEGE A GUYANCOURT AU
1 AVENUE EUGENE FREYSSINET
BOITE POSTALE 90429
44823 ST HERBLAIN CEDEX

Facturé à

N° SIRET
Société
URBICITE - 529X
CS 90429
SIEGE SOCIAL : 1 AVENUE EUGENE FREYSSINET-GUYANCOURT
44823 SAINT HERBLAIN CEDEX

Date de facture 20.10.2018
Nos références 40020451/*****
N° engagement juridique CMB
Code service exécutant
Opération
Demandeur MOUNIER Alexandre
Rédacteur GENEVIÈVE GAUVRIT

Références à rappeler lors du règlement

Facture N° 1285170976
Donneur d'ordre URBICITE - 529X
Nos références 40020451/*****

N° d'identification TVA client FR000000000000
Client G0D0079301/URBICITE - 529X

Devise : EUR

Facture N° 1285170976

Page 1 / 1

Contrat du 21.07.2016 au 20.07.2034
CITE MUNICIPALE DE BORDEAUX
ANNEE 5 TRIMESTRE 1

Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire HT	Montant Hors Taxe
548X.F1733I / CMB GER GER 1 ANNEE 5 Echéance du 21.07.2018 au 20.10.2018	1,00	PC	69.256,72	69.256,72
GER 1 ANNEE 5 REVISION Echéance du 21.07.2018 au 20.10.2018	1,00	PC	4.102,00	4.102,00
548X.F1733G.18 / GER Cloison 18/19 GER 1 ANNEE5 CL Echéance du 21.07.2018 au 20.10.2018	1,00	PC	8.278,60	8.278,60
GER 1 ANNEE 5 CL REVISION Echéance du 21.07.2018 au 20.10.2018	1,00	PC	490,33	490,33

BASES	TAUX	TVA
82.127,65	20,00 %	16.425,53

Total HT	82.127,65
Total TVA	16.425,53
Total TTC	98.553,18

Date d'échéance : 15.12.2018

Mode de règlement : VIREMENT CLIENT

IBAN : FR76 3000 4015 2900 0202 3237 748

Facture régie par nos conditions générales de vente, consultables sur <http://www.bouyguesenergieservices.com/conditions-generales-de-vente>.

Aucun escompte n'est pratiqué en cas de paiement anticipé.

Pénalités de retard : marché privé, taux de refinancement BCE + 10%, sauf disposition contractuelle contraire / marché public, intérêt moratoire au taux prévu par la loi.

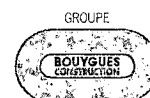
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40 euros.

Lieu Dit Terlon - 1 allée de L BP : CS 90003 - 31850 Montrabé
Tel : 05-33-65-01-00 Fax : 05 62 89 18 90

Facility Management France - Australia - 19, rue Stephenson - CS 20734 - 78063 Saint-Quentin-en-Yvelines Cedex
Tél. +33 (0)1 80 61 57 70

Bouygues E&S FM France - SAS au capital de 13 300 000 Euros - 381 762 038 R.C.S. Versailles

TVA Intracommunautaire FR 45 381 762 038 - NAF 4322 B



**Donneur d'ordre**

Société
URBICITE - 529X
SIEGE A GUYANCOURT AU
1 AVENUE EUGENE FREYSSINET
BOITE POSTALE 90429
44823 ST HERBLAIN CEDEX

Facturé à

N° SIRET
Société
URBICITE - 529X
CS 90429
SIEGE SOCIAL : 1 AVENUE EUGENE FREYSSINET-GUYANCOURT
44823 SAINT HERBLAIN CEDEX

Date de facture 20.01.2019
Nos références 40020451/*****
N° engagement juridique CMB
Code service exécutant
Opération
Demandeur MOUNIER Alexandre
Rédacteur GENEVIÈVE GAUVRI

Références à rappeler lors du règlement

Facture N° 1285179685
Donneur d'ordre URBICITE - 529X
Nos références 40020451/*****

N° d'identification TVA client FR00000000000
Client G0D0079301/URBICITE - 529X

Devise : EUR

Facture N° 1285179685

Page 1 / 1

Contrat du 21.07.2016 au 20.07.2034
CITE MUMICIPALE DE BORDEAUX
ANNEE 5 TRIMESTRE 1

Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire HT	Montant Hors Taxe
548X.F1733I / CMB GER GER 1 ANNEE 5 Echéance du 21.10.2018 au 20.01.2019	1,00	PC	69.256,72	69.256,72
GER 1 ANNEE 5 REVISION Echéance du 21.10.2018 au 20.01.2019	1,00	PC	4.102,00	4.102,00
548X.F1733G.18 / GER Cloison 18/19 GER 1 ANNEE5 CL Echéance du 21.10.2018 au 20.01.2019	1,00	PC	8.278,60	8.278,60
GER 1 ANNEE 5 CL REVISION Echéance du 21.10.2018 au 20.01.2019	1,00	PC	490,33	490,33

BASES	TAUX	TVA
82.127,65	20,00 %	16.425,53

Total HT	82.127,65
Total TVA	16.425,53
Total TTC	98.553,18

Date d'échéance : 15.03.2019

Mode de règlement : VIREMENT CLIENT

IBAN : FR76 3000 4015 2900 0202 3237 748

Facture régie par nos conditions générales de vente, consultables sur <http://www.bouyguesenergieservices.com/conditions-generales-de-vente>.

Aucun escompte n'est pratiqué en cas de paiement anticipé.

Pénalités de retard : marché privé, taux de refinancement BCE + 10%, sauf disposition contractuelle contraire / marché public, intérêt moratoire au taux prévu par la loi.

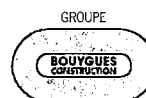
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40 euros.

Lieu Dit Terlon - 1 allée de L BP : CS 90003 - 31850 Montrabé
Tel : 05-33-65-01-00 Fax : 05 62 89 18 90

Facility Management France - Australia - 19, rue Stephenson - CS 20734 - 78063 Saint-Quentin-en-Yvelines Cedex
Tél. +33 (0)1 80 61 57 70

Bouygues E&S FM France - SAS au capital de 13 300 000 Euros - 381 762 038 R.C.S. Versailles

TVA Intracommunautaire FR 45 381 762 038 - NAF 4322 B



**Donneur d'ordre**

Société
URBICITE - 529X
SIEGE A GUYANCOURT AU
1 AVENUE EUGENE FREYSSINET
BOITE POSTALE 90429
44823 ST HERBLAIN CEDEX

Facturé à

N° SIRET
Société
URBICITE - 529X
CS 90429
SIEGE SOCIAL : 1 AVENUE EUGENE FREYSSINET-GUYANCOURT
44823 SAINT HERBLAIN CEDEX

Date de facture 30.04.2018
Nos références 40020451/548X.F1733G
N° engagement juridique CMB
Code service exécutant
Opération CITE MUNICIPALE BDX GER
Demandeur MOUNIER Alexandre
Rédacteur MAMADOU SYLLA

Références à rappeler lors du règlement

Facture N° 1285153882
Donneur d'ordre URBICITE - 529X
Nos références 40020451/548X.F1733G

N° d'identification TVA client FR000000000000
Client G0D0079301/URBICITE - 529X

Devise : EUR

Facture N° 1285153882

Page 1 / 1

Contrat du 21.07.2016 au 20.07.2034
CITE MUNICIPALE DE BORDEAUX
ANNEE 4 TRIMESTRE 1

Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire HT	Montant Hors Taxe
548X.F1733G.17 / GER Cloison 17/18 GER 1 ANNEE 4 CL Echéance du 21.01.2018 au 20.04.2018	1,00	PC	8.076,68	8.076,68
GER 1 Année 4 CL REVISION Echéance du 21.01.2018 au 20.04.2018	1,00	PC	328,37	328,37

BASES	TAUX	TVA
8.405,05	20,00 %	1.681,01

Total HT	8.405,05
Total TVA	1.681,01
Total TTC	10.086,06

Date d'échéance : 15.06.2018

Mode de règlement : VIREMENT CLIENT

IBAN : FR76 3000 4015 2900 0202 3237 748

Facture régie par nos conditions générales de vente, consultables sur <http://www.bouyguesenergieservices.com/conditions-generales-de-vente>.

Aucun escompte n'est pratiqué en cas de paiement anticipé.

Pénalités de retard : marché privé, taux de refinancement BCE + 10%, sauf disposition contractuelle contraire / marché public, intérêt moratoire au taux prévu par la loi.

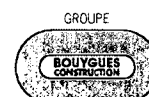
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40 euros.

Lieu Dit Terion - 1 allée de L BP : CS 90003 - 31850 Montrabé
Tel : 05-33-65-01-00 Fax : 05 62 89 18 90

Facility Management France - Australia - 19, rue Stephenson - CS 20734 - 78063 Saint-Quentin-en-Yvelines Cedex
Tél. +33 (0)1 80 61 57 70

Bouygues E&S FM France - SAS au capital de 13 300 000 Euros - 381 762 038 R.C.S. Versailles

TVA Intracommunautaire FR 45 381 762 038 - NAF 4322 B



**Donneur d'ordre**

Société
URBICITE - 529X
SIEGE A GUYANCOURT AU
1 AVENUE EUGENE FREYSSINET
BOITE POSTALE 90429
44823 ST HERBLAIN CEDEX

Facturé à

N° SIRET
Société
URBICITE - 529X
CS 90429
SIEGE SOCIAL : 1 AVENUE EUGENE FREYSSINET-GUYANCOURT
44823 SAINT HERBLAIN CEDEX

Date de facture 30.04.2018
Nos références 40020451/548X.F1733I
N° engagement juridique CMB
Code service exécutant
Opération CMB GER
Demandeur MOUNIER Alexandre
Rédacteur MAMADOU SYLLA

Références à rappeler lors du règlement

Facture N° 1285153881
Donneur d'ordre URBICITE - 529X
Nos références 40020451/548X.F1733I

N° d'identification TVA client FR000000000000
Client G0D0079301/URBICITE - 529X

Devise : EUR

Facture N° 1285153881

Page 1 / 1

Contrat du 21.07.2016 au 20.07.2034
CITE MUMICIPALE DE BORDEAUX
ANNEE 4 TRIMESTRE 1

Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire HT	Montant Hors Taxe
548X.F1733I / CMB GER GER 2 ANNEE 4 Echéance du 21.01.2018 au 20.04.2018 529X.500000.DP.GE.R RG2	1,00	PC	286,31	286,31
GER 2 ANNEE 4 REVISION Echéance du 21.01.2018 au 20.04.2018	1,00	PC	11,64	11,64

BASES	TAUX	TVA
297,95	20,00 %	59,59

Total HT	297,95
Total TVA	59,59
Total TTC	357,54

Date d'échéance : 15.06.2018

Mode de règlement : VIREMENT CLIENT

IBAN : FR76 3000 4015 2900 0202 3237 748

Facture régie par nos conditions générales de vente, consultables sur <http://www.bouyguesenergieservices.com/conditions-generales-de-vente>.

Aucun escompte n'est pratiqué en cas de paiement anticipé.

Pénalités de retard : marché privé, taux de refinancement BCE + 10%, sauf disposition contractuelle contraire / marché public, intérêt moratoire au taux prévu par la loi.

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40 euros.

Lieu Dit Terlon - 1 allée de L BP : CS 90003 - 31850 Montrabé
Tel : 05-33-65-01-00 Fax : 05 62 89 18 90

Facility Management France - Australia - 19, rue Stephenson - CS 20734 - 78063 Saint-Quentin-en-Yvelines Cedex
Tél. +33 (0)1 80 61 57 70

Bouygues E&S FM France - SAS au capital de 13 300 000 Euros - 381 762 038 R.C.S. Versailles

TVA Intracommunautaire FR 45 381 762 038 - NAF 4322 B



**Donneur d'ordre**

Société
URBICITE - 529X
SIEGE A GUYANCOURT AU
1 AVENUE EUGENE FREYSSINET
BOITE POSTALE 90429
44823 ST HERBLAIN CEDEX

Facturé à

N° SIRET
Société
URBICITE - 529X
CS 90429
SIEGE SOCIAL : 1 AVENUE EUGENE FREYSSINET-GUYANCOURT
44823 SAINT HERBLAIN CEDEX

Date de facture 30.07.2018
Nos références 40020451/548X.F1733I
N° engagement juridique CMB
Code service exécutant
Opération CMB GER
Demandeur MOUNIER Alexandre
Rédacteur BARBARA LAFFONT

Références à rappeler lors du règlement

Facture N° 1285162697
Donneur d'ordre URBICITE - 529X
Nos références 40020451/548X.F1733I

N° d'identification TVA client FR000000000000
Client G0D0079301/URBICITE - 529X

Devise : EUR

Facture N° 1285162697

Page 1 / 1

Contrat du 21.07.2016 au 20.07.2034
CITE MUMICIPALE DE BORDEAUX
ANNEE 4 TRIMESTRE 1

Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire HT	Montant Hors Taxe
548X.F1733I / CMB GER GER 2 ANNEE 4 Echéance du 21.04.2018 au 20.07.2018	1,00	PC	286,31	286,31
529X.500000.DP.GE.R RG2 GER 2 ANNEE 4 REVISION Echéance du 21.04.2018 au 20.07.2018	1,00	PC	11,64	11,64

BASES	TAUX	TVA
297,95	20,00 %	59,59

Total HT	297,95
Total TVA	59,59
Total TTC	357,54

Date d'échéance : 15.09.2018

Mode de règlement : VIREMENT CLIENT

IBAN : FR76 3000 4015 2900 0202 3237 748

Facture régie par nos conditions générales de vente, consultables sur <http://www.bouyguesenergieservices.com/conditions-generales-de-vente>.

Aucun escompte n'est pratiqué en cas de paiement anticipé.

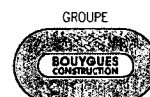
Pénalités de retard : marché privé, taux de refinancement BCE + 10%, sauf disposition contractuelle contraire / marché public, intérêt moratoire au taux prévu par la loi.

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40 euros.

Lieu Dit Terlon - 1 allée de L BP : CS 90003 - 31850 Montrabé
Tél : 05-33-65-01-00 Fax : 05 62 89 18 90

Facility Management France - Australia - 19, rue Stephenson - CS 20734 - 78063 Saint-Quentin-en-Yvelines Cedex
Tél. +33 (0)1 80 61 57 70

Bouygues E&S FM France - SAS au capital de 13 300 000 Euros - 381 762 038 R.C.S. Versailles
TVA Intracommunautaire FR 45 381 762 038 - NAF 4322 B



**Donneur d'ordre**

Société
URBICITE - 529X
SIEGE A GUYANCOURT AU
1 AVENUE EUGENE FREYSSINET
BOITE POSTALE 90429
44823 ST HERBLAIN CEDEX

Facturé à

N° SIRET
Société
URBICITE - 529X
CS 90429
SIEGE SOCIAL : 1 AVENUE EUGENE FREYSSINET-GUYANCOURT
44823 SAINT HERBLAIN CEDEX

Date de facture 20.10.2018
Nos références 40020451/548X.F1733I
N° engagement juridique CMB
Code service exécutant
Opération CMB GER
Demandeur MOUNIER Alexandre
Rédacteur GENEVIÈVE GAUVRIT

Références à rappeler lors du règlement

Facture N° 1285170980
Donneur d'ordre URBICITE - 529X
Nos références 40020451/548X.F1733I

N° d'identification TVA client FR000000000000
Client G0D0079301/URBICITE - 529X

Devise : EUR

Facture N° 1285170980

Page 1 / 1

Contrat du 21.07.2016 au 20.07.2034

CITE MUMICIPALE DE BORDEAUX
ANNEE 5 TRIMESTRE 1

Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire HT	Montant Hors Taxe
548X.F1733I / CMB GER GER 2 ANNEE 5 Echéance du 21.07.2018 au 20.10.2018	1,00	PC	737,90	737,90
GER 2 ANNEE 5 REVISION Echéance du 21.07.2018 au 20.10.2018	1,00	PC	43,71	43,71

BASES	TAUX	TVA
781,61	20,00 %	156,32

Total HT	781,61
Total TVA	156,32
Total TTC	937,93

Date d'échéance : 15.12.2018

Mode de règlement : VIREMENT CLIENT

IBAN : FR76 3000 4015 2900 0202 3237 748

Facture régie par nos conditions générales de vente, consultables sur <http://www.bouyguesenergieservices.com/conditions-generales-de-vente>.

Aucun escompte n'est pratiqué en cas de paiement anticipé.

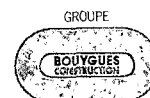
Pénalités de retard : marché privé, taux de refinancement BCE + 10%, sauf disposition contractuelle contraire / marché public, intérêt moratoire au taux prévu par la loi.

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40 euros.

Lieu Dit Terlon - 1 allée de L BP : CS 90003 - 31850 Montrabé
Tel : 05-33-65-01-00 Fax : 05 62 89 18 90

Facility Management France - Australia - 19, rue Stephenson - CS 20734 - 78063 Saint-Quentin-en-Yvelines Cedex
Tél. +33 (0)1 80 61 57 70

Bouygues E&S FM France - SAS au capital de 13 300 000 Euros - 381 762 038 R.C.S. Versailles
TVA Intracommunautaire FR 45 381 762 038 - NAF 4322 B



**Donneur d'ordre**

Société
URBICITE - 529X
SIEGE A GUYANCOURT AU
1 AVENUE EUGENE FREYSSINET
BOITE POSTALE 90429
44823 ST HERBLAIN CEDEX

Facturé à

N° SIRET
Société
URBICITE - 529X
CS 90429
SIEGE SOCIAL : 1 AVENUE EUGENE FREYSSINET-GUYANCOURT
44823 SAINT HERBLAIN CEDEX

Date de facture 20.01.2019
Nos références 40020451/548X.F1733I
N° engagement juridique CMB
Code service exécutant
Opération CMB GER
Demandeur MOUNIER Alexandre
Rédacteur GENEVIEVE GAUVRIT

Références à rappeler lors du règlement

Facture N° 1285179691
Donneur d'ordre URBICITE - 529X
Nos références 40020451/548X.F1733I

N° d'identification TVA client FR000000000000

Client G0D0079301/URBICITE - 529X

Devise : EUR

Facture N° 1285179691

Page 1 / 1

Contrat du 21.07.2016 au 20.07.2034

CITE MUMICIPALE DE BORDEAUX
ANNEE 5 TRIMESTRE 1

Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire HT	Montant Hors-Taxe
548X.F1733I / CMB GER				
GER 2 ANNEE 5	1,00	PC	737,90	737,90
Echéance du 21.10.2018 au 20.01.2019				
GER 2 ANNEE 5 REVISION	1,00	PC	43,71	43,71
Echéance du 21.10.2018 au 20.01.2019				

BASES	TAUX	TVA
781,61	20,00 %	156,32

Total HT	781,61
Total TVA	156,32
Total TTC	937,93

Date d'échéance : 15.03.2019

Mode de règlement : VIREMENT CLIENT

IBAN : FR76 3000 4015 2900 0202 3237 748

Facture régie par nos conditions générales de vente, consultables sur <http://www.bouyguesenergieservices.com/conditions-generales-de-vente>.

Aucun escompte n'est pratiqué en cas de paiement anticipé.

Pénalités de retard : marché privé, taux de refinancement BCE + 10%, sauf disposition contractuelle contraire / marché public, intérêt moratoire au taux prévu par la loi.

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40 euros.

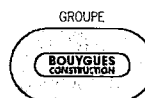
Lieu Dit Terlon - 1 allée de L BP : CS 90003 - 31850 Montrabé

Tel : 05-33-65-01-00 Fax : 05 62 89 18 90

Facility Management France - Australia - 19, rue Stephenson - CS 20734 - 78063 Saint-Quentin-en-Yvelines Cedex
Tél. +33 (0)1 80 61 57 70

Bouygues E&S FM France - SAS au capital de 13 300 000 Euros - 381 762 038 R.C.S. Versailles

TVA Intracommunautaire FR 45 381 762 038 - NAF 4322 B



Rapport d'activité récapitulatif de l'année 2018

Cité Municipale de Bordeaux



Organigramme BYES FM

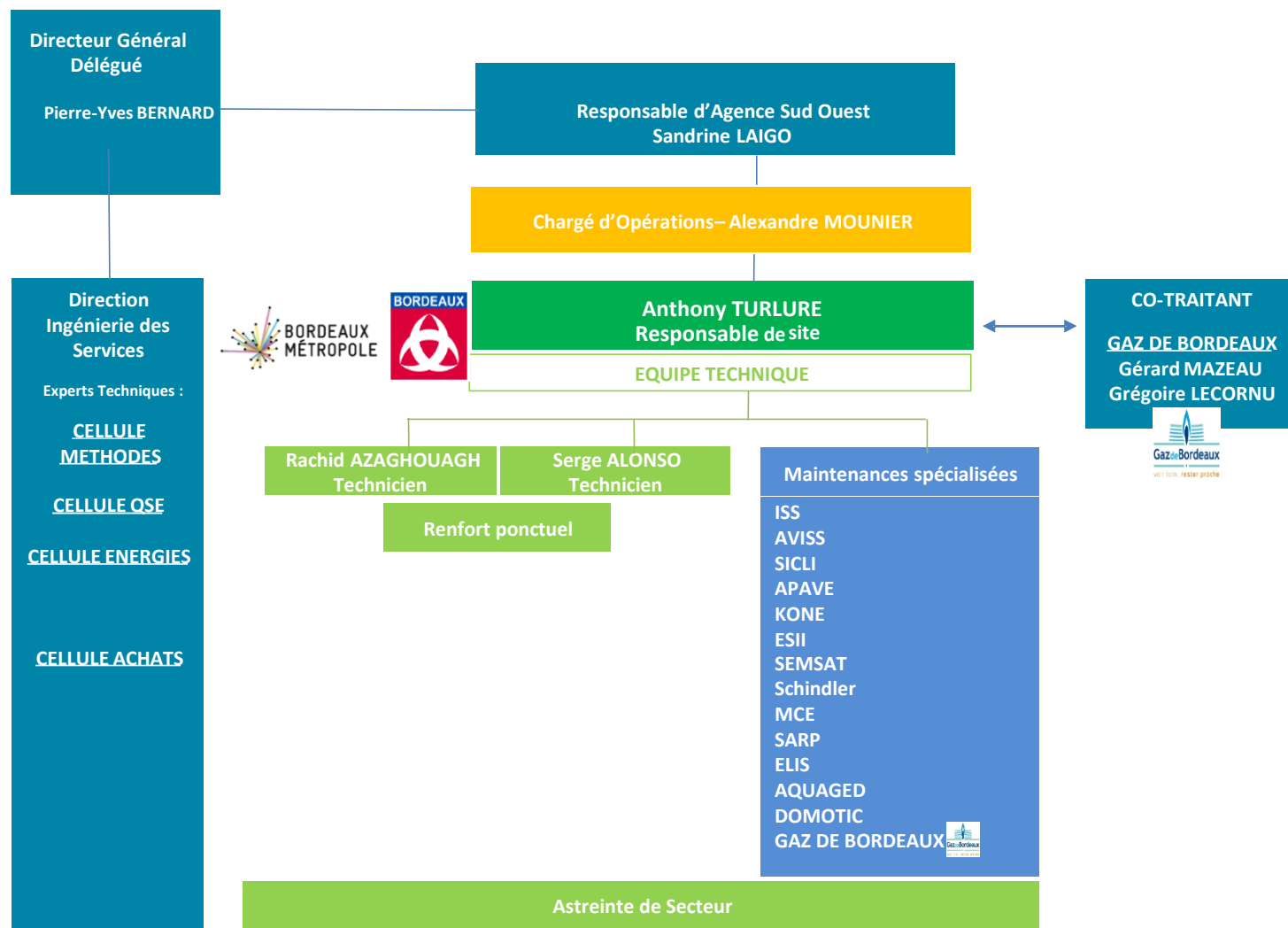
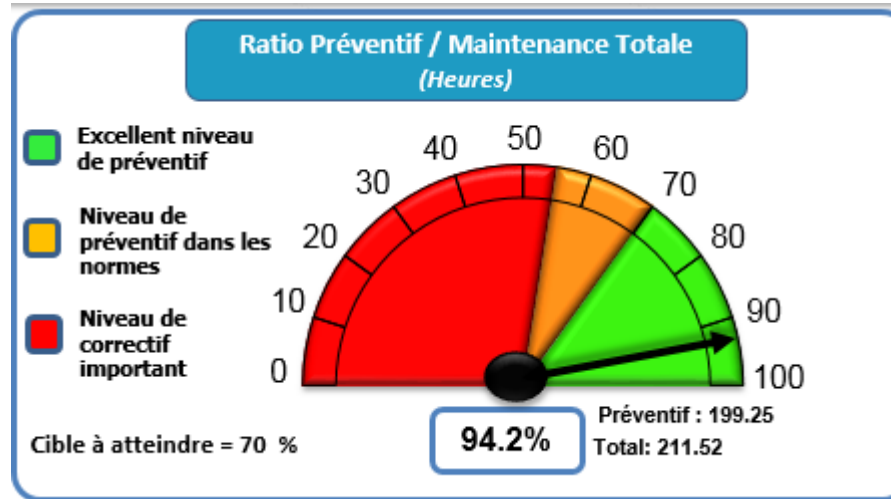
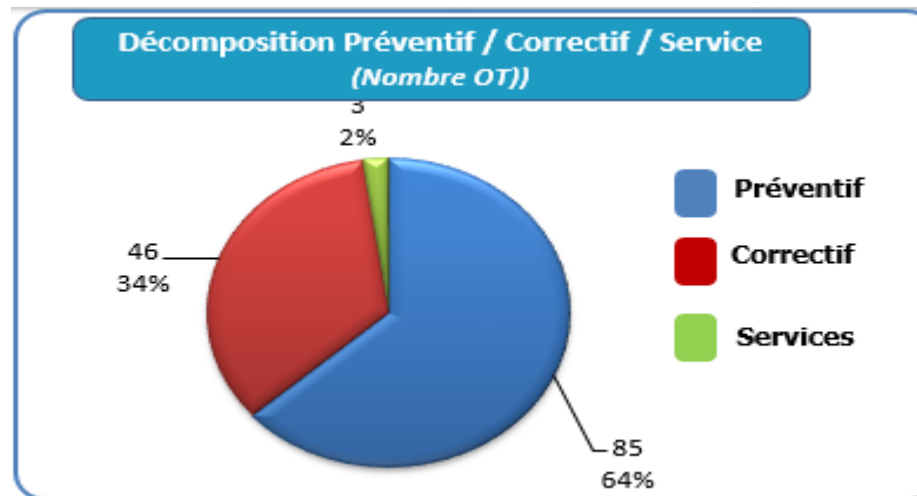


TABLEAU DE BORD BYES

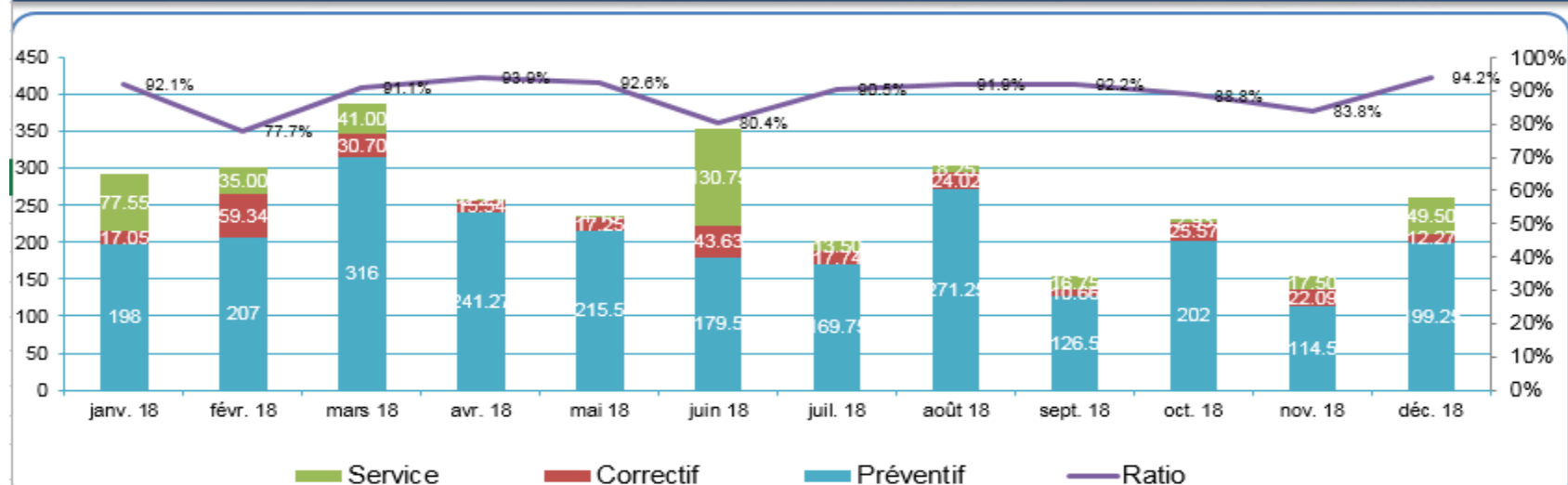
Indicateurs de Maintenance mensuels



Décomposition Préventif / Correctif / Service (Nombre OT))



Réalisation du programme de maintenance BYES (Nb OT effectués)



Top des demandes d'interventions

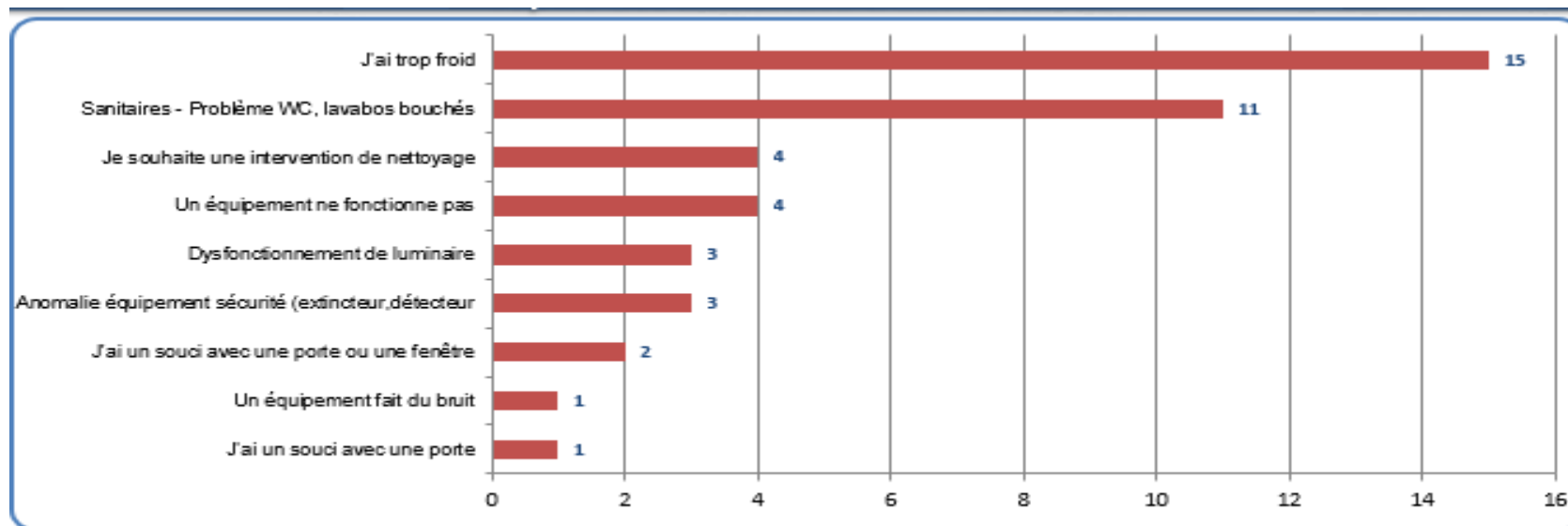
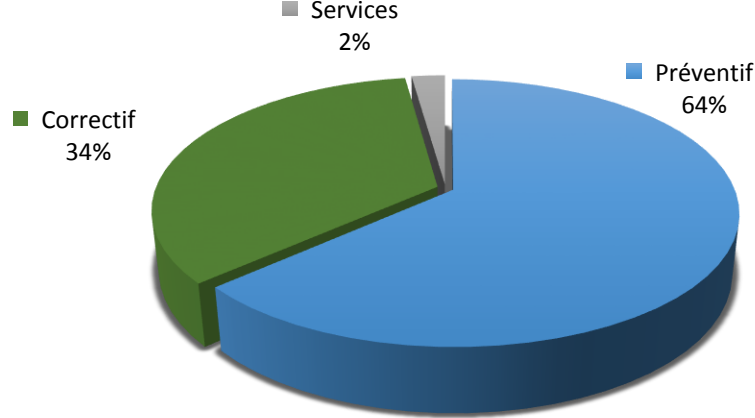


TABLEAU DE BORD BYES – SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ PAR TYPE DE PRESTATION

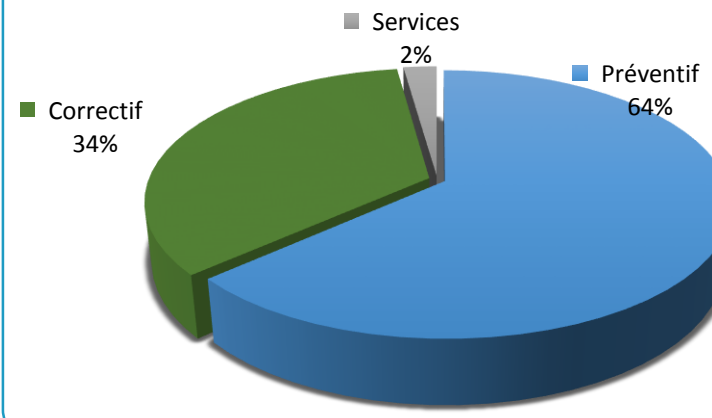
	Du Mois			
	Nb OT	% du Nb	Tps (en heures)	% Temps
Préventif Prévu	85		225.24	
Préventif Effectué	85	63%	199.25	76%
Préventif Effectué Non Planifié	0	0%	0.00	0%
Préventif en Retard (Cumulé)				
Correctif	46	34%	12.27	5%
Services	3	2%	49.50	19%
Total tâches Effectuées	134	100%	261.02	100%

	De l'année calendaire			
	Nb OT	% du Nb	Tps (en heures)	% Temps
1041			2703.00	
971	56%	2440.52	78%	
0	0%	0.00	0%	
700	40%	295.86	9%	
72	4%	399.13	13%	
1743	100%	3135.51	100%	

Répartition en nb d'OT du mois



Répartition en nb d'OT du mois

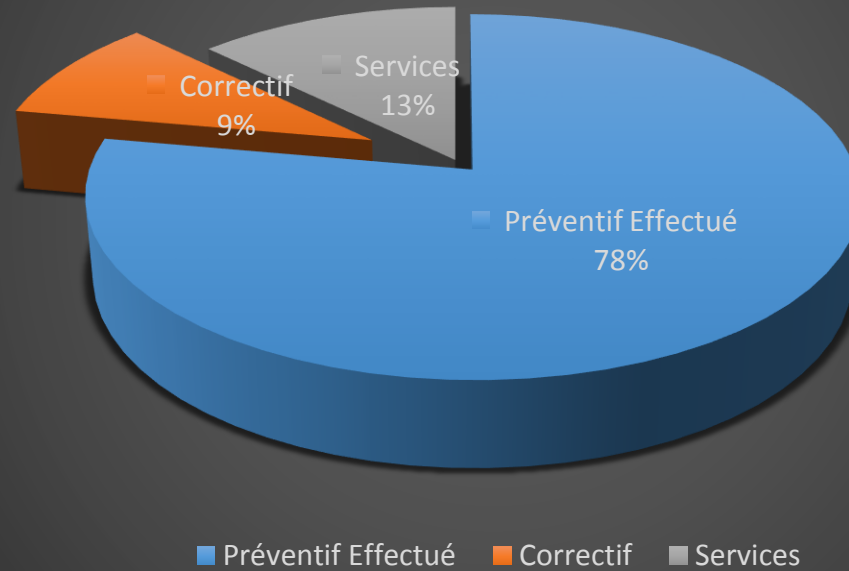


Observation :

Il est constaté un écart entre le nombre d'heure estimé dans la GMAO (OT prévisionnels) et le Nombre d'heures réel sur l'année calendaire.

Plan d'action : mise en place d'un registre GMAO en vue d'une revue annuelle des OT .

Répartition en temps de l'année calendaire



Prélèvement effectué chaque semaine, avec système d’analyse de Th.

						prélèvement planifié sur Eau		Désinfection des résines			Désinfection des résines	
V : prélèvement effectué												
Date /2018	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Prélèvements TH												
Semaine 1	TH 5	TH2	TH2	TH4	TH0	TH8	TH7	TH8	TH5	TH5	TH3	TH3
Semaine 2	TH 7	TH8	TH3	TH3	TH6	TH5	TH7	TH8	TH2	TH3	TH5	TH4
Semaine 3	TH 10	TH5	TH1	TH3	TH6	TH7	TH5	TH8	TH2	TH2	TH3	TH3
Semaine 4	TH 5	TH5	TH0	TH2	TH5	TH 8	TH8	TH10	TH3	TH2	TH3	TH3
Semaine 5	Th7	TH2	TH1	TH5	TH7	TH 8	TH5	TH10	TH2	TH2	TH18	TH1

Prise en compte .

Mise en place d’un suivi hebdomadaire et causerie équipe pour sensibilisation des techniciens au Th à atteindre.

CONTROLES REGLEMENTAIRES

SUIVI DES CONTROLES REGLEMENTAIRES

INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES											
Société / Organisme	Ref	Désignation du rapport	Transmis le	Nombre de remarques	Levée		En cours		En retard		Soldé le
					Nb	%	Nb	%	Nb	%	
Qualicomm	CDI-433-0-2	RAPPORT DE VERIFICATION ANNUALE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES	08 nov	20	20	100%	0	%	0	%	Le 09/03/2018
Qualicomm	SFO-10-0040	Rapport système Protection Contre Foudre	07 nov	2	2	100%					N 13/03/2018
Chermet	SFO-10-0040	Contrôle thermographie Année Gaz de Bordeaux en Isère	N 20/11/2017	0							N 20/11/2017

ASCENSEURS												
Société / Organisme	Ref	Désignation du rapport	Transmis le	Nombre de remarques	Levée		En cours		En retard		Soldé le	
					Nb	%	Nb	%	Nb	%		
Qualicomm	R-303-1-1	Quempeux A	03 nov	2	2	100%					N 13/03/2018	
Qualicomm	R-303-4-1	Quempeux B	03 nov	4	4	100%					N 13/03/2018	
Qualicomm	R-303-5-1	Quempeux C	03 nov	2	2	100%					N 13/03/2018	
Qualicomm	R-303-6-1	Quempeux D	03 nov	4	4	100%					N 13/03/2018	
Qualicomm	R-303-7-1	Quempeux E	03 nov	1	1	100%					N 13/03/2018	
Qualicomm	R-303-2-1	Ascenseur pôle Alca	03 nov	3	3	100%					N 13/03/2018	

MONTES CHARGES											
Société / Organisme	Réf	Désignation du rapport	Transmis le	Nombre de remarques	Levée		En cours		En retard		Soldé le
					Nb	%	Nb	%	Nb	%	
Qualicomm	R-303-3-1	Monte charges 1	03 nov	2	2	100%					N 13/03/2018
Qualicomm	R-303-4-0	Monte charges 2	03 nov	1	1	100%					N 13/03/2018

Système de Sécurité Incendie											
Société / Organisme	Ref	Désignation du rapport	Transmis le	Nombre de remarques	Levée		En cours		En retard		Soldé le
					Nb	%	Nb	%	Nb	%	
Qualicomm		Système du SSI	le 10/08/2017	3	1	33%					le 12/08/2017

INSTALLATIONS GAZ DE BORDEAUX PAC											
Société / Organisme	Ref	Désignation du rapport	Transmis le	Nombre de remarques	Levée		En cours		En retard		Soldé le
					Nb	%	Nb	%	Nb	%	
DETREUIL	N°6845	Contrôle d'anchorage sur PAC GAZ DE BORDEAUX	12 oct-18	0							12 octobre 2018

POMPES A CHALEUR ET CLIMATISATION											
Société / Organisme	Ref	Désignation du rapport	Transmis le	Nombre de remarques	Levée		En cours		En retard		Soldé le
					Nb	%	Nb	%	Nb	%	
BVEIS	N°1030223	Contrôle d'anchorage sur PAC BVEIS	28-jul-18	0							28 juillet 2018

NACELLE											
Société / Organisme	Réf	Désignation du rapport	Transmis le	Nombre de remarques	Levée		En cours		En retard		Soldé le
					Nb	%	Nb	%	Nb	%	
AFRIE	5070	Vérification nacelle	10-December-18	0	0						10-December-2018

DISCONNECTEUR											
Société / Organisme	Ref	Désignation du rapport	Transmis le	Nombre de remarques	Levée		En cours		En retard		Soldé le
					Nb	%	Nb	%	Nb	%	
AFRIE	503402	Vérification des disconnecteurs	4-avr-18	0							13 avril 2018

Qualité de l'air											
Société / Organisme	Ref	Désignation du rapport	Transmis le	Nombre de remarques	Levée		En cours		En retard		Soldé le
					Nb	%	Nb	%	Nb	%	
Qualicomm	0303-0070-1001	Filtre ventrière	10-04-17	0							10-04-17

ELIOR											
Société / Organisme	Ref	Désignation du rapport	Transmis le	Nombre de remarques	Levée		En cours		En retard		Soldé le
					Nb	%	Nb	%	Nb	%	
Julpy Inc	PD0014-10-70	Certificat de disponibilité de sécurité incendie	20-nov-18	0							20-nov-18

ERP											
Société / Organisme	Ref	Désignation du rapport	Transmis le	Nombre de remarques	Levée		En cours		En retard		Soldé le
					Nb	%	Nb	%	Nb	%	
AFRIE	040404-001-1	Processus de charge et décharge au RDC	8-mars-18	1	1	100%	0		0		8 novembre 2018

SECURITE PERSONNEL BYES

Evolution des accidents

Actions management sécurité

Armoire EPI acces toiture

Commentaires BYES :

Réalisation d'un film sur le bâtiment
méthode d'utilisation d'une PIRL liens
BYtubes <https://www.by tubes.fr/v-58d39338254cd.html>.

Rappel Client

Ouverture des portes et fenêtres dans les
bureaux agents , BYes ne peut garantir un
pilotage des installations .

Travaux liés à la sécurité

Commentaires BYES :

Mise en place de deux trappes d'accès pour
le réarmement des clapets coupe-feu, pour
éviter de démonter le faux-plafond en bois
à deux techniciens.

Mise en place de deux acces par Gaz de
Bordeaux aux panneaux photovoltaïque.

	janv.-18	févr.-18	mars-18	avr.-18	mai-18	juin-18	juil.-18	août-18	sept.-18	oct.-18	nov.-18	déc.-18
Nb de 1ers soins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nb d'Accidents Sans Arrêt	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nb d'Accidents Avec Arrêt	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nb de Jours d'Arrêt	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Actions Sécurité

Date	Thèmes	Actions	Statut
21/12/2018	Control sur intervention	Contrôles des EPI et du Balisage , Respect des consignes de sécurité.	Fait
21/12/2018	Fiche et Rappel	Remontées des Situations dangereuses, Presqu'accidents et Bonnes pratiques	Fait
21/12/2018	Fondamental	Drogues et alcool	Fait

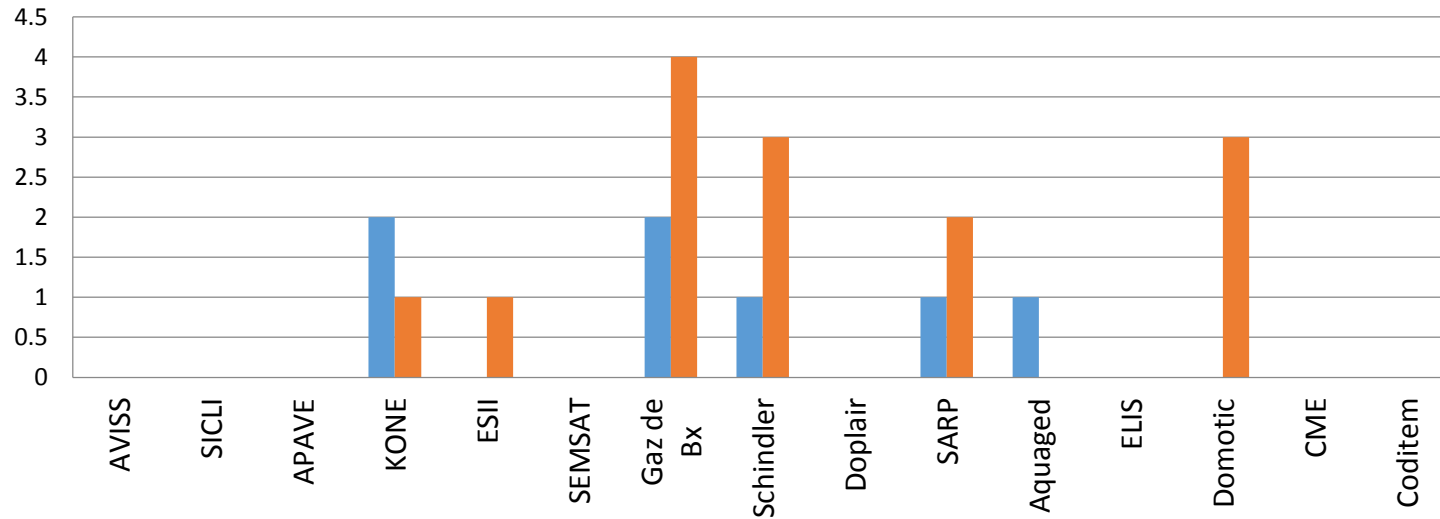
FAITS MARQUANTS DU MOIS EN COURS ET PRECEDENT

- Travaux gaz de Bordeaux / raccordement musée .
- Maintenance Bac graisse et Fosse.
- Travaux BYES reprographie .
- Maintenance du SSI .
- Nettoyage de la verrière (acces filet) .

Sous Traitants / Prestataires

Nbre d'intervention du mois

■ Préventif ■ Curatif



Faits marquants du mois

- Travaux gaz de Bordeaux.
- Travaux BYES reprographie / Glastint bureau 338 .

Autocontrôles qualité BYES

21/12/2018 1545598 94.00

21/12/2018 1545798 90.00

Satisfaction client – sécurité – environnement

Sécurité : Mise en place du plan de prévention , d'une fiche d'intervention au PCS .

Signature du plan de prévention 2018.

Sensibilisation agents sur le BEPOS et le rôle du bâtiments.

Mise en place d'un questionnaire satisfaction au agents de la ville .

Tableau de bord - Synthèse de l'activité par type de prestation



	Du Mois			
	Nb OT	% du Nb	Tps (en heures)	% Temps
Préventif Prévu				
Préventif Effectué	130	97%	273.00	100%
Préventif Effectué Non Planifié	0	0%	0.00	0%
Préventif en Retard (Cumulé)				

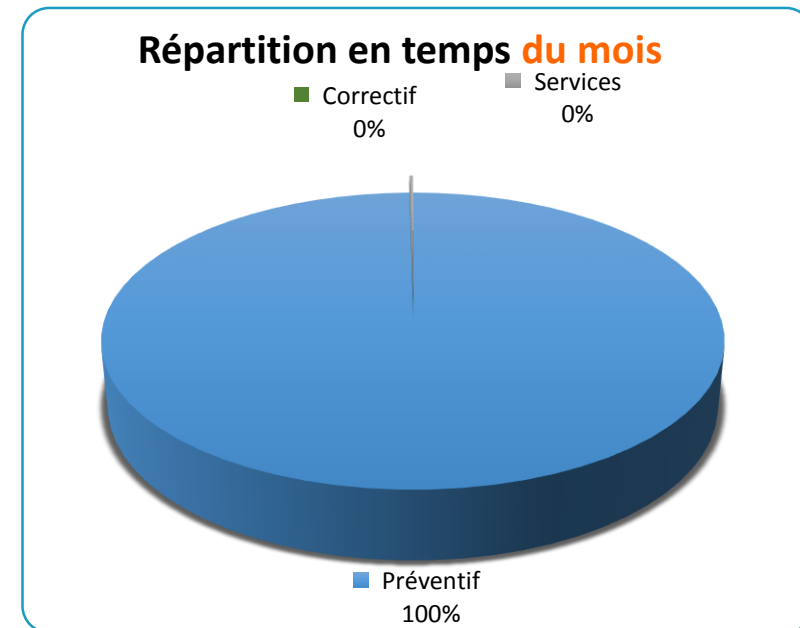
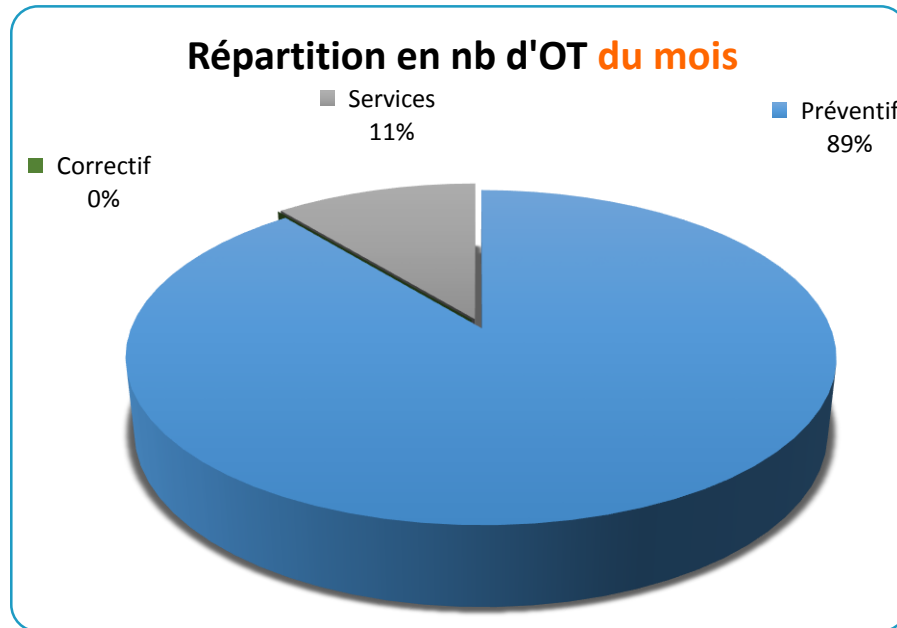
Correctif	0	0%	0.00	0%
Services	4	3%	0.88	0%

Total tâches Effectuées	134	100%	273.88	100%
--------------------------------	------------	-------------	---------------	-------------

	De l'année calendaire			
	Nb OT	% du Nb	Tps (en heures)	% Temps
	2392	95%	10499.00	100%
	0	0%	0.00	0%

5	0%	1.25	0%
125	5%	35.85	0%

2522	100%	10536.10	100%
-------------	-------------	-----------------	-------------



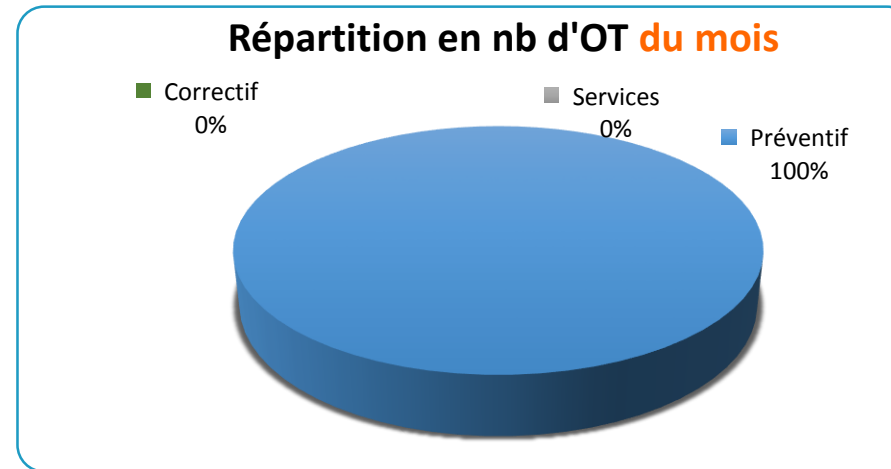
Mise en place de l'ensemble du planning de nettoyage dans notre outil FMAO. Une formation a été effectué le 03 novembre 2016 à notre partenaire pour l'utilisation des outils, des difficultés sont a noté sur les heures saisie encore a ce jour .

TABLEAU DE BORD GDB– SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ PAR PRESTATION

Tableau de bord - Synthèse de l'activité par type de prestation

	Du Mois			
	Nb OT	% du Nb	Tps (en heures)	% Temps
Préventif Prévu	0		0.00	
Préventif Effectué	0	0%	0.00	0%
Préventif Effectué Non Planifié	0	0%	0.00	0%
Préventif en Retard (Cumulé)				
Correctif	0	0%	0.00	0%
Services	0	0%	0.00	0%
Total tâches Effectuées	0	0%	0.00	0%

	De l'année calendaire			
	Nb OT	% du Nb	Tps (en heures)	% Temps
0			0.00	
2	100%	4.00	100%	
0	0%	0.00	0%	
0			0.00	
0	0%	0.00	0%	
0	0%	0.00	0%	
2	100%	4.00	100%	

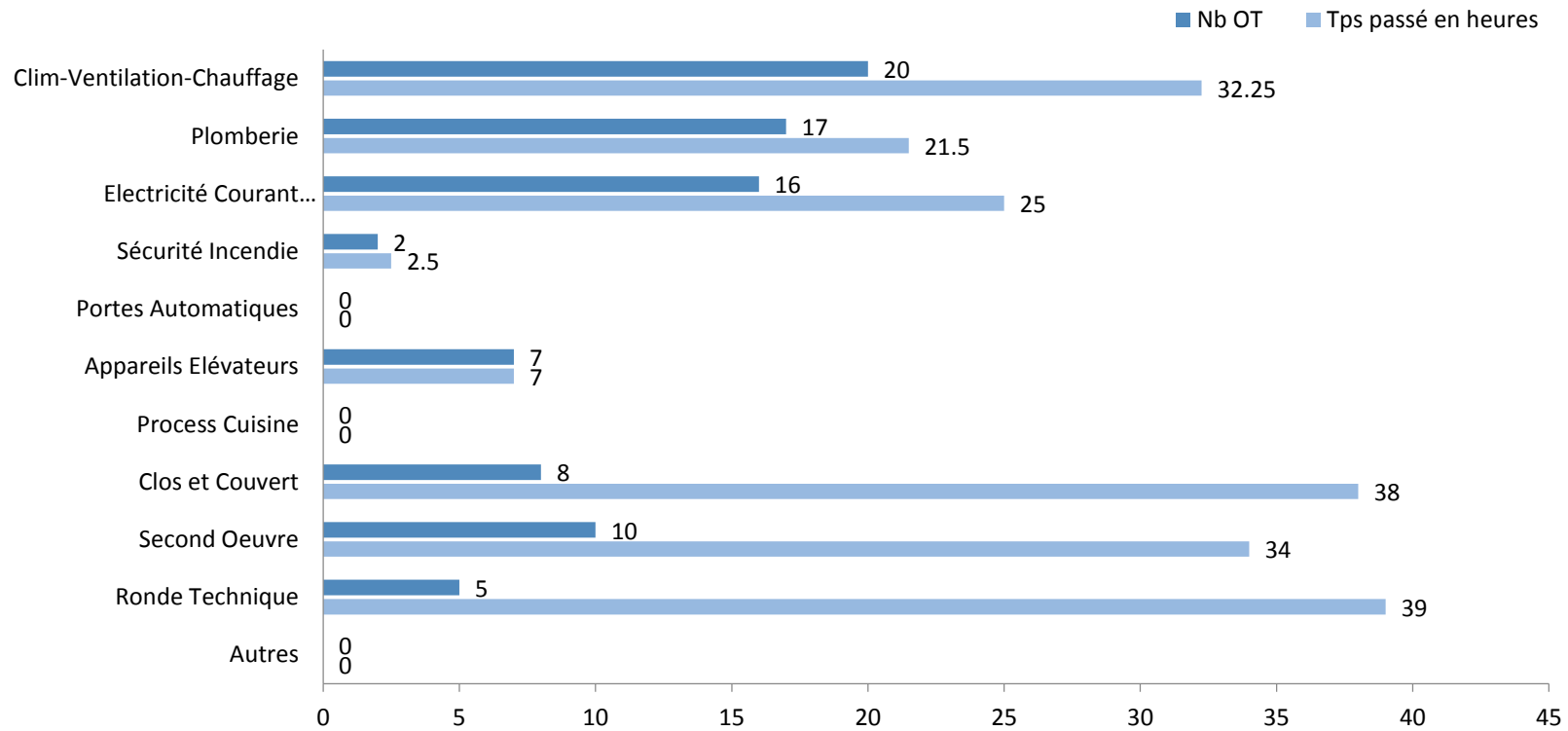


Mise en place de l'ensemble du planning de maintenance de gaz de Bordeaux dans notre outil FMAO. Une formation a été effectuée le 03 novembre 2016 à notre partenaire pour l'utilisation des outils. Aucun OT n'a encore été renseigné ce mois-ci par Gaz de Bordeaux.

TABLEAU DE BORD BYES– ANALYSE DE L'ACTIVITE PREVENTIF TECHNIQUE PAR LOT

	Du Mois				De l'Année calendaire			
	Nb OT	% du Nb	Tps passé en heures	% Temps	Nb OT	% du Nb	Tps passé en heures	% Temps
Clim-Ventilation-Chauffage	20	23.5%	32.25	16.2%	322	33.2%	700.5	28.7%
Plomberie	17	20.0%	21.5	10.8%	222	22.9%	292.25	12.0%
Electricité Courant Fort/Faible	16	18.8%	25	12.5%	161	16.6%	357.52	14.6%
Sécurité Incendie	2	2.4%	2.5	1.3%	52	5.4%	200	8.2%
Portes Automatiques	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%
Appareils Elévateurs	7	8.2%	7	3.5%	87	9.0%	126.25	5.2%
Process Cuisine	0	0.0%	0	0.0%	1	0.1%	1	0.0%
Clos et Couvert	8	9.4%	38	19.1%	25	2.6%	86	3.5%
Second Oeuvre	10	11.8%	34	17.1%	45	4.6%	142	5.8%
Ronde Technique	5	5.9%	39	19.6%	56	5.8%	535	21.9%
Autres	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%
Préventif Technique Total	85	100%	199.25	100%	971	100%	2440.52	100%

TABLEAU DE BORD BYES – ANALYSE DE L'ACTIVITE PREVENTIF TECHNIQUE PAR LOT



Analyse des Interventions du Mois - Décembre 2018

	Du Mois				De l'Année calendaire			
	Nb OT	% du Nb	Tps passé en heures	% Temps	Nb OT	% du Nb	Tps passé en heures	% Temps
Clim-Ventilation-Chauffage	18	37.5%	4.8	7.8%	183	23.7%	57.57	8.3%
Plomberie	13	27.1%	3.22	5.2%	173	22.4%	87.61	12.6%
Electricité Courant Fort/Faible	3	6.3%	1.15	1.9%	121	15.7%	49.66	7.1%
Sécurité Incendie	4	8.3%	1	1.6%	38	4.9%	29.13	4.2%
Portes Automatiques	0	0.0%	0	0.0%	4	0.5%	3.03	0.4%
Appareils Élévateurs	0	0.0%	0	0.0%	8	1.0%	2.52	0.4%
Nettoyage		0.0%		0.0%	12	1.6%	17.63	2.5%
Second Oeuvre	4	8.3%	1.4	2.3%	129	16.7%	54.82	7.9%
Autres	6	12.5%	49.95	81.2%	104	13.5%	393.02	56.6%
Total	48	100%	61.52	100%	772	100%	694.99	100%

Analyse mensuelle des demandes d'intervention

■ Nb OT ■ Tps passé en heures

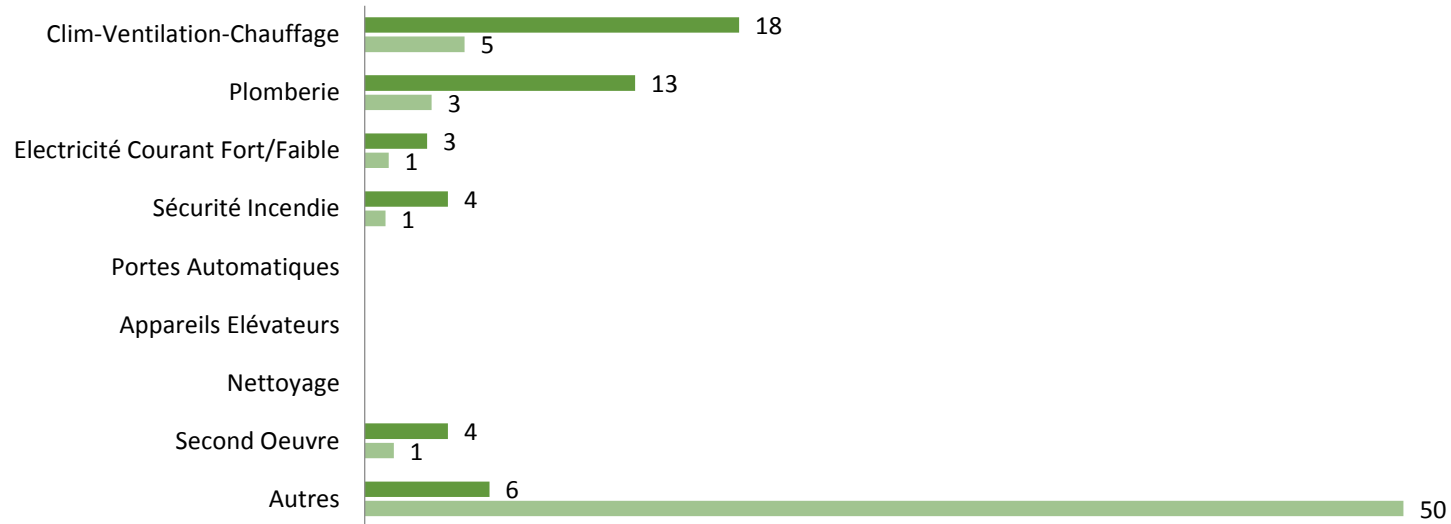


TABLEAU DE BORD – ANALYSE DE L'ACTIVITE CORRECTIF & SERVICE TECHNIQUE PAR LOT

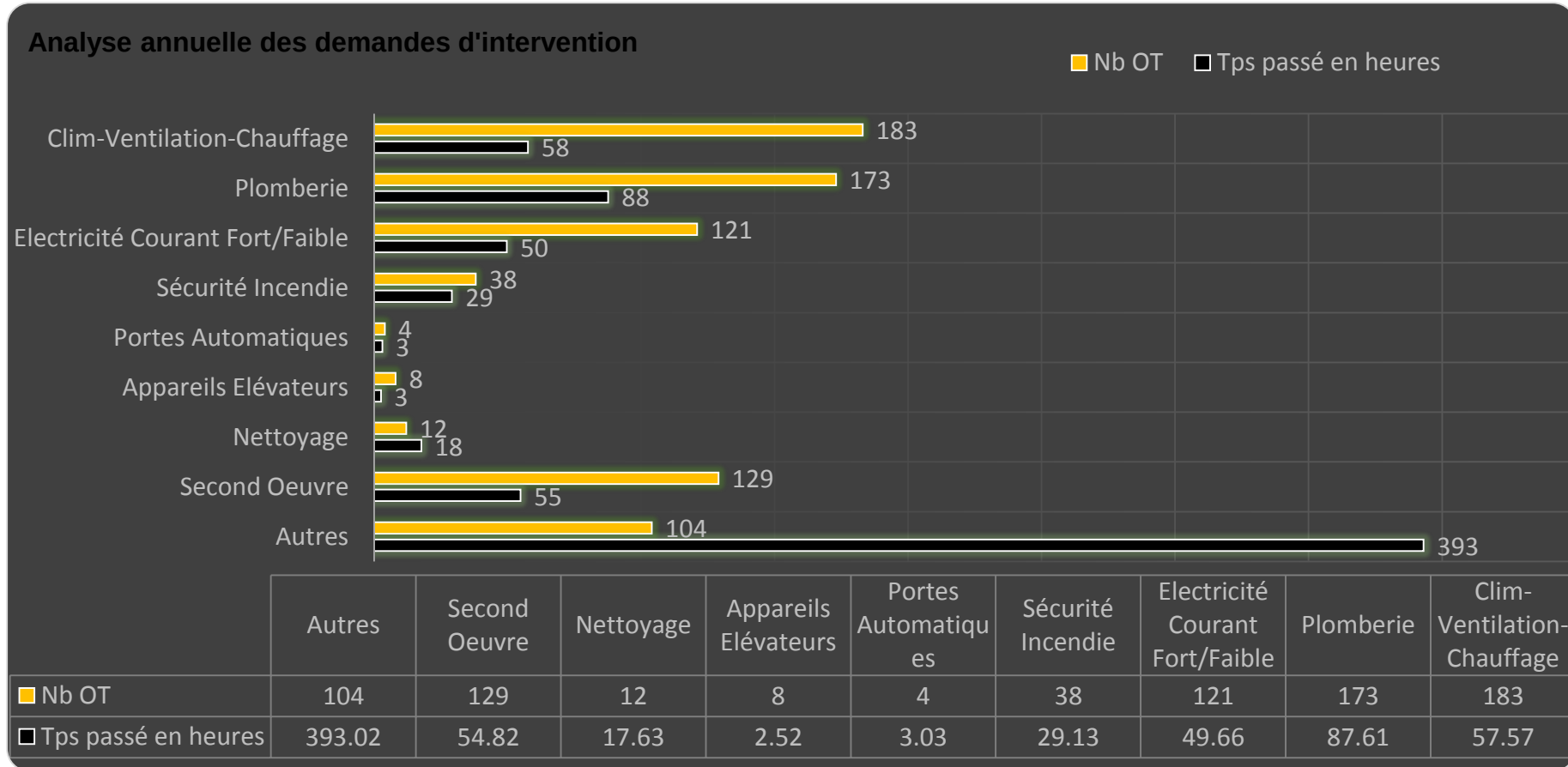
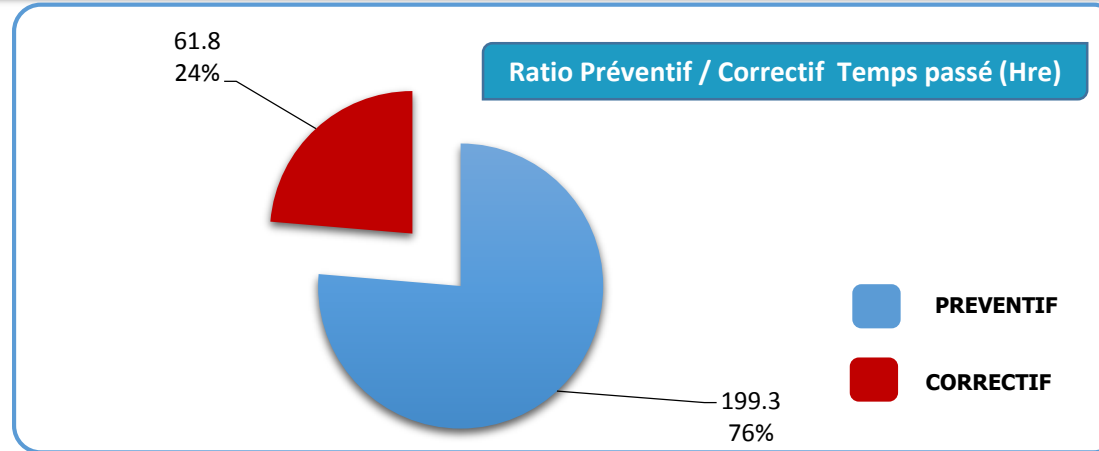
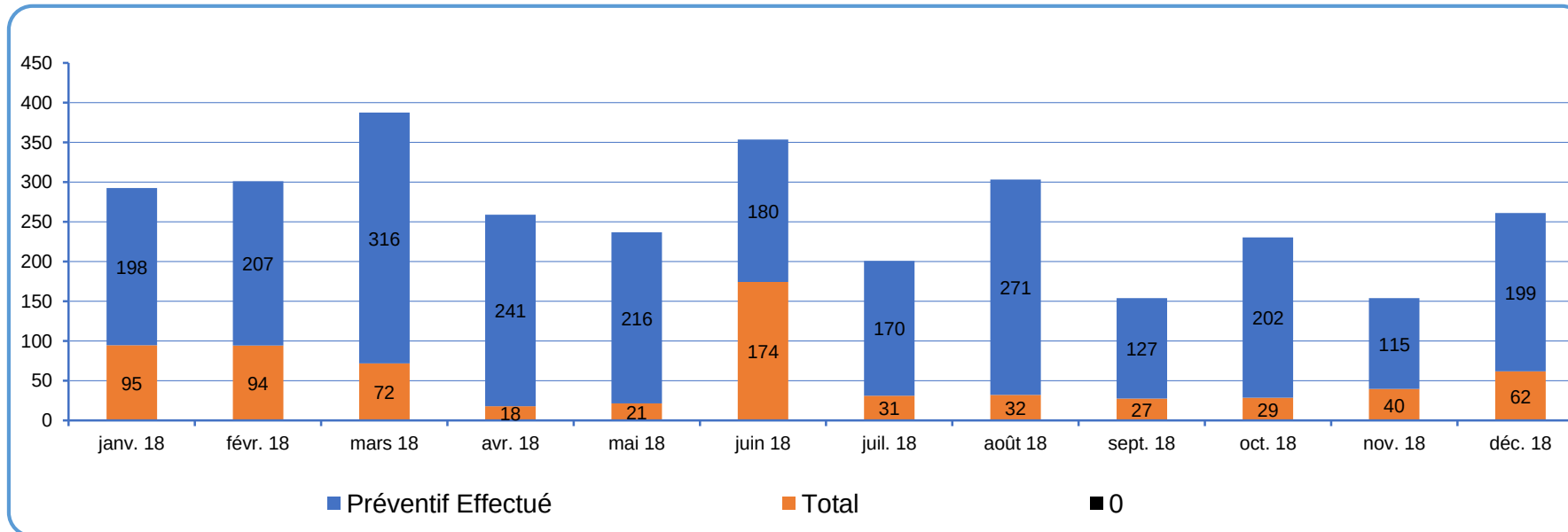


TABLEAU DE BORD

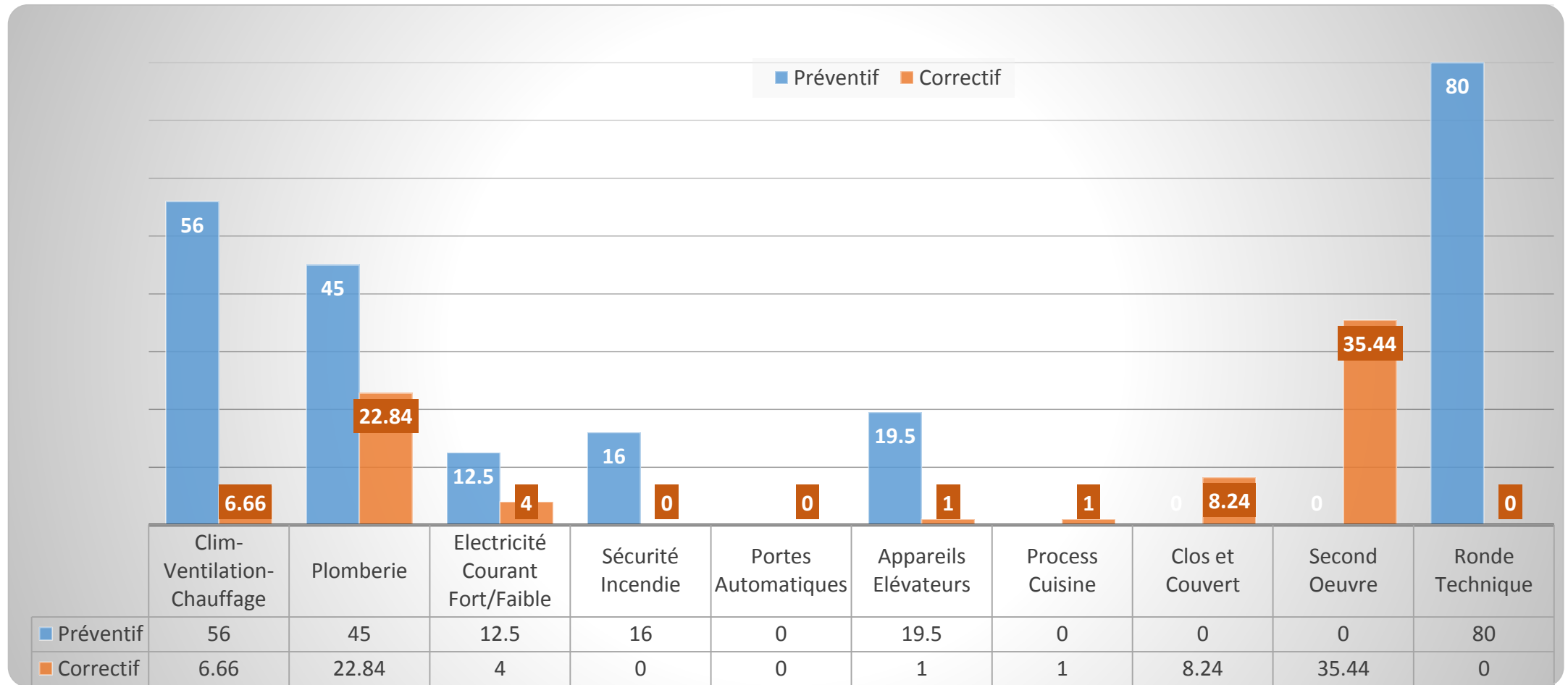
Indicateurs de maintenance mensuels



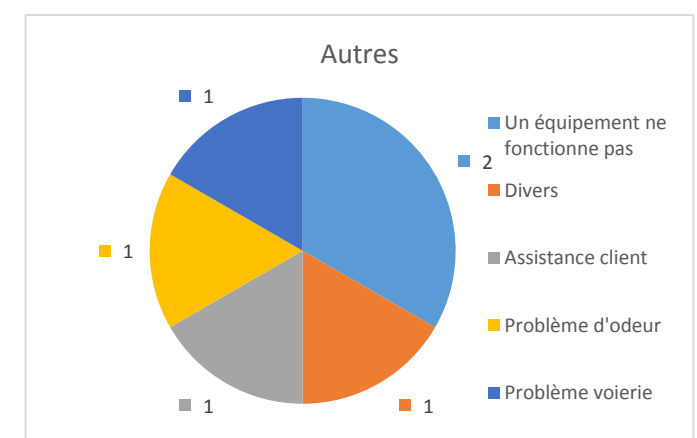
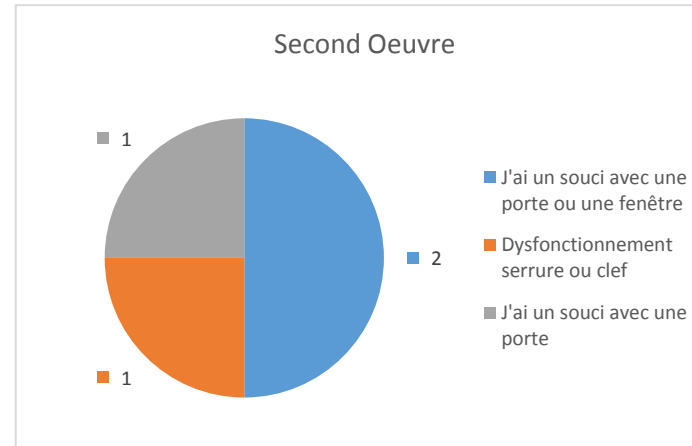
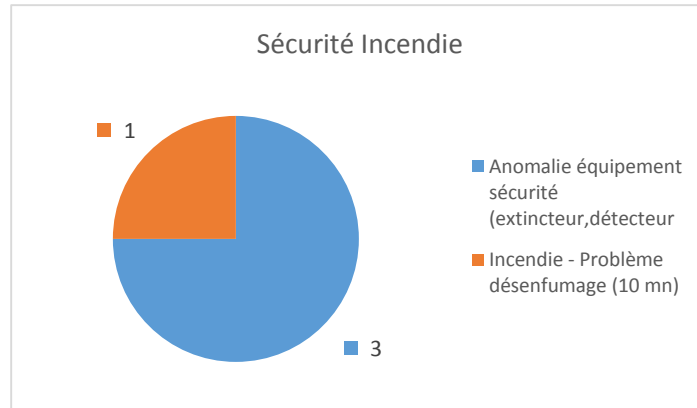
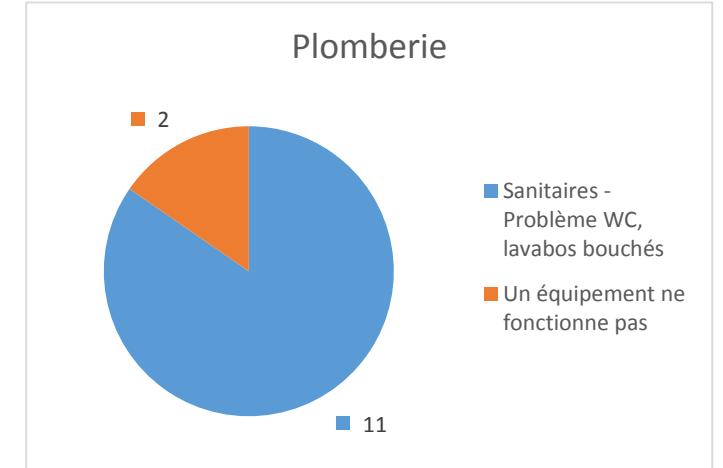
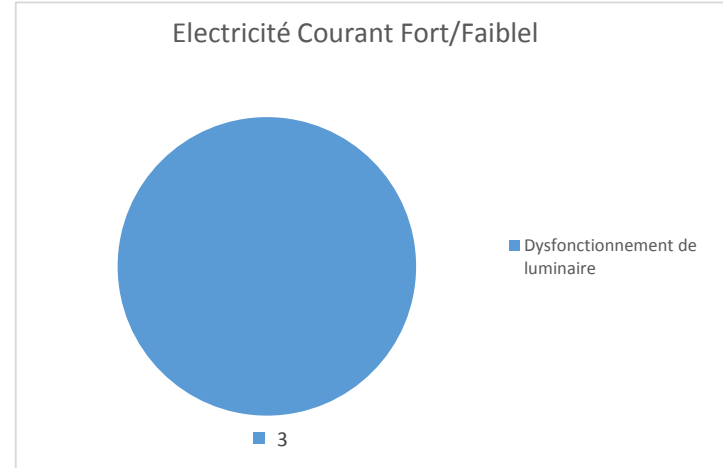
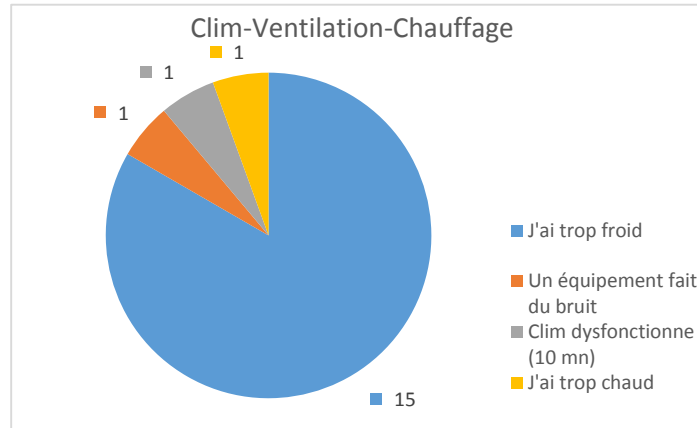
Tendance annuelle - Temps passé (Heures)



Décomposition des opérations par lot - (Heures)



ANALYSE DES OT BYES CORRECTIFS PAR LOT



SYNTHESE GER - DEVIS TRAVAUX

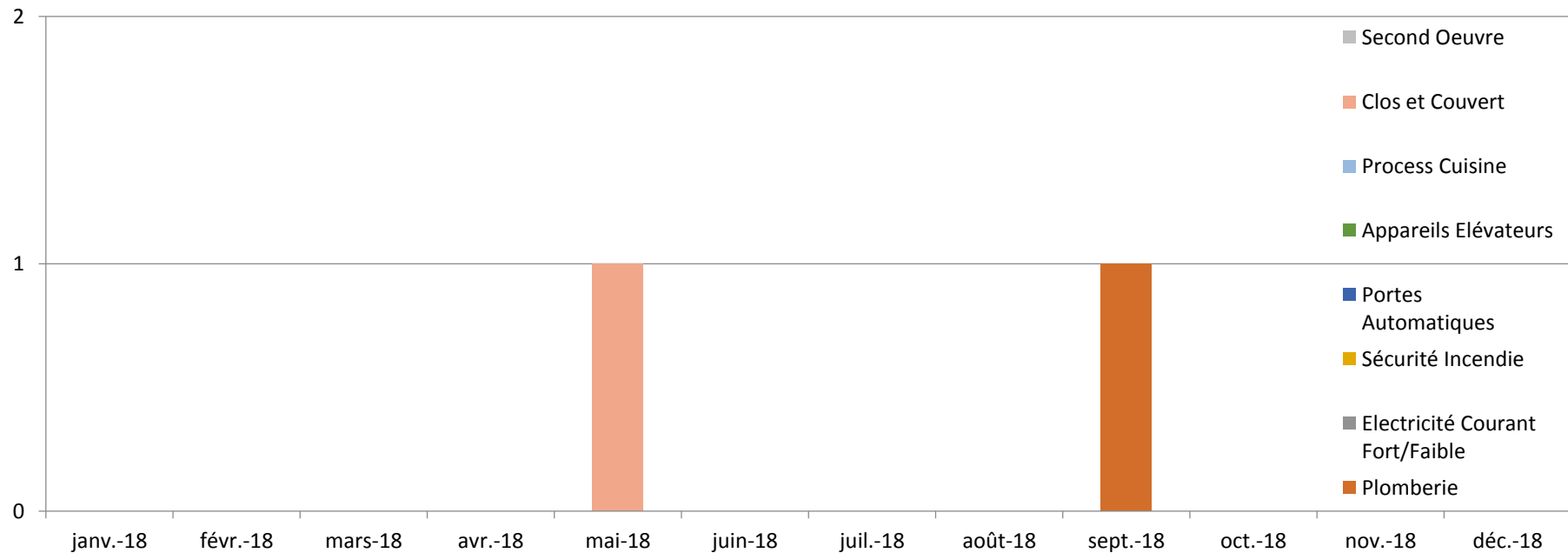
Client		Emission				Etat devis		
Numero	Site	Date Demande	Date Offre	Designation	Montant € HT	Validation	Traçabilité n°cde	Montant validé
20104169	CMB-URBICITE		06.07.2018	Box38 au RdC	9 906.80 €	accepté	devis signé	9 906.80 €
20103236	CMB-URBICITE		16.07.2018	Adoucisseur restauration	1 240.80 €	accepté	devis signé	1 240.80 €
à éditer	CMB-URBICITE			Refection sol usure prématurée 5 bureaux (155-721-734-764-227) 155 => 455 + 717	12 747.60 €	Temporisé (instruction en cours)		
à éditer	CMB-URBICITE			Réfection soudure revêtement sol (10 bureaux)	696.00 €	Temporisé (instruction en cours)		
20105500	CMB-URBICITE		26.07.2018	Revêtement pierre façade suite dégradation - Fourniture	1 524.00 €	accepté	devis signé	1 524.00 €
20106379	CMB-URBICITE		09.08.2018	Revêtement pierre façade suite dégradation - Fourniture	1 800.00 €	accepté	devis signé	1 800.00 €
20105481	CMB-URBICITE		26.07.2018	Soudure anneaux - poteaux hall RdC	1 069.54 €	en attente retour / validation / Refus		
20105134	CMB-URBICITE		20.07.2018	Vidéosurveillance -upgrate remplacement serveur stockage	8 855.60 €	en attente retour / validation / Refus		
20108041	CMB-URBICITE	10.09.2018	11.09.2018	Fourniture et pose 3 rideaux de porte	456.84 €	accepté	devis signé	456.84 €
20111658	CMB-URBICITE	25.10.2018	30.10.2018	Pose d'un film	349.00 €	accepté	devis signé	349.00 €
20106758	CMB-URBICITE		26.07.2018	Signalétique regul	2 288.92 €	accepté	devis signé	2 288.92 €
20112760	CMB-URBICITE		12.11.2018	Pose de tableau	925.00 €	accepté		925.00 €
	CMB-URBICITE	13.11.2018		Box 35-36 (estimation 10k€)	9 906.80 €			
20112780	CMB-URBICITE		13.11.2018	création espace accueil 2nd étage	1 008.00 €	en attente retour / validation / Refus		
20112744	CMB-URBICITE	05.11.2018	12.11.2018	Espace reprographie	1 634.64 €	accepté		1 634.64 €
20112690	CMB-URBICITE	12.11.2018		Pose de luminaire accueil general	2 020.04 €	en attente retour / validation / Refus		
20108907	CMB-URBICITE	18.09.2018	30.10.2018	Equipement PMR sanitaire 3me	845.48 €	accepté		845.48
20115822	CMB-URBICITE	18.12.2018		Creation de prises électrique CCAS RDC	558.36 €	en attente retour / validation / Refus		

SYNTHESE GER - BUDGET TRAVAUX

Reliquats clôture budget ville année N-1 :		- 3 772.54 €
Budget exercice 2018-2019		33 114.38 €
Budget restant		8 370.36 €

ANALYSE DES ASTREINTES PAR LOT TECHNIQUES

Deux astreintes sur 2018



Suite aux violent orages du 26 Mai, situation de crise, présence de 3 techniciens

Flotteur bloqué , sur système récupération de pluie.

PLANNING SOUS-TRAITANTS 2018

Sous-traitant	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
KONE												
SCHIUNDLER	Toutes les 6 semaines	Toutes les 6 semaines	Toutes les 6 semaines	Toutes les 6 semaines	Toutes les 6 semaines	Toutes les 6 semaines	Toutes les 6 semaines	Toutes les 6 semaines	Toutes les 6 semaines	Toutes les 6 semaines	Toutes les 6 semaines	Toutes les 6 semaines
SARP	Bac a graisse	Fosse		Bac a graisse			Bac a graisse	Fosse		Bac a graisse		Bac a graisse
SEMSAT												
CODITEM						Nacelle						Nacelle
ELIS			installation						entretien font.			
CME												
DOPLAIR												
AVISS												
SICLI				Désenfumage				Extincteurs		Colonne sèche		
Gaz de Bx												
ISS												
Aquaged												
DOMOTIC												

PLANNING SOUS-TRAITANTS 2019

Sous-traitant	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
KONE												
SCHINDLER	Toutes les 6 semaines	Toutes les 6 semaines	Toutes les 6 semaines	Toutes les 6 semaines	Toutes les 6 semaines	Toutes les 6 semaines	Toutes les 6 semaines	Toutes les 6 semaines	Toutes les 6 semaines	Toutes les 6 semaines	Toutes les 6 semaines	Toutes les 6 semaines
SARP	Bac a graisse	Fosse		Bac a graisse			Bac a graisse	Fosse		Bac a graisse		
SEMSAT												
CODITEM												
ELIS			entretien font.						entretien font.			
CME												
DOPLAIR												
AVISS												
SICLI				Désenfumage				Extincteurs		Colonne sèche		
Gaz de Bx												
ISS												
Aquaged												
DOMOTIC												

PLANNING ASTREINTE

28/02/2018		07/03/2018	Rachid Azaghough
07/03/2018		13/03/2018	Frédéric LAMBERTON
14/03/2018		20/03/2018	Thierry VARNIER
21/03/2018		27/03/2018	Fabrice DETANOY
28/03/2018		03/04/2018	Rudy SPAGNOLO
04/04/2018		10/04/2018	Rachid Azaghough
11/04/2018		17/04/2018	Frédéric LAMBERTON
18/04/2018		24/04/2018	Thierry VARNIER
25/04/2018		01/05/2018	Fabrice DETANOY
02/05/2018		08/05/2018	Rudy SPAGNOLO
09/05/2018		15/05/2018	Rachid Azaghough
16/05/2018		22/05/2018	Frédéric LAMBERTON
23/05/2018		29/05/2018	Thierry VARNIER
30/05/2018		05/06/2018	Fabrice DETANOY
06/06/2018		12/06/2018	Rudy SPAGNOLO
13/06/2018		19/06/2018	Rachid Azaghough
20/06/2018		26/06/2018	Frédéric LAMBERTON
27/06/2018		03/07/2018	Thierry VARNIER
04/07/2018		10/07/2018	Fabrice DETANOY
11/07/2018		17/07/2018	Rudy SPAGNOLO
18/07/2018		24/07/2018	Rachid Azaghough
25/07/2018		31/07/2018	Frédéric LAMBERTON
01/08/2018		07/08/2018	Thierry VARNIER
08/08/2018		14/08/2018	Fabrice DETANOY
15/08/2018		21/08/2018	Rudy SPAGNOLO
22/08/2018		28/08/2018	Frédéric LAMBERTON
29/08/2018		04/09/2018	Rachid Azaghough
05/09/2018		11/09/2018	Thierry VARNIER
12/09/2018		18/09/2018	Fabrice DETANOY
19/09/2018		25/09/2018	Rudy SPAGNOLO
26/09/2018		02/10/2018	Rachid Azaghough
03/10/2018		09/10/2018	Frédéric LAMBERTON
10/10/2018		16/10/2018	Thierry VARNIER
17/10/2018		23/10/2018	Fabrice DETANOY
24/10/2018		30/10/2018	Rudy SPAGNOLO
31/10/2018		06/11/2018	Rachid Azaghough
07/11/2018		13/11/2018	Frédéric LAMBERTON
14/11/2018		20/11/2018	Thierry VARNIER
21/11/2018		27/11/2018	Fabrice DETANOY
28/11/2018		04/12/2018	Rudy SPAGNOLO
05/12/2018		11/12/2018	Rachid Azaghough
12/12/2018		18/12/2018	Frédéric LAMBERTON
19/12/2018		25/12/2018	Thierry VARNIER
26/12/2018		01/01/2019	Fabrice DETANOY
02/01/2019		08/01/2019	Rudy SPAGNOLO
09/01/2019		15/01/2019	Rachid Azaghough
16/01/2019		22/01/2019	Frédéric LAMBERTON
23/01/2019		29/01/2019	Thierry VARNIER
30/01/2019		05/02/2019	Fabrice DETANOY
06/02/2019		12/02/2019	Rudy SPAGNOLO
13/02/2019		19/02/2019	Frédéric LAMBERTON

PLANNING TECHNICIENS

BOUYGUES ENERGIES & SERVICES CBX							BOUYGUES ENERGIES & SERVICES CBX							BOUYGUES ENERGIES & SERVICES CBX							BOUYGUES ENERGIES & SERVICES CBX										
PLANNING PREVISIONNEL							PLANNING PREVISIONNEL							PLANNING PREVISIONNEL							PLANNING PREVISIONNEL										
DATE :	MARS	04-mars	05-mars	06-mars	07-mars	08-mars	#	10-mars	11-mars	12-mars	13-mars	14-mars	#	18-mars	19-mars	20-mars	21-mars	22-mars	#	24-mars	25-mars	26-mars	27-mars	28-mars	#	30-mars	31-mars				
Année 2018		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	
Rachid AHZAGOUHAG	matin	7H-15H	7H-15H	7H-15H	7H-15H	7H-15H								7H-15H	7H-15H	7H-15H	7H-15H	7H-15H								7H-15H	7H-15H				
	ap-midi							10H-18H	10H-18H	10H-18H	10H-18H	10H-18H								10H-18H	10H-18H	10H-18H	10H-18H	10H-18H							
Serge ALONSO	matin							7H-15H	7H-15H	7H-15H	7H-15H	7H-15H								7H-15H	7H-15H	7H-15H	7H-15H	7H-15H							
	ap-midi	10H-18H	10H-18H	10H-18H	10H-18H	10H-18H								10H-18H	10H-18H	10H-18H	10H-18H	10H-18H								10H-18H	10H-18H				
Fabrice DELANOY UB	matin															10H-18H	10H-18H	10H-18H													
	ap-midi																														
XAVIER UB	matin															10H-18H	10H-18H	10H-18H													
	ap-midi																														
BOUYGUES ENERGIES & SERVICES CBX							BOUYGUES ENERGIES & SERVICES CBX							BOUYGUES ENERGIES & SERVICES CBX							BOUYGUES ENERGIES & SERVICES CBX										
PLANNING PREVISIONNEL							PLANNING PREVISIONNEL							PLANNING PREVISIONNEL							PLANNING PREVISIONNEL										
DATE :	JANVIER	01-avr	02-avr	03-avr	04-avr	05-avr	#	07-avr	08-avr	09-avr	10-avr	11-avr	#	15-avr	16-avr	17-avr	18-avr	19-avr	#	21-avr	22-avr	23-avr	24-avr	25-avr	#	27-avr	28-avr	29-avr	30-avr	01-mai	
Année 2018		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	
Rachid AHZAGOUHAG	matin				7H-15H	7H-15H								7H-15H	7H-15H	7H-15H	7H-15H	7H-15H								7H-15H	7H-15H	7H-15H	7H-15H	7H-15H	
	ap-midi							10H-18H	10H-18H	10H-18H	10H-18H	10H-18H								10H-18H	10H-18H	10H-18H	10H-18H	10H-18H							
Serge ALONSO	matin							7H-15H	7H-15H	7H-15H	7H-15H	7H-15H								7H-15H	7H-15H	7H-15H	7H-15H	7H-15H							
	ap-midi				10H-18H	10H-18H								10H-18H	10H-18H	10H-18H	10H-18H	10H-18H								10H-18H	10H-18H	10H-18H	10H-18H	10H-18H	
Thierry VARNIER/Fabrice DELANOY	matin																														
	ap-midi																														
Nicolas GATINEAU	matin																														
	ap-midi																														
BOUYGUES ENERGIES & SERVICES CBX							BOUYGUES ENERGIES & SERVICES CBX							BOUYGUES ENERGIES & SERVICES CBX							BOUYGUES ENERGIES & SERVICES CBX										
PLANNING PREVISIONNEL							PLANNING PREVISIONNEL							PLANNING PREVISIONNEL							PLANNING PREVISIONNEL										
DATE :	MAI	01-mai	02-mai	03-mai	04-mai	05-mai	#	07-mai	08-mai	09-mai	10-mai	11-mai	#	15-mai	16-mai	17-mai	18-mai	19-mai	#	21-mai	22-mai	23-mai	24-mai	25-mai	#	27-mai	28-mai	29-mai	30-mai	31-mai	
Année 2018		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	
Rachid AHZAGOUHAG	matin				7H-15H	7H-15H								7H-15H	7H-15H	7H-15H	7H-15H	7H-15H													
	ap-midi							10H-18H	10H-18H	10H-18H	10H-18H	10H-18H								10H-18H	10H-18H	10H-18H	10H-18H	10H-18H		10H-18H	10H-18H	10H-18H	10H-18H	10H-18H	
Serge ALONSO	matin							7H-15H	7H-15H	7H-15H	7H-15H	7H-15H								7H-15H	7H-15H	7H-15H	7H-15H	7H-15H		7H-15H	7H-15H	7H-15H	7H-15H	7H-15H	
	ap-midi				10H-18H	10H-18H								10H-18H	10H-18H	10H-18H	10H-18H	10H-18H													
Fabrice DELANOY/ Thierry VARNIER	matin																														
	ap-midi																														
Nicolas GATINEAU	matin																														
	ap-midi																														
Férié																															
Arrêt travail																															
Congés																															

PLANNING LOCAUX

LOCALS 55-01				
Etage (Lettres) (Num)	Nom bureau	DG	Mois	Aire nette
1.T.02	PAC GEOTHERMIE	gB	Mars/Juillet	84 m²
1.P.10	Centrale traitement d'air ampli et accueils/bureaux		Mars/Juillet	83 m²
1.P.21	Ateliers	Entretien Maintenance	Mars/Juillet	81 m²
1.P.22	Local machine	Entretien Maintenance	Mars/Juillet	8 m²
1.T.05	Local panneau hydraulique		Mars/Juillet	16 m²
1.P.07	Stockage	Entretien Maintenance	Mars/Juillet	66 m²
1.T.00	SI sécurité		Mars/Juillet	50 m²
1.T.06	Cuve à floc		Mars/Juillet	11 m²
1.T.01	Eau / Bac à graisse		Mars/Juillet	16 m²
1.T.04	Stockage	gB	Mars/Juillet	88 m²
LOCALS 56				
Etage (Lettres) (Num)	Nom bureau	DG	Mois	Aire nette
10.T.41	VDI		Janvier/Avril	8 m²
10.T.60	Imp/Impateur		Janvier/Avril	18 m²
10.T.88	VDI + armoire 30		Janvier/Avril	12 m²
10.T.59	FSBT/7DS		Janvier/Avril	18 m²
LOCALS R+01				
Etage (Lettres) (Num)	Nom bureau	DG	Mois	Aire nette
11.T.98	Loc.tech. Gaines		Janvier/Avril	7 m²
11.T.60	Centrale de traitement d'air		Janvier/Avril	20 m²
11.T.78	VDI		Janvier/Avril	8 m²
LOCALS R+02				
Etage (Lettres) (Num)	Nom bureau	DG	Mois	Aire nette
12.T.94	Loc.Tech. Gaines		Mars/Septembre	5 m²
12.T.71	Centrale traitement d'air		Mars/Septembre	16 m²
12.T.72	VDI		Mars/Septembre	18 m²
12.T.63	VDI sous sol		Mars/Septembre	12 m²
LOCALS R+03				
Etage (Lettres) (Num)	Nom bureau	DG	Mois	Aire nette
13.T.84	Loc.Tech. Gaines		Mars/Septembre	7 m²
13.T.57	Centrale de traitement d'air		Mars/Septembre	12 m²
LOCALS R+04				
Etage (Lettres) (Num)	Nom bureau	DG	Mois	Aire nette
14.T.76	VDI		Janvier/Octobre	11 m²
14.T.89	VDI		Janvier/Octobre	14 m²
14.T.22	Centrale de traitement d'air		Avril/Octobre	16 m²
14.T.96	Loc.Tech. Gaines		Avril/Octobre	5 m²
LOCALS R+05				
Etage (Lettres) (Num)	Nom bureau	DG	Mois	Aire nette
15.T.03	Centrale traitement d'air		Avril/Octobre	16 m²
LOCALS R+06				
Etage (Lettres) (Num)	Nom bureau	DG	Mois	Aire nette
16.T.75	VDI		Mai/Novembre	14 m²
16.T.90	Centrale de traitement d'air		Mai/Novembre	10 m²
16.P.89	Local machine	Entretien Maintenance	Mai/Novembre	1 m²
16.T.85	Prod. ECS		Mai/Novembre	15 m²
16.T.72	VDI		Mai/Novembre	7 m²
16.P.115	Local machine	Entretien Maintenance	Mai/Novembre	4 m²
LOCALS R+07				
Etage (Lettres) (Num)	Nom bureau	DG	Mois	Aire nette
17.T.17	Récupération EP		Mai/Novembre	12 m²
17.T.43	Centrale traitement d'air		Mai/Novembre	17 m²
17.T.84	Loc.Tech. Gaines		Mai/Novembre	8 m²
LOCALS R+08				
Etage (Lettres) (Num)	Nom bureau	DG	Mois	Aire nette
18.T.103	Loc.Tech. Gaines		Janv/Décembre	5 m²
18.T.24	VDI		Janvier/Décembre	5 m²
18.T.79	VDI		Janvier/Décembre	12 m²
LOCALS TORTUINE				
Etage (Lettres) (Num)	Nom bureau	DG	Mois	Aire nette
17.E5C.03	Escalier		Juin/Décembre	5 m²
17.T.62	Local onduleur		Juin/Décembre	18 m²
17.T.84	Plateforme LT		Juin/Décembre	168 m²
17.T.89	Panneaux photovoltaïques		Juin/Décembre	1178 m²
17.T.81	Plateforme LT		Juin/Décembre	201 m²

Etabli par : Frédéric LECLERCQ

Planification Prévisionnelle N° 1

Client : BOUYGUES

Site : Cité Municipale de Bordeaux

Indice N°

Du : 25/01/2018

page
.....**Légende**

(*) Fréquence : M02 : 2Mois - M01 : 1Mois - A06 : 1/2Mois - A03 : 1/Tri - A02 : 1/Semestre - A01 : 1/An ...

Prévu	X	Réalisé
-------	---	---------

Freq*	DESIGNATION DES TRAVAUX																												
		JANVIER					FÉVRIER					MARS					AVRIL					MAI					JUIN		
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26		
	Espace publics - Hall																												
M02	Aspiration et dépoussierage des sièges et essuyage des piétements, signalétique et des extincteurs	X		X		X		X		X		X		X		X		X		X		X		X		X			
M02	Dépoussiérage des huisseries, plinthes, radiateurs, et appuis de fenêtres	X		X		X		X		X		X		X		X		X		X		X		X		X			
M01	Lavage et désinfection des poubelles		X				X				X				X				X				X				X		
M01	Dépoussierage des parties hautes du mobilier (> 1.80 m)				X				X				X				X				X				X				
M01	Finitions hautes et basses				X				X				X				X				X				X				
M01	Nettoyage des sièges	X				X				X				X				X				X				X			
A06	Lessivage complet des portes				X								X								X								
A02	Décapage des sols														X														
	Salles de réunions																												
M01	Enlèvements des traces sur les portes et murs		X				X				X				X				X				X				X		
M01	Aspiration et dépoussierage des sièges et essuyage humide des piétements			X				X				X				X				X				X					
M01	Renovation des sols par method spray	X				X				X				X				X				X				X			
M01	Dépoussiérage des parties hautes du mobilier (> 1.80 m)				X				X				X				X				X				X				
M01	Dépoussiérage des huisseries, plinthes, radiateurs, et appuis de fenêtres				X				X				X				X				X				X				
A03	Lavage et désinfection des corbeilles par roulement		X																X										
A03	Lessivage complet des portes			X																X									
A02	Dépoussiérage des éclairages, plafonds et faux plafonds																										X		

[illegible]

ETAT STOCK PIECES DETACHEES

Référence interne	Désignation	Référence	Type	Fournisseur	Local de Stockage	Sensible	Délai appro	Stock mini	Stock réel	P.U	Montant
Fournitures électriques											
CMB.ELEC1	Automate Delta'bat - UTL			DOMTIC	Atelier	oui	48h	1	1	4 360,00 €	4 360,00 €
CMB.ELEC2	Carte d'extension Lon pour UTL			DOMTIC	Atelier		48h	1	1	172,31 €	172,31 €
CMB.ELEC3	Alimentation 15 V pour UTL			DOMTIC	Atelier		48h	1	1	61,54 €	61,54 €
CMB.ELEC4	Alimentation 24 V (switch, routeurs Lon)			DOMTIC	Atelier		48h	1	1	44,62 €	44,62 €
CMB.ELEC5	Switch 8 ports			DOMTIC	Atelier		48h	1	1	182,83 €	182,83 €
CMB.ELEC6	Résistance de début et fin de ligne LON			DOMTIC	Atelier		48h	1	1	43,08 €	43,08 €
CMB.ELEC7	Maitre Mbus - Convertisseur Mbus / RS232			DOMTIC	Atelier		48h	1	1	373,85 €	373,85 €
CMB.ELEC8	Module BTR 10 entrées			DOMTIC	Atelier		48h	1	1	122,03 €	122,03 €
CMB.ELEC9	Module BTR 4 entrées			DOMTIC	Atelier	oui	48h	1	1	110,30 €	110,30 €
CMB.ELEC10	Module BTR 4 sorties			DOMTIC	Atelier	oui	48h	1	1	132,60 €	132,60 €
CMB.ELEC11	Alimentation modules BTR			DOMTIC	Atelier	oui	48h	1	1	84,85 €	84,85 €
CMB.ELEC12	MoCo 4 AC (pour BSO et stores toile)			DOMTIC	Atelier		48h	1	1	320,00 €	320,00 €
CMB.ELEC13	MoCo 24 DCE (pour stores vénitiens)			DOMTIC	Atelier		48h	1	1	415,38 €	415,38 €
CMB.ELEC14	Routeur LON IP 4 ports			DOMTIC	Atelier		48h	1	1	1 930,77 €	1 930,77 €
CMB.ELEC15	Onduleur Netys RT 1100 - 11000Kva	soxnetysrtasi1100va 00365		Rexel	Atelier		72h	0	0	445,00 €	- €
CMB.ELEC16	Radar	Luxomat 92196	BE498196	Rexel	Atelier		48h	1	3	62,00 €	186,00 €
CMB.ELEC17	Radar	Luxomat 92444	BE498444	Rexel	Atelier		48h	1	2	78,65 €	157,30 €
CMB.ELEC18	Luminaire fluo	Sylvania 0096078			Atelier		48h	1	6		- €
CMB.ELEC19	BAES	legrand 062664	LEG62664	Rexel	Atelier	oui	48h	3	5	307,50 €	1 537,50 €
CMB.ELEC20	Luminaire led	lumiance 3031703	LUE3031703	Rexel	Local CTA Sous-Sol		48h	3	5	124,12 €	620,60 €
CMB.ELEC21	Luminaire led	lumiance 3031603	LUE3031603	Rexel	Local CTA Sous-Sol		48h	1	3	124,12 €	372,36 €
CMB.ELEC22	Luminaire led	xelium X1263002		Rexel	Local CTA Sous-Sol		48h	2	5	75,00 €	375,00 €
CMB.ELEC23	Dalles lumineuses	sylvania 0096052	600x600		Local CTA Sous-Sol		48h	5	12	43,00 €	516,00 €
CMB.ELEC24											
CMB.ELEC25											

Référence interne	Désignation	Référence	Type	Fournisseur		Sensible	Délai appro	Stock mini	Stock réel	P.U	Montant
Plomberie											
CMB.PLOM1	Abattant Legallais	378827	378827	Legallais	Atelier		24h	1	10	11,00 €	110,00 €
CMB.PLOM3	Vanne d'arrêt	119M12	119M12	CGR	Atelier		48h	2	2	2,00 €	4,00 €
CMB.PLOM4	Téflon	TEFJ	TEFJ	CGR	Atelier		24h	1	1	0,61 €	0,61 €
CMB.PLOM5	Chauffe eau instantané	MDH3 3,5Kw		Brosette	Local Stockage Sous-Sol		72h	1	1	260,00 €	260,00 €
											- €

CVC/CTA											
CMB.CVC1	Filtre multipoches synthétiques F7-10P	470 x 940 x 300		Apro filters	Local Stockage Sous-Sol		6s	1	6	26,70 €	160,20 €
CMB.CVC2	Filtre multipoches synthétiques F7-10P	287 x 592 x 300		Apro filters	Local Stockage Sous-Sol		6s	1	6	10,20 €	61,20 €
CMB.CVC3	Filtre multipoches synthétiques F7-10P	592 x 592 x 300		Apro filters	Local Stockage Sous-Sol		6s	1	6	16,50 €	99,00 €
CMB.CVC4	Filtre plisse cadre galva G4	287 x 592 x 47		Apro filters	Local Stockage Sous-Sol		6s	1	6	5,40 €	32,40 €
CMB.CVC5	Filtre plisse cadre galva G4	470 x 940 x 47		Apro filters	Local Stockage Sous-Sol		6s	1	6	14,35 €	86,10 €
CMB.CVC6	Filtre plisse cadre galva G4	592 x 592 x 47		Apro filters	Local Stockage Sous-Sol		6s	1	6	6,80 €	40,80 €
CMB.CVC8											
CMB.CVC9											
CMB.CVC10	Bouche vmc	France air 24610	15m3	Rexel	Local CTA Sous-Sol		72h	0	10	15,00 €	150,00 €
CMB.CVC11	Bouche vmc	France air 24616	30m3	Rexel	Local CTA Sous-Sol		72h	0	5	15,00 €	75,00 €
CMB.CVC12	Bouche vmc	France air 24622	45m3	Rexel	Local CTA Sous-Sol		72h	0	4	15,00 €	60,00 €
CMB.CVC13	Bouche vmc	France air 24628	60m3	Rexel	Local CTA Sous-Sol		72h	0	2	15,00 €	30,00 €
CMB.CVC14	Bouche vmc	France air 24646	120m3	Rexel	Local CTA Sous-Sol		72h	0	2	15,00 €	30,00 €
CMB.CVC15	Bouche de reprise vmc	France air 63732	125	Rexel	Local CTA Sous-Sol		72h	0	7	18,00 €	126,00 €
CMB.CVC16	Bouche de reprise vmc	France air 63733	160		Local CTA Sous-Sol		72h	0	10	20,00 €	200,00 €
CMB.CVC17	Vanne de "régulation"	Belimo LM24A			Local CTA Sous-Sol		6s	1	9	80,00 €	720,00 €
CMB.CVC18	Vanne de "régulation"	Belimo LR24A SR			Local CTA Sous-Sol		6s	1	3	80,00 €	240,00 €
CMB.CVC19	Régulateur UTA	Distech ECL250			Local CTA Sous-Sol		4s	1	5	300,00 €	1 500,00 €
CMB.CVC20	Sonde ambiance	Distech TT341265			Local CTA Sous-Sol		4s	2	80	30,00 €	2 400,00 €
CMB.CVC21	Platine contacts clapets CF	KIT FCU 1 + DCU 1 POUR VENTOUSE - ISONE	ALD11043406	Rexel	Local CTA Sous-Sol		1s	0	2	120,00 €	240,00 €
CMB.CVC22	Motorisation clapets CF	MOTEUR REARMEMENT ISONE EHOP - 24/48 VDC/	ALD11043410	Rexel	Local CTA Sous-Sol		1s	0	2	378,00 €	756,00 €
CMB.CVC23	Capteur pression différentielle	Thermokon DPT2500-R8			Local CTA Sous-Sol		1s	0	1	400,00 €	400,00 €
CMB.CVC24	Courroie	courroie SPZ 1480	VIM261193 50	VIM	Local CTA Sous-Sol	oui	24h	2	2	9,13 €	18,26 €
CMB.CVC25	Courroie	courroie SPA 1557	VIM240202 50	VIM	Local CTA Sous-Sol	oui	24h	6	6	12,79 €	76,74 €
CMB.CVC26	Patin antivibratile	France air 970710			Local CTA Sous-Sol			0	6	25,00 €	150,00 €
CMB.CVC27	Sotch Alu	France air			Atelier			0	1	22,00 €	22,00 €
CMB.CVC28	Régulateur poutres	Distech ECL253			Local CTA Sous-Sol		4s	1	20	300,00 €	6 000,00 €
CMB.CVC29											
CMB.CVC30											
CMB.CVC31											
CMB.CVC32											
CMB.CVC33											

	Serrurerie										
CMB.BATI1	Poignée de porte				Local CTA Sous-Sol		24h	2	5	25,00 €	125,00 €
CMB.BATI2	Poignée de fenêtre				Local CTA Sous-Sol		48h	1	2	53,00 €	106,00 €
CMB.BATI3	Ferme porte	Dorma TS92BEN1-4			Local CTA Sous-Sol		24h	1	0	45,00 €	- €
CMB.BATI4	Lanières stores BSO			Franciaflex	Local ECS R+6	oui	72h	2	10	10,00 €	100,00 €
CMB.BATI5	Store BSO			Franciaflex	Local ECS R+6		6s	1	6	500,00 €	3 000,00 €
CMB.BATI6	Store Vénitiens			Mariton	Local ECS R+6		6s	1	33	350,00 €	11 550,00 €

ANNEXES & DETAILS DES INTERVENTIONS

PREVENTIF REALISE DU MOIS

Date	Equipement	N°OT	Localisation	Observations
Appareils Elevateurs				
05/12/2018	Ascenseur électrique - 10692252	1525388	Clé municipale de Bordeaux	
06/12/2018	Ascenseur électrique - 10692253	1525412	Clé municipale de Bordeaux	
06/12/2018	Ascenseur électrique - 10692255	1525427	Clé municipale de Bordeaux	
06/12/2018	Ascenseur électrique - 10692254	1525401	Clé municipale de Bordeaux	
06/12/2018	Ascenseur électrique - 10692256	1525475	Clé municipale de Bordeaux	
07/12/2018	Ascenseur électrique - 10692255	1524631	Clé municipale de Bordeaux	
07/12/2018	Ascenseur électrique - 10692254	1524634	Clé municipale de Bordeaux	
07/12/2018	Ascenseur électrique - 10692256	1524637	Clé municipale de Bordeaux	
07/12/2018	Ascenseur électrique - 10692252	1524640	Clé municipale de Bordeaux	
07/12/2018	Ascenseur électrique - 10692253	1524643	Clé municipale de Bordeaux	
07/12/2018	Ascenseur électrique - 10692258	1525532	Clé municipale de Bordeaux	
10/12/2018	Ascenseur électrique - 10692257	1525535	Clé municipale de Bordeaux	
12/12/2018	Ascenseur électrique - 10692252	1525389	Clé municipale de Bordeaux	
12/12/2018	Ascenseur électrique - 10692253	1525413	Clé municipale de Bordeaux	
12/12/2018	Ascenseur électrique - 10692255	1525428	Clé municipale de Bordeaux	
12/12/2018	Ascenseur électrique - 10692254	1525462	Clé municipale de Bordeaux	
12/12/2018	Ascenseur électrique - 10692256	1525476	Clé municipale de Bordeaux	
19/12/2018	Ascenseur électrique - 10692252	1525390	Clé municipale de Bordeaux	
19/12/2018	Ascenseur électrique - 10692253	1525414	Clé municipale de Bordeaux	
19/12/2018	Ascenseur électrique - 10692255	1525429	Clé municipale de Bordeaux	
19/12/2018	Ascenseur électrique - 10692254	1525463	Clé municipale de Bordeaux	
19/12/2018	Ascenseur électrique - 10692256	1525477	Clé municipale de Bordeaux	
26/12/2018	Ascenseur électrique - 10692252	1525391	Clé municipale de Bordeaux	
26/12/2018	Ascenseur électrique - 10692253	1525415	Clé municipale de Bordeaux	
26/12/2018	Ascenseur électrique - 10692255	1525430	Clé municipale de Bordeaux	
26/12/2018	Ascenseur électrique - 10692254	1525464	Clé municipale de Bordeaux	
26/12/2018	Ascenseur électrique - 10692256	1525478	Clé municipale de Bordeaux	
Autres				
05/12/2018	Ensemble nettoyage toiture	1525038	Terrasse technique	
05/12/2018	Ensemble nettoyage R+1	1525087	Niveau R+1	
05/12/2018	Ensemble nettoyage R+2	1525097	Niveau R+2	
06/12/2018	Ensemble nettoyage R+3	1525131	Niveau R+3	
07/12/2018	Ensemble nettoyage R+1	1525076	Niveau R+1	
07/12/2018	Ensemble nettoyage R+3	1525120	Niveau R+3	
07/12/2018	Ensemble nettoyage R+2	1525154	Niveau R+2	
12/12/2018	Ensemble nettoyage Sous-sol	1525053	Niveau Sous-sol	
12/12/2018	Ensemble nettoyage R+1	1525064	Niveau R+1	
12/12/2018	Ensemble nettoyage R+3	1525106	Niveau R+3	
12/12/2018	Ensemble nettoyage R+2	1525142	Niveau R+2	
12/12/2018	Ensemble nettoyage R+3	1525166	Niveau R+3	
12/12/2018	Ensemble nettoyage R+2	1525181	Niveau R+2	
12/12/2018	Ensemble nettoyage R+1	1525192	Niveau R+1	
12/12/2018	Ensemble nettoyage RdC	1525205	Niveau RdC	
12/12/2018	Ensemble nettoyage R+1	1525367	Niveau R+1	
12/12/2018	Ensemble nettoyage R+3	1525377	Niveau R+3	
12/12/2018	Ensemble nettoyage R+2	1525401	Niveau R+2	
12/12/2018	Ensemble nettoyage R+8	1525440	Niveau R+8	
12/12/2018	Ensemble nettoyage Sous-sol	1525450	Niveau Sous-sol	
12/12/2018	Ensemble nettoyage RdC	1525488	Niveau RdC	
12/12/2018	Ensemble nettoyage R+5	1525496	Niveau R+5	
12/12/2018	Ensemble nettoyage R+4	1525508	Niveau R+4	
12/12/2018	Ensemble nettoyage R+7	1525518	Niveau R+7	
12/12/2018	Ensemble nettoyage R+6	1525528	Niveau R+6	
14/12/2018	Ensemble nettoyage R+1	1525077	Niveau R+1	
14/12/2018	Ensemble nettoyage R+3	1525121	Niveau R+3	
14/12/2018	Ensemble nettoyage R+2	1525155	Niveau R+2	

PREVENTIF REALISE DU MOIS

Autres			
19/12/2018	Ensemble nettoyage toiture	1525039	Terrasse technique
19/12/2018	Ensemble nettoyage Sous-sol	1525054	Niveau Sous-sol
19/12/2018	Ensemble nettoyage R+1	1525065	Niveau R+1
19/12/2018	Ensemble nettoyage R+1	1525088	Niveau R+1
19/12/2018	Ensemble nettoyage R+2	1525098	Niveau R+2
19/12/2018	Ensemble nettoyage R+3	1525109	Niveau R+3
19/12/2018	Ensemble nettoyage R+3	1525132	Niveau R+3
19/12/2018	Ensemble nettoyage R+2	1525143	Niveau R+2
19/12/2018	Ensemble nettoyage R+3	1525167	Niveau R+3
19/12/2018	Ensemble nettoyage R+2	1525182	Niveau R+2
19/12/2018	Ensemble nettoyage R+1	1525193	Niveau R+1
19/12/2018	Ensemble nettoyage RdC	1525206	Niveau RDC
21/12/2018	Ensemble nettoyage R+1	1525078	Niveau R+1
21/12/2018	Ensemble nettoyage R+3	1525122	Niveau R+3
21/12/2018	Ensemble nettoyage R+2	1525156	Niveau R+2
26/12/2018	Ensemble nettoyage R+8	1525029	Niveau R+8
26/12/2018	Ensemble nettoyage Sous-sol	1525055	Niveau Sous-sol
26/12/2018	Ensemble nettoyage R+1	1525066	Niveau R+1
26/12/2018	Ensemble nettoyage R+3	1525110	Niveau R+3
26/12/2018	Ensemble nettoyage R+2	1525144	Niveau R+2
26/12/2018	Ensemble nettoyage R+3	1525168	Niveau R+3
26/12/2018	Ensemble nettoyage R+2	1525183	Niveau R+2
26/12/2018	Ensemble nettoyage R+1	1525194	Niveau R+1
26/12/2018	Ensemble nettoyage RdC	1525207	Niveau RDC
26/12/2018	Ensemble nettoyage R+1	1525368	Niveau R+1
26/12/2018	Ensemble nettoyage R+3	1525378	Niveau R+3
26/12/2018	Ensemble nettoyage R+2	1525402	Niveau R+2
26/12/2018	Ensemble nettoyage R+8	1525441	Niveau R+8
26/12/2018	Ensemble nettoyage Sous-sol	1525451	Niveau Sous-sol
26/12/2018	Ensemble nettoyage RdC	1525489	Niveau RDC
26/12/2018	Ensemble nettoyage R+5	1525499	Niveau R+5
26/12/2018	Ensemble nettoyage R+4	1525509	Niveau R+4
26/12/2018	Ensemble nettoyage R+7	1525519	Niveau R+7
26/12/2018	Ensemble nettoyage R+6	1525529	Niveau R+6
26/12/2018	Ensemble nettoyage R+1	1525079	Niveau R+1
26/12/2018	Ensemble nettoyage R+3	1525123	Niveau R+3
26/12/2018	Ensemble nettoyage R+2	1525157	Niveau R+2
Clim-Ventilation-Chauffage			
03/12/2018	CMB-8DX-PLB-CPTGAZ-ECS	1525231	Cité municipale de Bordeaux
04/12/2018	Echangeur à plaques - LT.02 - PAC Géothermie	1525267	3 - Local RG
05/12/2018	Unité extérieure VRV / - LT.02 - PAC Géothermie	1524599	3 - Local RG
05/12/2018	Unité extérieure VRV / - LP.10 - LT CTA	1524800	LP.22 - Local machine
07/12/2018	Echangeur à plaques - LT.02 - Plancher chauffant	1524626	3 - Local RG
10/12/2018	Unité extérieure VRV / TT.T.01 - Plateforme LT	1525259	302 - Plateforme LT
10/12/2018	Echangeur eau glacée - LT.02 - PAC Géothermie	1525261	3 - Local RG
10/12/2018	CTA OUEST R+8 / 08.T.86	1525321	808 - LT Centrale de Traitement d'air
11/12/2018	CTA EST R+2 / 02.T.71	1524598	233 - LT Centrale de Traitement d'air
11/12/2018	CTA EST R+4 / 04.T.22	1525234	430 - LT Centrale de Traitement d'air
11/12/2018	CTA OUEST R+3 / 03.T.57	1525290	301 - LT Centrale de Traitement d'air
11/12/2018	CTA OUEST R+6 / 06.T.90	1525336	680 - LT Centrale de Traitement d'air
11/12/2018	CTA EST R+7 / 07.T.43	1525355	754 - LT Centrale de Traitement d'air
12/12/2018	CTA OUEST R+1 / 01.T.60	1524592	101 - LT Centrale de Traitement d'air
13/12/2018	CTA Amphithéâtre RDC / - LP.10	1525296	LP.23 - Local machine
14/12/2018	CTA Restaurant R+5 / 05.T.08	1525293	504 - LT Centrale de Traitement d'air
18/12/2018	CTA Café Maïre / 05.T.08	1525225	504 - LT Centrale de Traitement d'air



PREVENTIF EN RETARD

Clim-Ventilation-Chauffage				
26/01/2018	Echangeur à plaques -1.T.02 - Plancher chauffant	1364455	-3 - Local RG	
26/01/2018	Echangeur eau glacée -1.T.02 - PAC Géothermie	1364518	-3 - Local RG	
26/01/2018	Vase d'expansion 06.T.85 - Production ECS	1364693	601 - Production ECS	
26/02/2018	PAC n°2 TT.T.04 - Plateforme LT	1364484	903 - Plateforme LT	
26/02/2018	PAC n°1 TT.T.04 - Plateforme LT	1364485	903 - Plateforme LT	
26/02/2018	PAC -1.T.02 - PAC Géothermie	1364686	-3 - Local RG	
26/04/2018	Echangeur à plaques -1.T.02 - Plancher chauffant	1415896	-3 - Local RG	
26/04/2018	Echangeur à plaques -1.T.02 - Plancher chauffant	1415898	-3 - Local RG	
26/04/2018	Echangeur eau glacée -1.T.02 - PAC Géothermie	1415940	-3 - Local RG	
26/04/2018	Echangeur eau glacée -1.T.02 - PAC Géothermie	1415941	-3 - Local RG	
26/04/2018	Echangeur à plaques -1.T.02 - PAC Géothermie	1415944	-3 - Local RG	
26/04/2018	Echangeur à plaques -1.T.02 - PAC Géothermie	1416001	-3 - Local RG	
26/05/2018	PAC n°2 TT.T.04 - Plateforme LT	1415914	903 - Plateforme LT	
26/05/2018	PAC n°1 TT.T.04 - Plateforme LT	1415915	903 - Plateforme LT	
26/05/2018	PAC -1.T.02 - PAC Géothermie	1416123	-3 - Local RG	
26/07/2018	Echangeur à plaques -1.T.02 - Plancher chauffant	1464220	-3 - Local RG	
26/07/2018	Echangeur à plaques -1.T.02 - Plancher chauffant	1464221	-3 - Local RG	
26/07/2018	Echangeur eau glacée -1.T.02 - PAC Géothermie	1464301	-3 - Local RG	
26/07/2018	Echangeur eau glacée -1.T.02 - PAC Géothermie	1464302	-3 - Local RG	
Clim-Ventilation-Chauffage				
26/07/2018	Echangeur à plaques -1.T.02 - PAC Géothermie	1464303	-3 - Local RG	
26/07/2018	Echangeur à plaques -1.T.02 - PAC Géothermie	1464359	-3 - Local RG	
26/07/2018	P1 - Eau de forage -1.T.02 - PAC Géothermie	1464471	-3 - Local RG	
26/07/2018	P2 - Eau de forage -1.T.02 - PAC Géothermie	1464472	-3 - Local RG	
26/07/2018	Pompe de récupération échangeur Frigo 06.T.85	1464488	601 - Production ECS	
26/08/2018	PAC n°2 TT.T.04 - Plateforme LT	1464255	903 - Plateforme LT	
26/08/2018	PAC n°1 TT.T.04 - Plateforme LT	1464256	903 - Plateforme LT	
26/08/2018	PAC -1.T.02 - PAC Géothermie	1464476	-3 - Local RG	
26/09/2018	Pot à boue -1.T.02 - PAC Géothermie	1464475	-3 - Local RG	
26/10/2018	Echangeur eau glacée -1.T.02 - PAC Géothermie	1525357	-3 - Local RG	
26/10/2018	Echangeur à plaques -1.T.02 - PAC Géothermie	1525417	-3 - Local RG	
26/11/2018	Echangeur à plaques -1.T.02 - Plancher chauffant	1525307	-3 - Local RG	
26/11/2018	PAC n°2 TT.T.04 - Plateforme LT	1525331	903 - Plateforme LT	
26/11/2018	PAC n°1 TT.T.04 - Plateforme LT	1525332	903 - Plateforme LT	
26/11/2018	Echangeur eau glacée -1.T.02 - PAC Géothermie	1525356	-3 - Local RG	
26/11/2018	Echangeur à plaques -1.T.02 - PAC Géothermie	1525358	-3 - Local RG	
26/11/2018	PAC -1.T.02 - PAC Géothermie	1525538	-3 - Local RG	
Electricité Courant Fort/Faible				
26/01/2018	Tableau divisionnaire -1.T.02	1364479	Cité municipale de Bordeaux	
26/01/2018	Tableau divisionnaire Toiture	1364480	Cité municipale de Bordeaux	
26/01/2018	Panneaux photovoltaïques Terrasse technique	1364684	Terrasse technique	
26/04/2018	Panneaux photovoltaïques Terrasse technique	1416119	Terrasse technique	
26/07/2018	Panneaux photovoltaïques Terrasse technique	1464473	Terrasse technique	
26/07/2018	Panneaux photovoltaïques Terrasse technique	1464474	Terrasse technique	

Date	Descriptif du Correctif effectué	N°OT	Localisation	Correctif	Service	Durée (Hre)	Observations
Autres							
03/12/2018	Un équipement ne fonctionne pas	1554791	05.ESC.03 - Escalier Meriadeck 1	X		0.45	
10/12/2018	Problème voirie	1578761	Cité municipale de Bordeaux	X		0	
10/12/2018	Problème d'odeur	1579023	04.CIR.01 - Circulation Meriadeck	X		0	
11/12/2018	Assistance client	1579303	Cité municipale de Bordeaux		X	49	
20/12/2018	Un équipement ne fonctionne pas	1582059	-5 - Parking vélos	X		0.25	
21/12/2018	Divers	1582425	06.S.93 - Sanitaires Femmes-Privé partie centrale		X	0.25	
Clim-Ventilation-Chauffage							
04/12/2018	Un équipement fait du bruit	1566391	03.ESC.01 - Escalier Albret	X		0.45	
10/12/2018	J'ai trop chaud	1578823	338 - Bureau	X		0.35	
12/12/2018	Clim dysfonctionne (10 mn)	1579711	405 - VDI	X		0.5	
12/12/2018	J'ai trop froid	1579747	423 - Bureau	X		0.25	
12/12/2018	J'ai trop froid	1579748	428 - Bureau	X		0.25	
12/12/2018	J'ai trop froid	1579750	425 - Bureau	X		0.25	
12/12/2018	J'ai trop froid	1579751	426 - Bureau	X		0.25	
12/12/2018	J'ai trop froid	1579753	424 - Bureau Directeur	X		0.25	
12/12/2018	J'ai trop froid	1581517	113 - Cabinet médical	X		0	
13/12/2018	J'ai trop froid	1580013	423 - Bureau	X		0.25	
13/12/2018	J'ai trop froid	1580015	428 - Bureau	X		0.25	
17/12/2018	J'ai trop froid	1580887	221 - Espace de réunion informelle Bonnier	X		0.25	
17/12/2018	J'ai trop froid	1580990	209 - Salle de réunion Bonnier	X		0.25	
17/12/2018	J'ai trop froid	1581219	858 - Bureau	X		0.25	
17/12/2018	J'ai trop froid	1581220	868 - Bureau Directeur	X		0.25	
18/12/2018	J'ai trop froid	1581260	814 - Bureau	X		0.25	
19/12/2018	J'ai trop froid	1581747	877 - Bureau	X		0.25	
19/12/2018	J'ai trop froid	1581810	210 - Bureau	X		0.25	

Electricité Courant Fort/Faible						
07/12/2018	Dysfonctionnement de luminaire	1577902	Niveau R+5	X		0.15
12/12/2018	Dysfonctionnement de luminaire	1579709	05.ESC.02 - Escalier Meriadeck 2	X		0.5
27/12/2018	Dysfonctionnement de luminaire	1583716	01.ESC.02 - Escalier Meriadeck 2	X		0.5
Nettoyage						
04/12/2018	Je souhaite une intervention de nettoyage	1570544	00.S.21 - Sanitaires Hommes/Femmes/PMR reprographie	X		0.38
07/12/2018	Je souhaite une intervention de nettoyage	1578407	08.S.90 - Sanitaires Femmes-Privé partie centrale	X		0.25
11/12/2018	Je souhaite une intervention de nettoyage	1579425	00.A.111 - Lieu Ressources	X		0
12/12/2018	Je souhaite une intervention de nettoyage	1579746	04.S.87 - Sanitaires Femmes - Privé Albret	X		0.25
17/12/2018	Problème fournitures sanitaires	1580858	02.S.78 - Sanitaire Femmes - privé Albret	X		0.25
Plomberie						
04/12/2018	Sanitaires - Problème WC, lavabos bouchés	1566382	01.S.65 - sanitaire Homme - publique Albret	X		0.25
04/12/2018	Sanitaires - Problème WC, lavabos bouchés	1568068	07.S.77 - Sanitaires Femmes-Privé partie centrale	X		0.27
07/12/2018	Sanitaires - Problème WC, lavabos bouchés	1578515	00.S.24 - Sanitaires Hommes - Privé Mériadeck	X		0
12/12/2018	Sanitaires - Problème WC, lavabos bouchés	1579544	00.S.24 - Sanitaires Hommes - Privé Mériadeck	X		0.5
12/12/2018	Un équipement ne fonctionne pas	1579789	02.S.68 - Sanitaire Femmes - privé Mériadeck	X		0.95
12/12/2018	Sanitaires - Problème WC, lavabos bouchés	1579790	00.S.24 - Sanitaires Hommes - Privé Mériadeck	X		0.25
12/12/2018	Un équipement ne fonctionne pas	1579827	Niveau R+5	X		0
17/12/2018	Sanitaires - Problème WC, lavabos bouchés	1581063	02.S.68 - Sanitaire Femmes - privé Mériadeck	X		0
20/12/2018	Sanitaires - Problème WC, lavabos bouchés	1582178	00.S.24 - Sanitaires Hommes - Privé Mériadeck	X		0
21/12/2018	Sanitaires - Problème WC, lavabos bouchés	1582383	06.S.87 - Sanitaires Femmes - Privé porte à faux	X		0.25
21/12/2018	Sanitaires - Problème WC, lavabos bouchés	1582454	02.S.68 - Sanitaire Femmes - privé Mériadeck	X		0.25
21/12/2018	Sanitaires - Problème WC, lavabos bouchés	1582455	02.S.67 - Sanitaire Hommes - privé Mériadeck	X		0.25
Plomberie						
26/12/2018	Sanitaires - Problème WC, lavabos bouchés	1583674	03.S.69 - Sanitaires Femmes - Privé Albret	X		0.25
Second Oeuvre						
03/12/2018	J'ai un souci avec une porte	1558304	00.S.25 - Sanitaires Femmes - Privé Mériadeck	X		0.15
11/12/2018	J'ai un souci avec une porte ou une fenêtre	1579334	236 - Bureau	X		0.5
17/12/2018	Dysfonctionnement serrure ou clef	1580742	229 - Bureau	X		0.25
28/12/2018	J'ai un souci avec une porte ou une fenêtre	1583927	401 - Archives semi-vivantes	X		0.5
Sécurité Incendie						
11/12/2018	Anomalie équipement sécurité (extincteur,détecteur	1579185	Niveau RDC	X		0.5
12/12/2018	Incendie - Problème désenfumage (10 mn)	1578977	Niveau RDC	X		0
26/12/2018	Anomalie équipement sécurité (extincteur,détecteur	1583618	02.CIR.00 - Circulation partie centrale	X		0.25
26/12/2018	Anomalie équipement sécurité (extincteur,détecteur	1583619	503 - Cuisine	X		0.25

Centre de profit: 548X100117
 Société : 548X BOUYGUES E&S FM France
 Devise : EUR

Année 2018 - Condition PME selon CP :
 Entreprise de moins de 250 employés, CA< 50 millions d'€ au total bilan <43millions d'€, Entreprise détenu à moins de 25% par un groupe qui n'est pas une PME

	Description	Créé le	Code Tiers	Client/Fournisseur (Tiers)	Cumul Réalisé
					Montant
Doc. Achat HE12558703	Prestation: Dépannage fuite d'eau et ajout de filtre a tamis pour la validation des deux disconnecteurs - CMB	06/03/18	520807	SME CONFORT	535.80
Doc. Achat HE12701440		25/07/18	565657	AQUAGED AGENCE CEM	970.00
Doc. Achat HE12570078	Prestation: Régularisation intervention du 10/07/17 et 04/10/17 CMB	17/03/18	327367	ALARME VOL INCENDIE SYSTEME SECURIT	260.00
Doc. Achat HE12664800	CONTRAT DE SOUS MAINTENANCE DU 01/01/18 AU 31/12/18 CITE MUNICIPALE DE BORDEAUX	26/06/18	459513	CENTRE MOTEUR ENERGIE	2 427.00
Doc. Achat HE12557377	MAINTENANCE GE	02/03/18	318808	CITY GUARD	492.00
Doc. Achat HE12616768	CMB: Mise en place d'un gardien surveillance porte sectionnelle	05/05/18	318808	CITY GUARD	18 907.83
Doc. Achat HE12834806	Benne 8m3 tout venant avec une bâche ou filet de protection hauteur . Lors de l'installation de cette benne il faudra mettre une p	01/12/18	592156	TRANSPORT LOCATION BENNES	300.00
Doc. Achat HE12556358	Contrat de maintenance du 01/01/18 au 31/12/18 CMB	02/03/18	510781	DOMOTIC-XPERIENCE	6 300.00
Doc. Achat HE12611658	Contrat de sous-traitance du 01/01/18 au 31//12/18 Nettoyage d'une bordue de toit située au 5eme étage de la cité municipale de Bo	01/05/18	547174	DOPL'AIR GRAND OUEST	750.00

Centre de profit: 548X100117
 Société : 548X BOUYGUES E&S FM France
 Devise : EUR

Année 2018 - Condition PME selon CP :
 Entreprise de moins de 250 employés, CA< 50 millions d'€ au total bilan <43millions d'€, Entreprise détenu à moins de 25% par un groupe qui n'est pas une PME

	Description	Créé le	Code Tiers	Client/Fournisseur (Tiers)	Cumul Réalisé
					Montant
	Contrat de maintenance du 01/01/18 au 31//12/18 - CMB				
Doc. Achat HE12617716		05/05/18	547174	DOPL'AIR GRAND OUEST	5 620.00
Doc. Achat HE12701581		25/07/18	565657	AQUAGED AGENCE CEM	441.90
Doc. Achat HE12701765		26/07/18	376002	AQUAGED	450.00
	Suivant descriptif technique "Contrat de Maintenance CITE MUNICIPALE DE BORDEAUX"				
Doc. Achat HE12544267		20/02/18	554273	SARL SEMSAT	15 169.65
Doc. Achat HE12559127		06/03/18	554273	SARL SEMSAT	2 206.80
Doc. Achat HE12651877	PLAYER - Eco Partenariat	12/06/18	554273	SARL SEMSAT	686.00
	DA N° 002754797 : Instruction fournisseur : ELECTRONIQ SYSTEM INFORMATIQ INDUSTRIELS (ESII3401)				
Doc. Achat HE12683428	Contrat de gestion système file d'	13/07/18	418777	ELECTRONIQ SYSTEM INFORMATIQ INDUST	10 036.00
Doc. Achat HE13027860		20/06/19	349568	PARTEDIS CHAUFFAGE SANITAIRE	2 358.89
	Cité Municipale de Bordeaux				
	Maintenance poignet vitrage (travaux à réaliser sur l#extérieur).				
Doc. Achat HE12657146		20/06/18	467672	EXTREM	1 310.00

Condition contractuelle : 2% des dépenses du coût des prestations entretien et maintenance

Bilan : 9.3%

Montant total 69 221.87 €

Centre de profit: 548X100117
Société : 548X BOUYGUES E&S FM France
Devise : EUR

DETAIL SUR EXERCICE 2018

Année 2018 - Condition PME selon CP :
Entreprise de moins de 250 employés, CA< 50 millions d'€ au total bilan <43millions d'€, Entreprise détenu à moins de 25% par un groupe qui n'est pas une PME

		Description	Créé le	Code Tiers	Client/Fournisseur (Tiers)	Cumul Réalisé
						Montant
Doc. Achat HE12715496	Doc. Achat HE12715496	aménagements	08/08/18	570010	SIDER	125.04
	Doc. Achat HE12745187	aménagements	15/09/18	341517	CREA PIERRE	1 500.00
	Doc. Achat HE12634430	aménagements	01/06/18	510789	SOC FERMETURES MOTORISATIONS	
	Doc. Achat HE12668232	aménagements	26/06/18	501525	D'CO SOLS	380.00
	Doc. Achat HE12749433	aménagements	19/09/18	510789	SOC FERMETURES MOTORISATIONS	2 260.80
	Doc. Achat HE12804276	aménagements	07/11/18	570010	SIDER	312.20
	Doc. Achat HE12720408	aménagements	18/08/18	480979	MALINVAUD ET CIE	2 771.27
	Doc. Achat HE12821649	aménagements	22/11/18	554273	SARL SEMSAT	1 191.60
	Doc. Achat HE12745955	aménagements	15/09/18	392517	SARL GRANITS MATERIAUX	1 230.00
	Doc. Achat HE12744825	aménagements	15/09/18	465334	DJ STORES	244.89
	Doc. Achat HE12744825	aménagements	15/09/18	465334	DJ STORES	34.80
	Doc. Achat HE12739784	aménagements	15/09/18	501525	D'CO SOLS	6 800.00
	Doc. Achat HE12651932	GER - remplacement caméra videosurveillance n°25	12/06/18	554273	SARL SEMSAT	354.50

Condition contractuelle :
10% des dépenses de GER
sur une période de 10 ans

DETAIL SUR EXERCICE 2018

Montant total 17205.1

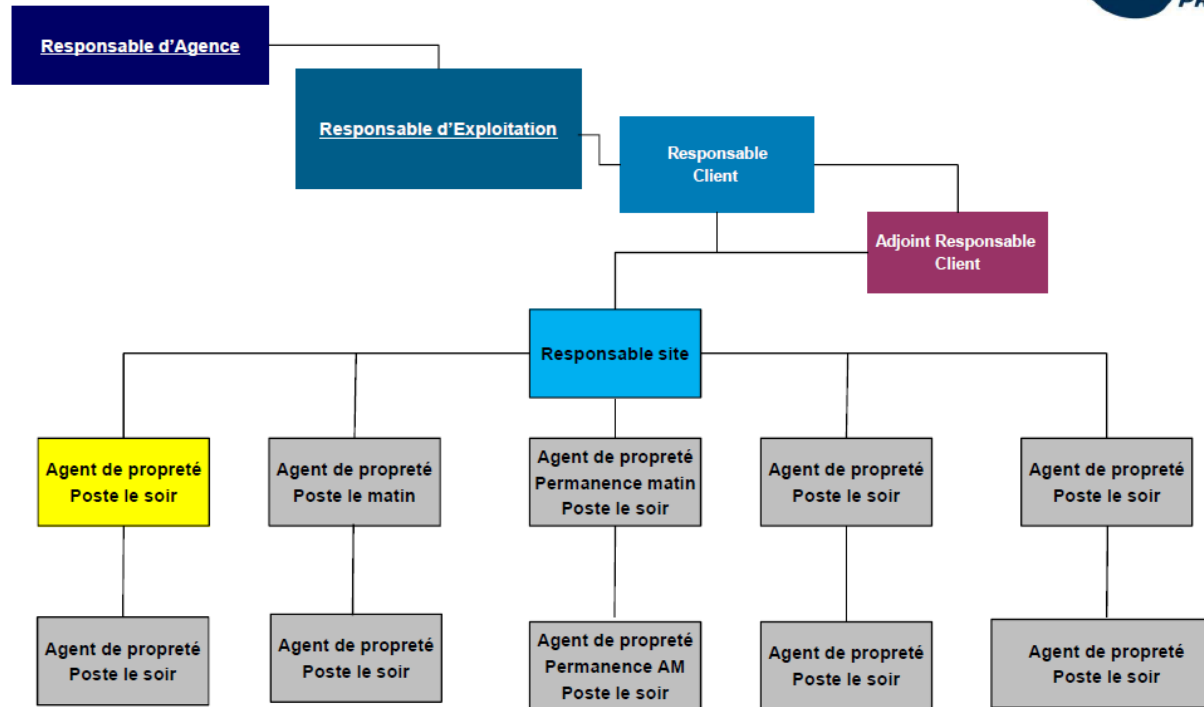
Bilan d'Activité 2018

Bouygues Cité Municipale

- **Organigramme**
- **Activité Bilan Propreté**
- **Outil de reporting, Sécurité / Insertion / Qualité**
- **Prestations contractuelles et complémentaires**

L'organisation de management

ORGANIGRAMME Cité Municipale de Bordeaux



Bilan Propreté

1^{er} trimestre 2018 :

- L'interlocuteur ISS pour le suivi des prestations est maintenu avec Laurence pelleray sur l'année 2018
- Continuité de gestion de la FMAO en 2018, cette gestions n'était pas prévu initialement au contrat, intégré par ISS.
- Les outils permettant le suivi des prestations est en place, cahier de liaison dans le bureau de Bouygues pour échanges entre M.Turlure et le responsable de site, contrôle contradictoire interne Bouygues / ISS réalisé.
- Contrôle interne ISS réalisé mensuellement par la responsable sur site.
- Suivie su planning de nettoyage des sols « remise en état, décapage
- Nettoyage à l'aide d'une perche du dessus des sanitaires du rdc visiteur
- Application de pénalité en janvier et mars suite DNC, contrôle qualité.

2^{ème} trimestre 2018 :

- Intervention et réalisation du nettoyage de la vitrerie accessible en toute sécurité en mai 2018.
- Réalisation du nettoyage de la verrière face intérieur à l'aide d'un nouveau système Stingray.
- Réalisation du nettoyage de la vitrerie extérieure de grande hauteur, ISS à pris en charge les coûts importants de cette opération. La réalisation d'un plan de prévention spécifique a été réalisé pour une réalisation des opérations en mai 2018. Les parties R+5 à R+8 ont été traitées en face extérieure.
- Application de pénalité en juin contrôle qualité.

Bilan Propreté

3ème trimestre 2018 :

- Information sur les problématiques rencontrées avec la FMAO. Il semble des opérations ont été implémentées en double. Validation uniquement d'une ligne car la lourdeur de l'opération de validation était de plus de 370 lignes de services à prendre en charge et à clôturer.
- Intervention spécifique pour le nettoyage des parties vitrées des boxes du RDC.
- Application de pénalité en juillet et septembre suite DNC, contrôle qualité.

4ème trimestre 2018 :

- Réalisation de la seconde intervention du nettoyage de la vitrerie accessible en toute sécurité.
- Réalisation du nettoyage de la verrière face intérieure à l'aide d'un nouveau système Stingray.
- Intervention contractuelle pour le traitement 3D.
- Reprises des pénalités de l'année 2016 pour application des avoirs
- Avoir établie sur la période 2018 avec intégration de la pénalité en octobre suite contrôle qualité, DNC.
- Réunion afin de revoir le Cahier des Charges en corrélation avec ISS et Bouygues.
- Bouygues doit voir la possibilité de modifier la FMAO afin de synthétiser les validations.
- Information sur la réorganisation d'ISS avec un segment ISS PSS pour les clients mono site important afin d'avoir un meilleur suivi. Le segment ISS Direct s'organise sur les clients multi site et réseaux avec de nouveaux outils de suivis.
- Information sur le changement d'interlocuteur ISS pour Bouygues début janvier. Laurence Gueydon reprendra la gestion du site de la Cité Municipale et succédera à Laurence Pelleray. Les présentations seront faites 1^{ère} quinzaine de janvier.

Sécurité AT/ Insertion

Sur l’année 2018 aucun accident à déplorer sur le site de la Cité Municipale.

SECURITE													
NOMBRE D'ACCIDENT		JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
	Sans arrêt	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Avec arrêt	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
NOMBRE DE JOURS D'ARRÊT		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Parcours du bénéficiaire "Clause d'Insertion"													
CITE MUNICIPALE 530H PAR AN selon accord verbal 5% MS													
Entreprise : ISS PROPRETE													
NOM/PRENOM	MAT	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	Juillet	Aout	septembre	octobre	novembre	décembre
CIZINSKI ROMAIN		65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65	65
Opération Nettoyage Vitrierie						140						140	
Total du mois		65,00	65,00	65,00	65,00	205,00	65,00	65,00	65,00	65,00	65,00	205,00	65,00
Cumul		65,00	130,00	195,00	260,00	465,00	530,00	595,00	660,00	725,00	790,00	995,00	1 060,00



Synthèse Qualités

ANNEE	2018
-------	------

QUALITE

		JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
NOMBRE DE CONTRÔLE	Tripartite	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	Autocontrôle	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
	TOTAL	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2

			JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
TAUX DE CONFORMITE	Hall accueil	Tripartite	0,0%	100,0%	0,0%	100,0%	100,0%	0,0%	0,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
		Autocontrôle	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	0,0%	100,0%	100,0%	0,0%	100,0%
		TOTAL	50,0%	100,0%	50,0%	100,0%	100,0%	50,0%	50,0%	50,0%	100,0%	100,0%	50,0%	100,0%
	Bureau	Tripartite	100,0%	100,0%	0,0%	100,0%	100,0%	0,0%	100,0%	100,0%	0,0%	100,0%	100,0%	100,0%
		Autocontrôle	0,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
		TOTAL	50,0%	100,0%	50,0%	100,0%	100,0%	50,0%	100,0%	100,0%	50,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	Circulation	Tripartite	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	0,0%	100,0%	100,0%
		Autocontrôle	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
		TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	50,0%	100,0%	100,0%
	Sanitaires H et F	Tripartite	0,0%	100,0%	0,0%	100,0%	100,0%	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	100,0%	100,0%	100,0%
		Autocontrôle	0,0%	100,0%	0,0%	100,0%	0,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
		TOTAL	0,0%	100,0%	0,0%	100,0%	50,0%	50,0%	50,0%	100,0%	50,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	Sous sol	Tripartite	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	0,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
		Autocontrôle	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
		TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	50,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

- Prestations au contrat :

- Tenue du Cahier des charges :

- Améliorer/renforcer le pilotage par des contrôles et des engagements site.
 - Réalisation du fréquentiel de nettoyage de la vitrerie avec deux opérations programmées sur l'année 2018.
 - Réalisation du nettoyage de la vitrerie extérieure par méthode alpine. Surcoût important de l'opération sans impact pour Bouygues et pris en charge par ISS. Opération réalisé en accord avec Bouygues.

- Prestations Complémentaires

- Peu ou pas de prestations supplémentaires sur l'année 2018.

- Evolution du périmètre abonnement : Néant